

Les dirigeants du Carnaval répliquent

Les chiâleux du Vieux-Québec sont aveugles



Yves Patenaude, président du Carnaval.

Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

par Guy DUBE

"Pour les commerçants "chiâleux" du Vieux-Québec, c'est un carnaval de voyeurs, qui se barricadent dans leurs caves et qui regardent à travers leurs fenêtres. Des fois, il faut être voyeur pour être aveugle. C'est bien plus facile d'être "coach" dans les estrades qu'en arrière du banc des joueurs."

L'exécutif du Carnaval de Québec, avec le président Yves Patenaude et le vice-président Ben Desrosiers en tête, ont violemment réagi, hier, aux propos du président de l'Association des gens d'affaires du Vieux-Québec, M. Gaétan Cliche, qui qualifie de "carnaval de la

bouteille" le Carnaval de Québec et qui prédit que cette grosse manifestation populaire mourra d'ici à deux ans.

M. Cliche s'était par ailleurs demandé pourquoi il n'y a pas de tels grabuges et tant de boisson lors du Festival d'été de Québec. Là-dessus, les gens du Carnaval répondent qu'après le spectacle de Diane Dufresne, l'été dernier, "les plaines ressemblaient à un immense dépotir", où l'on avait rapporté des dégâts de l'ordre de \$15.000.

Certains ont même indiqué que, s'ils voulaient répondre par la bouche de leurs canons, ils pourraient parler de "Festival de pot",

en été. "Mais nous répondrons de façon plus intelligente", ont-ils précisé.

Grosse chine hivernale

Parlant de "la plus grosse machine hivernale du monde entier qui ronronnera encore pendant des décennies", le relationniste du Carnaval de Québec, Yves Asselin, mentionne qu'une étude de la firme Cossette et Associés effectuée en 1978 a révélé que seulement 5 pour 100 de la population du Québec métropolitain ne participe pas du tout aux activités carnavalesques.

L'étude précise que 68 pour

100 de la population participe activement à l'une ou l'autre des activités du Carnaval de Québec, et que 27 pour 100 les suivent à la télévision.

La même étude indique que les défilés de nuit sont les deux activités les plus appréciées par les Québécois. Qualifiant de "très élevé" le taux de participation populaire, "quels que soient l'âge ou le sexe", le rapport de Cossette et Associés souligne par ailleurs que l'étude a été faite auprès de 576 adultes choisis au hasard dans l'agglomération urbaine de Québec.

"Il n'y a que certaines gens du

Voir A-2, CARNAVAL



10 ANS

La crédibilité de Paul Racine



Paul Racine, premier président des Nordiques, avec Dennis Murphy, à l'époque vice-président de l'AMH.

page C-3



DERNIÈRE ÉDITION

86e année, no 38 52 pages 4 cahiers
QUÉBEC, JEUDI 11 FÉVRIER 1982

• • Livraison à domicile (6 jours) \$1.85 • •
Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢

LE SOLEIL

Paquet-Syndicat: 15 employés sur 550 ont trouvé un nouvel emploi

par Monique GIGUERE

Sur 550 employés syndiqués de quatre des six magasins Paquet-Syndicat, 15 seulement ont trouvé de l'emploi depuis la fermeture survenue il y a entre trois et cinq mois, soit trois sur 100.

Cinq cent cinquante employés, mis à pied à quelques semaines d'intervalle, qui cherchent tous du travail en même temps dans le même secteur d'activité, ça ressemble à un sauve-qui-peut général, a commenté, hier, au cours d'une entrevue, Louise Parent, présidente du Syndicat des employés de Paquet-Syndicat affilié à la CSN.

Louise ajoute que la situation n'est guère plus reluisante pour les cadres, dont une dizaine à peine ont réussi à décrocher un boulot quelconque. Ce personnel non syndiqué

comprend tout aussi bien les téléphonistes que les acheteurs, les directeurs de service, les agents de personnel et les gérants de magasin.

"C'est déprimant, confie la présidente. Des employés de 40 ans d'ancienneté se retrouvent du jour au lendemain devant rien." Selon elle, les exigences des employeurs défient le bon sens: on demande à la fois des employés jeunes, compétents, ayant de l'expérience, qui acceptent de travailler au salaire minimum.

Jeune et mince

Aberrantes, les exigences le sont encore davantage pour les femmes. Et tel est le cas de trois employés sur quatre qui se sont retrouvés chômeurs à la suite de la fermeture des magasins Paquet-Syndicat.

Une de ces chômeuses approchée par un préposé de l'assurance-chômage pour un emploi dans une boutique s'est vu résumer ainsi les exigences de l'employeur: la postulante doit être jeune, mince et élégante.

Tout un programme pour les employées de ces magasins dont la moyenne d'âge se situe aux environs de 40 ans.

"Le physique joue un rôle important dans les boutiques", confirme Germaine Pitre, porte-parole des employés de Paquet, à Place Laurier. "Il faut quasiment avoir l'air disco pour être embauchée, ajoute-t-elle, autrement on ne veut pas de toi."

"Je suis trop corpulente, enchaîne la présidente Louise Parent, on ne m'engagerait jamais dans une boutique, même si l'apparence ne va pas toujours de pair avec la compétence."

Les boutiques

Outre le physique, les conditions de travail dans les boutiques laisseraient beaucoup à désirer, notamment au chapitre de la sécurité.

Ainsi, si les affaires s'annoncent tranquilles un beau matin, une em-

ployée peut être priée de rentrer chez elle en plein milieu de la matinée. Par contre, s'il y a affluence, on lui demandera de se présenter au travail, même si elle se trouve en congé ce jour-là.

Bref, des horaires brisés et aucune garantie quant à un nombre minimum d'heures par semaine. "Tu peux travailler 37 heures comme tu peux en travailler 15", souligne Germaine Pitre qui ajoute que les boutiques embauchent massivement avant les fêtes et congédient massivement en janvier.

Le deuxième choc

Encore sous le coup du choc subi l'automne dernier, les ex-employés de Paquet-Syndicat continuent de ruminer leur infortune, tant bien que mal réconfortés par le chèque d'assurance-chômage qui entre régulièrement tous les 15 jours.

Quelque \$500 par mois pour les célibataires, \$600 pour les chefs de famille, c'est tout juste pour joindre les deux bouts. "Mais, remarque la présidente, les grosses payes n'ont jamais été le lot des employés de Paquet-Syndicat, ils n'ont pas appris à vivre dans le grand luxe."

Aussi, Louise croit-elle que c'est à l'automne que va survenir le deuxième choc, quand tout ce monde passera du régime de l'assurance-chômage à celui de l'aide sociale, l'ultime déchéance dans l'esprit de beaucoup de ces travailleurs.

"Nous vivons dans l'angoisse constante de ce que nous serons dans un an, dit-elle. Aurons-nous trouvé du travail ou serons-nous devenus des assistés sociaux?"

Une centaine

Louise reconnaît néanmoins que la situation n'est pas également tragique pour tous. Sur les quelque 400 femmes licenciées de Paquet-Syndicat, qui étaient membres de la CSN,

elle estime à environ le quart le nombre de celles qui sont vraiment dans le besoin.

Mais ces 80 à 100 femmes, poursuit-elle, vivent des situations extrêmement pénibles. Veuves, divorcées ou séparées, elles sont toutes chefs de famille.

Si l'on veut mesurer les difficultés qu'ont à surmonter ces femmes pour se tailler une nouvelle place sur le marché du travail, il n'y a qu'à prendre le cas de leur présidente de syndicat.

Louise Parent, ex-vendeuse au Syndicat à Place Laurier, 28 ans, 10 ans d'expérience, majeure en science politique, cherche en vain du travail depuis trois mois.

Louise voit filer le temps et appréhende le moment où elle ne sera

Voir A-2, PAQUET-SYNDICAT

ESSENCE



Bientôt, une guerre des prix à Québec

par Robert FLEURY

C'est la guerre des prix de l'essence à Montréal et Lévis pendant qu'à Québec on résiste de moins en moins bien aux assauts de la concurrence.

Depuis quelques jours, les prix de l'essence ont dégringolé dans la métropole, passant de 47 cents le litre de régulier à 40 et même 39 cents, le mouvement menaçant de s'étendre à toute la province. Déjà, à Lévis, en face de Québec, là où les prix de l'essence ont toujours été moins chers que de l'autre côté du fleuve, les prix ont à nouveau chuté d'un cent le litre depuis une semaine.

À Québec même, la structure de prix commence à s'écrouler, seules les villes entourant Québec comme Sainte-Foy, Charlesbourg ou Beauport maintiennent un prix régulier de 45,5 cents le litre environ. Des boulevards achalandés et fortement concurrentiels comme le boulevard Hamel, le boulevard Charest et le chemin Sainte-Foy sont la scène d'une descente des prix depuis quelques jours. Ainsi, là où on affichait 45,5 cents en moyenne, on vend l'essence 44,1 cent et deux stations du chemin Sainte-Foy ont même réduit leur prix à 43,1 à côté de concurrents affichant toujours un imperturbable 46 cents le litre.

"Le phénomène existe depuis toujours à Lévis où l'essence a toujours été moins chère qu'à Québec", confirme Alain Perez, directeur du marketing de la compagnie pétrolière Impériale. Mais cette fois, M. Perez croit que le mouvement est en train de prendre une telle ampleur à Montréal que c'est toute la province qui va y passer au cours des prochaines semaines.

Pour les habitants de la rive sud, il était devenu notoire que l'essence la moins chère s'achetait sur le boulevard Kennedy, entre le rond-point de Lévis et

Voir A-2, ESSENCE



L'heure du choix approche pour les 300.000 membres des Caisses d'épargne économique du Québec. C'est dimanche que le plan de relance du président Justin Dugal sera soumis aux assemblées générales.

éditorial, page A-4
dossier, page A-5
nouvelles, D-5 et D-20

Gary Carter signera son contrat dès lundi
page C-1

Plutôt "bingo" que... valium!
page B-5

sommaire

Annonces classées D-8 à D-18
Arts et spectacles B-2 à B-5
Bridge D-17
Carrières et professions D-2
Décès D-19
Economie-finances D-4 à D-7
Editorial A-4
Feuilleton B-4
Horoscope D-15
Information régionale A-7 à A-9
Loteries A-2
Marc Lestage B-5
Monde B-7, D-1 à D-3
Mot mystère D-9
Mots croisés D-12
Où aller à Québec B-5
Page des lecteurs A-6
Page documentaire A-5
Patron D-14
Sport C-1 à C-8
Télévision B-4

météo

Ennuagement graduel et vent modéré à Québec et dans l'Est aujourd'hui, maximum de moins 12 à moins 8. Demain, généralement ensoleillé à Québec et dégelage dans l'Est.

détails, page D-8



Le Soleil, Jean Villeneuve

Germaine Pitre, 31 ans, neuf ans d'expérience comme vendeuse, estime que le marché de la vente au détail est sursaturé.

Lévesque parle de hausser les impôts

par Norman DELISLE

SAINTE-ADELE (PC) — Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a préparé le terrain hier soir pour une hausse de l'impôt des contribuables québécois.

Toute décision en ce sens sera toutefois précédée d'une conférence économique, a fait savoir M. Lévesque, à l'issue d'un conseil spécial des ministres, tenu dans les Laurentides.

"S'il fallait demander un effort additionnel aux contribuables, il faudra qu'il soit partagé équitablement entre tous les Québécois", a dit M. Lévesque.

Le premier ministre a toutefois insisté sur le fait qu'aucune décision finale n'avait encore été prise et ne sera pas avant que les groupes socio-économiques ne soient consultés. Il s'agit du troisième sommet économique du gouvernement Lévesque,

après celui de Pointe-au-Pic (1977) et celui de Montebello (1979).

Le gouvernement attend également avec impatience les résultats de la dernière phase des négociations avec le fédéral sur les accords fiscaux. Ces négociations doivent se poursuivre à Ottawa la semaine prochaine.

Entre-temps, le gouvernement annoncera d'ici quelques jours un programme spécial d'urgence pour faire face à la crise économique.

M. Lévesque s'est refusé à donner tout détail sur ce programme d'urgence et sur les montants qu'il impliquera. Pressé de questions, il a cité le cas de la papeterie de Matane comme étant un projet susceptible de faire partie de ce plan d'urgence.

A cet effet, M. Lévesque a délégué trois ministres, MM. Landry, Biron et Parizeau, pour entreprendre des démarches auprès des ministres fédéraux des Finances, M. Allan Mac-

Eachen, et de l'Industrie et du Commerce, M. Herb Gray, pour obtenir une rencontre en vue de discuter sérieusement de ce programme d'urgence.

"Cette rencontre est d'autant plus impérieuse qu'Ottawa prépare actuellement une opération, l'opération Bégin-Joyal, qui n'est en réalité qu'une tentative de diversion et de camouflage," a dit M. Lévesque.

Le conseil spécial des ministres s'est également penché sur la présence éventuelle du Parti québécois sur la scène électorale fédérale lors du prochain scrutin général.

"Ça fait partie des choses que l'on a discutées, a dit M. Lévesque. Tout nous encourage à mener une étude très poussée dans ce secteur."

M. Lévesque a également indiqué que son gouvernement s'opposera

avec la dernière énergie à toute tentative fédérale de s'immiscer dans le secteur de l'éducation au Québec.

Des documents fédéraux, rendus publics hier dans un quotidien, faisaient état d'un plan fédéral d'action en ce sens.

Enfin, aucune décision définitive n'a été prise quant à la tenue d'élections complémentaires dans les deux circonscriptions vacantes à l'Assemblée nationale.

La circonscription de Saint-Laurent est vacante depuis la mi-novembre, à la suite de la démission du libéral Claude Forget. Quant à celle de Louis-Hébert, le député ministre Claude Morin la représentait jusqu'au 8 janvier.

La loi prévoit un délai maximum de six mois pour combler un siège vacant.



La foule du Carnaval moins civilisée que celle du Festival d'été? Yves Patenaude et Ben Desrosiers ne le croient pas du tout...

CARNAVAL

Vieux-Québec qui chialent; les chiffres sont là pour le prouver", ajoute Yves Patenaude.

Un absent

L'exécutif du Carnaval se demande en outre comment il se fait que l'homme d'affaires Gaétan Cliché et certains autres qui décrient le Carnaval de Québec n'étaient pas là, en septembre dernier, lors que la population a été publiquement invitée à apporter des suggestions "pour améliorer notre Carnaval, parce qu'il y a toujours place à améliorations".

"Qu'il (M. Cliché) vienne faire son tour dans les hôpitaux, auprès des gens de l'âge d'or, auprès des enfants, au lieu de se barricader, qu'il vienne participer et il verra que les enfants, les gens tremblent d'émerveillement quand ils voient et côtoient Bonhomme.

"C'est la plus belle fête hivernale du monde entier. Le Carnaval est là pour longtemps; il a été construit par des Québécois et il restera québécois, pour les Québécois", relate de son côté le vice-président Ben Desrosiers.

Changements?

Quant aux propositions de M. Cliché voulant que le Carnaval ait plus de contenus et fête de la neige sur les plaines d'Abraham, les autorités du Carnaval restent sceptiques sur cette dernière suggestion.

"Je vois mal un défilé sur les plaines à 30 degrés sous zéro", indique Yves Patenaude, précisant par contre qu'un jour, il faudra

peut-être déménager l'emplacement du palais de neige.

"Il y en a qui disent que le Carnaval est en décroissance: le taux de participation de cette année est plus fort que jamais; il n'y a eu aucun échec jusqu'ici, en 1982. Le Carnaval est en excellente santé", ajoute-t-il.

Des \$\$\$\$\$

Le président Patenaude mentionne par ailleurs que la participation des divers paliers gouvernementaux au Festival d'été de Québec a été de \$800,000 l'an dernier, sur un budget de \$1,1 million. Cette année, le Carnaval de Québec a reçu des subventions totalisant \$485,000 sur un budget de \$2,3 millions.

"Qu'on ne vienne pas me dire que le Carnaval de Québec ne fait pas l'affaire de commerçants, d'hôteliers et de restaurateurs, même dans le Vieux-Québec", poursuit M. Patenaude.

De son côté, le directeur général du Ramada Inn à Sainte-Foy, a fait savoir au SOLEIL, hier, que "s'il n'y avait pas de Carnaval, les hôteliers se lamenteraient. Et c'est la même chose pour les fournisseurs."

"Je défie tout hôtelier de la région de me contredire là-dessus", déclare-t-il.

Selon le Comité de logements du Carnaval de Québec, le taux d'occupation des chambres sera de 97 pour 100 dans tous les hôtels du Québec métropolitain, à compter de ce soir. Ce comité manque d'ailleurs de chambres pour loger les visiteurs du 28e Carnaval de Québec.

Il faudrait 10 p.c. de soldats de plus dans les Forces armées

OTTAWA (d'après PC) — Le gouvernement devra dépenser \$1,3 milliard pour augmenter les effectifs des Forces armées de 10 pour 100 et doubler le contingent canadien stationné en Europe, soutient le rapport d'un sous-comité du Sénat publié hier.

Au cours des cinq prochaines années, les effectifs des Forces armées doivent augmenter de quelque 8,400 militaires pour que le Canada puisse remplir ses engagements, affirme le sous-comité après une étude de plus de 18 mois.

Cette augmentation porterait de 83,400 à 92,000 le nombre de membres

des forces régulières, qui seraient appuyées par un corps de réservistes dont le nombre serait porté à 47,500 membres.

Le rapport affirme également que les effectifs des Forces canadiennes en Europe, qui avaient déjà été réduits de moitié en 1969, passeraient de 5,400 à près de 10,000 en 1987.

Le sous-comité réclame de plus la publication d'un nouveau livre blanc sur la politique de la défense, puisque le dernier énoncé de politique sur cette question remonte à 12 ans.

Le président du sous-comité, le sénateur Paul Lafond, a fait re-

marquer que la publication d'un tel livre blanc s'imposait dans un proche avenir.

"La défense nationale n'a pas eu, au cours de ces dernières années, toute l'attention qu'elle aurait dû avoir", a soutenu le sénateur.

Ces changements auraient certes un effet sur le Trésor fédéral, mais "nous pouvons nous le payer, il est temps que nous nous payions nos besoins de base en matière de défense", a soutenu le sénateur Lafond.

Selon le comité, la mise en oeuvre de ces recommandations entraînerait des dépenses qui atteindraient \$1,3

milliard au cours des cinq prochaines années, mais cela ne représenterait que 0,1 pour 100 du produit national brut.

Et même avec cette augmentation, le Canada occuperait toujours l'avant-dernier rang de tous les membres de l'OTAN en matière de dépenses relatives à la défense, devant le Luxembourg.

Si un conflit majeur éclatait, le comité sénatorial prévoit que le Canada se trouvera à court de 20,000 militaires pour atteindre le niveau des 108,000 hommes nécessaires pour remplir nos engagements.

ESSENCE

(Suite de la première page)

l'autoroute 20, là où les stations foisonnent et se font concurrence. Encore hier, et depuis une semaine environ, les Irving, Sunny, IGS, Sonic (Fédérée) et autres affichaient \$0,41 le litre. Mais la situation n'était pas nouvelle car même en novembre, au lendemain de la hausse de taxe de vente du Québec sur l'essence, laquelle passait de 20 à 40 pour 100, les stations de Lévis continuaient à afficher des prix de trois à quatre cents le litre de moins à Charlesbourg, Sainte-Foy, Beauport ou Québec.

Si les prix de l'essence s'écroulent, ce ne sont pas les consommateurs qui s'en plaindront car ils y retrouveront un répit momentané à cette spirale inflationniste. Mais il ne faudrait pas croire que la situation durera longtemps.

Selon les porte-parole de deux importantes compagnies pétrolières, MM. Jacques Viau, de Shell Canada, et Alain Perez, de l'Impériale, plusieurs facteurs causent cette situation.

Consommation réduite

D'abord, les consommateurs ont réduit leur demande, conduisant des véhicules moins gourmands, utilisant davantage les transports en commun ou le covoiturage, limitant les sorties durant les fins de semaine. Déjà, la baisse s'était faite sentir l'été dernier dans l'ordre de cinq à six pour 100, mais la taxe-matras de Jacques Parizeau en novembre faisait chuter la consommation en quelques semaines de 10 à 20 pour 100. Aujourd'hui, tous les raffineurs s'accordent à déclarer

des baisses de vente aux environs de 10 à 15 pour 100.

"Ce n'est pas un secret pour personne que nous avons des surcapacités de raffinage à Montréal et à Québec et que les raffineries devront réduire leurs opérations", commentent de chaque côté nos deux interlocuteurs. On parle même de fermer complètement deux raffineries.

"En général, les prix ont baissé au Québec ces derniers six mois à cause de ce surplus", de dire M. Perez de l'Impériale. "Les raffineries, en produisant du mazout domestique, sont bien obligées en même temps de produire de l'essence car l'un ne va pas sans l'autre", ajoute M. Viau de Shell.

Et les revendeurs, ces grands négociants qui ont pour nom Fédérée ou d'autres le savent, achetant à des prix inférieurs ces surplus de production pour mieux les écouler à deux ou trois cents de rabais à leur réseau de détaillants indépendants.

Ceux qui affichent l'enseigne de la compagnie pétrolière que font-ils pendant ce temps? Les compagnies les supportent, les approvisionnant en consignation et leur remettant une commission de 2,2 à 2,4 cents le litre tant que durera une guerre des prix dans un secteur donné.

Marché perturbé

"Il arrive que des indépendants vendent à perte pour s'assurer de maintenir leur marché", de commenter M. Perez.

Si les compagnies pétrolières ne se réjouissent pas de la situation, elles

craignent que le marché ne soit si perturbé qu'il remette même en question certains grands investissements, ainsi que le faisait observer M. Viau, de Shell Canada, impliqué dans des projets comme le développement des sables bitumineux de l'Arthabasca.

Car sur les marchés étrangers, les pays du golfe Persique réduisent de plus en plus leur prix du brut, compromettant du même coup la rentabilité du nouveau pétrole canadien.

"Cela prendra quatre ou cinq ans avant de mettre de tels projets en opération, et la situation mondiale, de pair avec la récession nord-américaine et la baisse des taux du brut importé, ne fera que reporter indéfiniment la réalisation de tels projets. Il ne faudrait pas oublier que ce sont les pays arabes qui ont haussé dramatiquement le prix du pétrole dans le passé et un jour viendra où ce prix grimpera à nouveau", fait observer M. Viau de Shell, qui croit que les Canadiens sortiront perdants à long terme, le manque à gagner occasionné par une guerre des prix sur le marché intérieur ne faisant qu'aggraver la rentabilité des compagnies pétrolières.

"Et M. Parizeau, dans tout ça, vait-il réduire d'autant sa taxe sur l'essence? Quand il a calculé son 40 pour 100, il l'a fait sur un prix moyen de 47 cents le litre à Montréal alors que ce prix est maintenant de 41", se demande l'un de ces porte-parole. Une bonne question à soumettre au ministre du Revenu.

Au cabinet du ministre Raynald Fréchette, on répond qu'il n'y aura pas de révision à court terme car la

périodicité des relevés se fait à plus long terme, et tant que les prix ne seront pas normalisés et stabilisés, il est peu probable que l'on accepte de remettre quelques sous dans les poches des consommateurs surtout lorsqu'on sait que les coffres de l'Etat ne le permettent guère.

Quoi qu'il en soit, entre-temps les automobilistes auront tout intérêt à magasiner leur essence, car une différence d'un cent le litre se traduit par 50 cents d'économie pour chaque plein d'essence de 50 litres. Ainsi à Lévis, en comptant 50 litres au prix de 41,1 cents, c'est \$20,55 qu'il faut déboursier pour le plein alors qu'à Sainte-Foy, par exemple, où l'on paie encore le litre de régulier 45,5 cents en moyenne, c'est \$22,75 qu'il faut payer. Or certains véhicules, par leur grande capacité, peuvent permettre à leur propriétaire de réaliser des économies bien supérieures pour peu qu'ils magasinent leur essence.

Pas le sans-plomb

"Attention toutefois, prévient M. Perez, de l'Impériale, il y a des détaillants qui baissent leur prix du régulier qui maintiennent le sans-plomb aussi cher sinon davantage. Nous avons d'ailleurs l'intention d'afficher les prix du régulier, du sans-plomb et du super avec la même importance dans l'avenir", devait-il dire.

La différence entre le régulier et le sans-plomb est de 3,5 cents environ. Or si le prix du régulier baisse à 41,1, il faudra que le sans-plomb se lise 44,5 tout au plus, ce qui est loin d'être le cas dans nombre d'établissements visités.

La CEQ devra payer \$1,000 d'amende

MONTREAL (PC) — La Centrale de l'enseignement du Québec a été condamnée, hier, à \$1,000 d'amende, par le juge Raymond Bernier, de la Cour des sessions de la paix, après avoir été reconnue coupable d'avoir enfreint la loi électorale du Québec à 10 reprises, lors de l'élection générale du 13 avril 1981.

La CEQ évaluera dans les prochains jours si elle ira en appel de cette décision.

Les accusations, portées par le directeur du financement des partis politiques du Québec, Me Pierre-Olivier Boucher, avaient trait à la publication, dans 10 journaux québécois, à 11 jours du scrutin, d'une annonce dénigrant le Parti québécois pour ses coupures dans le secteur de l'éducation.

Le juge Bernier a reconnu que le fait de financer cette annonce allait directement à l'encontre de la loi électorale québécoise, qui stipule que seul l'agent officiel d'un parti politique reconnu ou d'un candidat peut s'engager dans de telles dépenses électorales.

Par sa publicité, la CEQ s'était attaquée directement à au moins un candidat, M. Jacques Parizeau, en dénigrant la politique de coupures bud-

gétaires mises de l'avant par le ministre qu'il dirigeait.

La CEQ avait fait paraître son annonce dans certains journaux du Québec.

Le procureur de la poursuite, Me Jean-Marie Larivière, a soumis au juge Bernier qu'il n'y avait pas lieu d'être trop sévère à l'endroit de la CEQ, attendu qu'il s'agissait d'une nouvelle loi dont on pouvait ignorer les implications précises et qu'il s'agissait d'une première infraction.

Le magistrat a tenu compte de ces représentations en ne condamnant la CEQ qu'à l'amende minimale prévue.

En route pour le Carnaval, un motoneigiste perd la vie

MONTREAL (PC) — Un motoneigiste de 37 ans, M. Réal Breault, a perdu la vie hier soir lorsque son véhicule a été happé par un camion alors qu'il traversait une route, près de Warwick, dans les Bois-Francs.

M. Breault, un Franco-Américain, faisait partie d'une caravane de motoneigistes qui faisaient route vers Québec pour y participer aux activités du Carnaval.

La victime, qui a été tuée sur le coup, a été traînée sur une centaine de pieds lors de l'accident.

Drapeau hospitalisé

MONTREAL (PC) — Le maire de Montréal, Jean Drapeau, a été hospitalisé hier soir à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, à la suite d'une chute qu'il a faite sur le plancher humide du garage de l'hôtel de ville, en se rendant à sa voiture.

Selon les premières informations, le premier magistrat de la Métropole se serait fracturé l'os de l'articulation de la hanche droite en tombant sur sa maquette.

PAQUET-SYNDICAT

(Suite de la première page)

plus admissible aux prestations d'assurance-chômage. Pourtant, elle est jeune, célibataire, elle a de l'instruction et de l'expérience.

Dans ces circonstances, il n'est point besoin d'être devin pour imaginer le sort réservé à la femme de 40 à 45 ans, chef de famille, qui compte

20 ans d'expérience mais peu d'instruction, et dont la silhouette s'est un peu épaissie au fil des ans.

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30
Samedi: 9h00 à 13h00

647-3233 647-3394

RENSEIGNEMENTS REDACTION

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206.



Contemporaine®

LE TAILLEUR, COL JABOT

très féminin, le tailleur version printemps 82, avec sa veste décentrée à encolure bordée d'un jabot et sa jupe aux lignes adoucies, bien évasée, formant un plissé souple. crêpe de laine marine. 6 à 14. \$220.

la maison
simons
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

LOTO-SELECT
9-0-3-3
LA QUOTIDIENNE
(tirage de mercredi)
6-2-8
Informations: 643-8990



Le Soleil, Jacques Deschênes
M. Bernard LANDRY

Au Commerce extérieur, ce sera Biron ou Landry

par J.-Jacques SAMSON

Le premier ministre René Lévesque nommera d'ici quelques semaines un ministre chargé du commerce extérieur.

LE SOLEIL a appris que M. Lévesque a donné cette assurance, il y a deux semaines, aux membres du corps consulaire en poste au Québec, au cours de la journée annuelle de travail des autorités gouvernementales avec les envoyés commerciaux au Québec. Cet engagement était aussi contenu dans le message inaugural du premier ministre, le 9 novembre.

Les noms les plus souvent évoqués pour occuper cette fonction sont ceux des ministres Jean Garon, Bernard Landry, Yves Duhaime et Rodrigue Biron.

Les intentions du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de

l'Alimentation, Jean Garon, de relever un nouveau défi sont bien connues. M. Garon a toutefois certifié à qui voulait l'entendre qu'il préférerait un poste plus sédentaire que celui de "supercommis voyageur" du Québec. Il est père de jeunes enfants et aspire à une vie plus calme après avoir défoncé plusieurs murs au cours des dernières années. Ses proches, familiers avec son tempérament bagarreur, ne croient rien de ces vœux de ralentissement des activités du truculent député de Lévis. Ils soulignent au contraire sa passion des voyages.

M. Lévesque de son côté hésiterait beaucoup à assigner un nouveau ministre de l'Agriculture, aux Pêches et à l'Alimentation en raison de la popularité constante de M. Garon dans ce milieu. On

souligne aussi que le successeur capable de chausser les bottines du père du zonage agricole n'est pas encore trouvé non plus.

Le ministre Bernard Landry sera par contre plus disponible après la publication de la deuxième partie de Bâtir le Québec. Il excelle d'ailleurs dans ce rôle d'ambassadeur et s'y plaît de toute évidence. C'est aussi un bon vendeur qui connaît bien son produit. M. Landry est par contre membre de l'exécutif national et certains lui prêtent des velléités de succéder un jour à M. Lévesque. Il aurait en ce sens tout intérêt à ne pas trop s'éloigner du Québec et affirmer sa présence dans la population quoique M. Lévesque n'a rien actuellement d'un politicien pressé d'abdiquer. Il a déjà annoncé qu'il mènerait lui-même le PQ durant la prochaine campagne électorale.

Une hypothèse, plus ou moins crédible, voudrait que MM. Garon et Biron changent tout simplement de siège. M. Garon serait satisfait mais le second, même s'il est originaire d'une circonscription électorale rurale, semble avoir peu d'affinités avec ce milieu. Il serait plus à l'aise comme représentant commercial des PME québécoises.

M. Duhaime est pour sa part un homme de confiance de M. Lévesque depuis 1976. Ses promotions en témoignent. Le ministre de l'Énergie et des Ressources vit une période très importante pour l'économie québécoise et il serait étonnant que M. Lévesque donne une autre assignation à M. Duhaime.

Donc, le choix se fera vraisemblablement entre MM. Landry et Biron.



Le Soleil, Jacques Deschênes
M. Rodrigue BIRON

Lévesque se contenterait d'un mini-remaniement

par J.-Jacques SAMSON

Deux théories circulent à Québec sur l'importance des nominations qui fera le premier ministre René Lévesque, vraisemblablement avant la reprise des travaux parlementaires, le 23 février.

Le premier ministre peut opter pour un mini-remaniement: nommer un ministre du Commerce extérieur, confirmer, comme tous s'y attendent, la nomination de M. Jacques-Yvan Morin comme ministre des Affaires intergouvernementales en remplacement de M. Claude Morin et probablement faire entrer M. Robert Dean au Conseil des ministres comme ministre du Travail, par la grande porte. M. Pierre Marois ne conserverait que la Main-d'œuvre et la Sécurité du revenu, comme

cela est son désir. M. Marois est le parrain politique de M. Dean et il voudrait dès avril que le premier ministre lui confie un ministère.

Il a lui-même reconnu en quelque sorte ce statut à M. Dean, depuis qu'il est devenu son adjoint parlementaire. M. Marois a cédé sous la charge de travail à l'automne et ses problèmes de santé inciteront probablement M. Lévesque à le soulager au plus tôt d'une partie du travail.

Le premier ministre répugne toujours à se lancer dans un grand remue-ménage, surtout s'il n'y est pas contraint à tout prix. De plus, la majorité des observateurs soulignaient en avril 1981, lors de la formation du Conseil des ministres, que M. Lévesque s'était donné un conseil "à sa main".

Il venait alors de briser la ligne d'opposition qui pouvait se dresser

devant lui aux réunions du conseil, le mercredi, au bunker. M. Jacques Parizeau a perdu les rênes du Conseil du trésor et les deux ministres qui l'épaulaient à cette table, MM. Denis de Belleval et Denis Vaugeois, ont été rétrogradés.

M. Lévesque ne procéderait donc pas, selon ce groupe d'informateurs, à un bouleversement majeur avant l'été. Les ministres en poste actuellement défendront eux-mêmes leurs crédits ce printemps, selon eux.

La chaise musicale

Un jour ou l'autre, à la fin de l'été seulement, disent plusieurs, le premier ministre devra prendre des décisions plus radicales.

Le ministre Lucien Lessard tire de la patte depuis plusieurs mois. Dernier épisode dans son cas, il

était responsable du dossier de la fête nationale au sein du gouvernement. Son atout pour survivre politiquement a été d'aimer passionnément le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Plusieurs collègues partagent toutefois ce goût du plein air: Jean-Pierre Jolivet, Gérard Godin, Clément Richard, Michel Clair qui s'est déjà chargé d'une partie de l'opération "gestion-faune" et même, encore, M. Jean Garon que les gens du milieu accueilleraient à bras ouverts...

Les successeurs ne manquent donc pas...

Les parts du ministre du Revenu, M. Raynald Fréchette, sont également très basses. M. Fréchette s'est entouré de collaborateurs détachés de la base péquiste à son bureau, se défaisant de travailleurs engagés pour la

cause péquiste depuis plusieurs années. Il n'est sauvé que parce qu'il est seul "ministre" dans la région de Sherbrooke.

À la chaise musicale, un joueur perd son siège. Ce pourrait fort bien être Rodrigue Biron, entend-on souvent.

Le ministre Claude Charron peut par ailleurs être tenté par un nouveau défi. Vétéran de l'Assemblée nationale, lutteur farouche et habile négociateur avec l'opposition à l'Assemblée nationale, il pourrait être appelé à se consacrer à la réforme électorale à la veille d'une élection générale qui portera sur la souveraineté du Québec.

Le ministre des Communications, M. Jean-François Ber-

trand, a déjà été entraîné à l'automne en vue de prendre la relève de M. Charron comme leader. Il n'aurait besoin que d'un court préavis.

Le député de Charlesbourg, M. Denis de Belleval, doit achever par ailleurs son purgatoire. La nomination imminente d'un ministre du Commerce extérieur, surtout si le poste est confié à M. Bernard Landry, ouvrira un poste à vocation économique. Les candidats sérieux dans ces disciplines, pouvant faire oeuvre de générateur, ne sont pas légion. M. Lévesque sera peut-être tenté de lui donner l'absolution à court terme. M. Lévesque peut très bien jouer ces trois cartes, Charron, de Belleval et Bertrand dès ce mois-ci, en même temps qu'il réaffecterait MM. Landry et Jacques-Yvan Morin.



Ecole Montagnac

Avec l'agrandissement de l'école Montagnac, ouverte depuis 1975, la Commission scolaire des Îlets fermera la vieille école Saint-Dunstan, construite en 1949. Suite aux travaux d'agrandissement, exécutés au coût de \$1,863,000, on a ajouté une maternelle, huit classes dont une

pour les inadaptés, un petit gymnase, ainsi que des locaux pour la musique, les arts plastiques, des bureaux, une salle polyvalente et une garderie. Elle est aménagée pour recevoir 525 élèves, mais sa population actuelle est de 415.

Un malade retiré de l'hôpital par des parents désespérés

par Lucien LATULIPPE

Un malade en phase terminale a été sorti de force de l'hôpital de Beauceville par un groupe de proches parents, avant-hier soir. La Sûreté du Québec a été appelée à intervenir et, après une nuit de discussion avec des agents, la parenté consentait à ce que le malade qui est âgé de 29 ans soit ramené à l'hôpital.

Il était 23h45, avant-hier, lorsque la SQ à Québec a été prévenue de cette histoire pathétique. Des agents de la brigade du crime contre la personne ont été dépêchés dans la Beauce pour y mettre un terme.

C'est à Saint-Ephrem plus précisément que les policiers se sont rendus. Le malade avait été ramené par son père et sa mère qui étaient accompagnés par des oncles et tantes du malade.

L'enquête a révélé que l'épouse du malade était contre ce projet de la parenté qui aurait agi avec un motif religieux. Selon la police, les parents se sont amnésés à l'hôpital en se disant: "Si les médecins ne peuvent plus

rien faire pour lui, on va l'amener à la maison et on va prier pour qu'il guérisse".

Les autorités de l'hôpital se sont prononcées entièrement contre ce projet de la parenté et c'est contre le gré du médecin traitant et des préposés de nuit que le malade a été placé dans une civière et transporté en taxi, jusqu'à Saint-Ephrem.

Les policiers à qui avait été confiée cette mission plutôt délicate ont dû faire preuve de persuasion pour inciter la parenté à revenir sur sa décision. Il a fallu plusieurs heures pour y parvenir et c'est ainsi que vers 8h hier matin le malade retournait à l'hôpital en ambulance.

Cette prise d'otage avec séquestration étant plutôt d'un genre délicat, la SQ n'a pas voulu dévoiler aucun nom, hier. Elle laisse entendre qu'il appartient au ministère de la Justice de prendre les procédures qu'il jugera à propos contre les parents impliqués ou de laisser tomber. Cette tâche revient aux procureurs de la Couronne du palais de justice de Saint-Joseph.

Garages visités par les voleurs

À l'instar du garage R. Roberge Ltée, de Boischatel, Chatel Automobiles Ltée, situé au 1350 rue Bouvier, à Québec, a reçu la visite des voleurs, hier. Dans les deux cas, des autos neuves et usagées ont été endommagées et des batteries ont disparu.

Au garage Roberge, situé au 5740 boulevard Sainte-Anne, 21 autos ont eu au moins une vitre fracassée et 18 batteries ont été volées. Les vitres ont été brisées pour permettre d'ouvrir le capot et d'enlever la batterie. Chez Chatel, 11 autos auraient été endommagées et 7 batteries volées.

Les deux délits ont été découverts, hier matin, à l'ouverture du garage vers 8h. Le chef Gilles Demers, de Boischatel, laissait entendre hier soir que le vol semble l'oeuvre d'un seul individu, du moins à Boischatel, et que le voleur avait même laissé sur les lieux la roue de rechange de son auto afin de faire plus de place à son butin.

Le pneu de rechange est usé à la corde et il s'agirait d'un produit Chrysler. M. Demers a aussi précisé que les batteries volées étaient de marque Hitachi.

Le voleur a également tenté de dérober des appareils de radio. Il a

commencé à arracher les fils, mais craignant de perdre trop de temps, il a laissé tomber.

Le garage Roberge estime ses

dommages à \$20,000. Il a été impossible de joindre un responsable du garage Chatel pour connaître la valeur de leurs pertes.

SSQ

Régime enregistré d'épargne-retraite sécuritaire

Individuel Pour tous!

Termes de 1 à 10 ans, au choix, jusqu'à

17%

Intérêt composé annuellement

- Dépôt à compter de 200\$
- Aucuns frais d'adhésion, d'administration ou autres
- Aucuns frais de conversion lors de l'achat d'une rente
- Aucune obligation de souscrire à chaque année

Renseignez-vous davantage! Demandez notre brochure SECUREER

5 ans
\$500 minimum

17%*

Montreal Trust

Chez nous, vos intérêts sont bien servis.

Québec
475, rue Saint-Amable
Québec G1R 5E4 529-8841

Québec: 475, rue Saint-Amable, Québec G1R 5E4 529-8841

Montréal: 384-8150
Longueuil: 651-3300

Notre REER, section certificat de placement garanti, rapporte

17%*

5 ans
\$500 minimum

- Aucuns frais
- Intérêt composé annuellement
- Capital et intérêt garantis jusqu'à l'échéance
- Taux pour autres échéances fournis sur demande
- Recus pour fins d'impôt émis sur-le-champ
- Possibilité d'emprunter à des taux concurrentiels

Montreal Trust
Chez nous, vos intérêts sont bien servis.

Québec: 475, rue Saint-Amable, Québec G1R 5E4 529-8841

DOLLARS du Carnaval

La cinquième série des DOLLARS DU CARNAVAL est maintenant disponible. Ces pièces sont frappées à l'effigie du Bonhomme des carnivals de 1967, 1968, 1969 et 1970. Chacun de ces dollars est garanti par la Ville de Québec et possède la même valeur nominale qu'un dollar ordinaire lors de toute transaction commerciale effectuée dans la limite des sept duchés, jusqu'au 21 février, soit une semaine après la date de clôture des activités carnavalesques.

Complétez votre collection et revêtez en souvenir les merveilleux moments qu'évoque chacune des effigies du bonhomme.

Procurez-vous chacune de ces quatre pièces en vente dans les banques, les caisses populaires et dans les kiosques de souvenirs du carnaval.

des pièces précieuses

L'Entraide ne doit pas mourir



Gilles Lesage

Les 300,000 membres des caisses d'entraide économique ont une importante et grave décision à prendre, dimanche prochain. Tout autant que l'avenir de leurs épargnes, parfois péniblement amassées, ils ont entre leurs mains le sort d'une institution essentielle au Québec, et qui ne doit pas mourir, même si elle doit être redressée avec vigueur.

Ce qu'il y a de dangereux, dans le chassé-croisé aberrant qui a cours avant l'échéance fatidique, c'est que la majorité ne pense qu'à son intérêt personnel et immédiat — mettre la main sur son argent dans les meilleurs délais — oubliant ainsi qu'un sauvé-qui-peut général aggraverait davantage une situation périlleuse. Il y a un grand risque qu'en cédant à la panique qui couve un peu partout, les entraidistes ne se lancent dans une impasse dangereuse et n'accablent à la faillite des dizaines, sinon des centaines de petites et moyennes entreprises qui témoignent à leurs risques et périls de la vitalité des régions du Québec.

Le plan de redressement et de relance Dugal, qui transforme les caisses en entreprises à capital-actions, n'est sûrement pas parfait. Il impose notamment de lourds sacrifices aux petits épargnants. Mais il a au moins le mérite d'offrir une solution d'en-

semble et de donner une chance de survie à l'oeuvre lancée à Alma en 1960. Et cette solution, si ardue soit-elle, est claire et nette, chiffrée et étalée dans le temps. La pilule est peut-être amère, elle est au moins sur la table.

Quels sont les autres choix? La liquidation? Impensable, d'autant plus que les épargnants y perdraient encore plus qu'avec le plan Dugal. Le statu quo? Peut-être, avec l'espoir qu'une solution magique tombe du ciel. Cette panacée prend des couleurs séduisantes depuis quelques jours, depuis que le Mouvement Desjardins a proposé ce qu'on appelle le modèle Beauce-Nord, du nom de la caisse d'entraide qui a fusionné avec la Caisse populaire de Sainte-Marie de Beauce.

Mais, si attrayant soit-il en apparence, ce modèle n'est pas offert à toutes les caisses d'entraide, seulement aux plus fortes et aux plus saines, celles-ci qui surviraient de toute manière, mais dont le départ rendrait problématique le succès d'un plan de relance global. En faisant du cas par cas, on ne transigeant que sur un strict plan d'affaires, le Mouvement Desjardins se livre à du maraudage qui ressemble à de l'écrémage. A lui la crème, que les autres se débrouillent avec le petit lait!

Ainsi que le ministre des Finances et la Fédération des Associations coopératives d'économie familiale (ACEF) viennent de le redire, une solution globale reste préférable. Ce n'est malheureusement pas ce que pro-

pose le Mouvement Desjardins, le seul qui ait la stature et la crédibilité pour se mouiller à fond. Il faut déplorer à nouveau que les tractations des derniers mois n'aient pas été couronnées de succès et que le mouvement coopératif nous donne le triste spectacle de coopérateurs qui poussent dans des directions opposées plutôt que d'unir leurs efforts pour aider l'Entraide à sortir de la crise.

Coincés entre la relance du plan Dugal ou l'intégration incertaine et à la pièce au Mouvement Desjardins, les entraidistes peuvent demander un sursis pour tenter de sauvegarder à la fois la formule coopérative et les assises régionales. Un régionaliste convaincu, le notaire Jean Lambert, de Montréal, a proposé cette troisième voie. Il se fait tard, les dés sont peut-être pipés, mais on garde la pénible impression que tous les efforts n'ont pas été faits de la part des coopérateurs et du gouvernement. On clame partout que le plan Dugal n'est pas bon, mais personne en autorité n'a proposé un autre plan d'ensemble qui soit applicable aux quelque 75 caisses d'entraide, non pas seulement à cinq ou dix.

Ceci dit, la décision revient aux membres. Mettant de côté la cabale et le maraudage, qu'ils fassent respecter leurs droits, mais sans perdre de vue l'intérêt public. Au besoin, que le gouvernement s'assure que la démocratie s'exerce en pleine lumière. Les assemblées générales de dimanche sont lourdes de sens pour les entraidistes, mais aussi pour le Québec qui, en ces heures difficiles, doit regrouper toutes ses énergies.

le monde vu d'ici

Ce pape voyageur dérange



Paul Lachance

Tandis qu'à Madrid la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe entrainait en agonie, le pape Jean-Paul II, depuis sa tribune vaticane, lançait une autre flèche bien acérée contre le régime de Varsovie.

Pendant qu'à Madrid l'Ouest fustigeait copieusement Moscou, notamment pour son attitude en Pologne, le pape réaffirmait la légitimité de Solidarité et sa conviction que sa réanimation est le seul moyen de sortir son pays natal du borbier dans lequel il patauge.

Deux pouvoirs, un thème: celui des droits de l'homme. Pour les politiciens, Moscou et Varsovie ont délibérément violé des accords internationaux solennels, ceux d'Helsinki, avant l'imposition de la loi martiale en Pologne. Pour le chef de l'Eglise catholique, sans le respect des droits de l'homme, la normalisation de la vie en société, le développement de la vie économique et la sauvegarde de la culture dans toutes ses expressions demeurent impossibles.

Il est déjà acquis, et l'expérience l'a prouvé, que les dénonciations politiques n'auront aucun effet sur Moscou et Varsovie. Par contre, les coups de boutoir répétés du souverain pontife risquent, à la longue, de les déranter compte tenu, surtout, de l'importance qu'occupe l'Eglise polonaise dans la vie du peuple.

Jean-Paul II, ce pape qui détonne, n'a pas fini d'étonner. Jamais, sans doute, dans l'histoire de la papauté, le pontife de Rome n'aura exercé une telle influence sur le monde entier, suscité de tels espoirs, entrepris une telle démarche pour l'égalité humaine, fait en sorte que l'Eglise "se mouille les pieds".

Dans les traces de son prédécesseur, Jean-Paul II a sorti le pape de sa tour d'ivoire pour l'introduire dans les masses de toutes dénominations et y soulever un enthousiasme propre à rendre jaloux les plus grands de ce monde. Sa croisade ne visait pas ses intérêts mais ceux de l'homme.

Jean-Paul II, le premier pape de l'histoire au Japon, le pape de Manille, le pape du Brésil, le pape du Mexique et, bientôt, le pape de l'Afrique. Partout où il est passé, il a reposé le problème du spirituel et du politique sans franchir les limites de son pouvoir mais sans ménager méfiance puisse être accusé de méfaits contre la personne humaine. Cela prenait un courage qui n'est pas gratuit.

En Amérique latine, il a dit à ses prêtres: "Vous n'êtes pas des hommes politiques ou des représentants du pouvoir temporel". Pourtant, il sait que, si le respect de l'homme trouve son fondement dans l'évangile, il s'incarne souvent dans un pouvoir politique qui risque de l'ignorer et auquel il faut le rappeler.

Staline s'enquerrait, un jour, de combien de divisions disposait le pape. De toutes les divisions dont souffre le monde, peut-on répondre, si l'on considère que son empire est celui de l'homme.

Premier pape issu d'un pays communiste, Jean-Paul II sait d'expérience que, quelle que soit son action, la réalité ne se renversera pas du jour au lendemain mais que sa parole est une semence d'espoir pour les opprimés, surtout un avertissement solennel pour les oppresseurs, un signe que ceux-ci ne peuvent indéfiniment ignorer si les "hommes libres" prennent à leur compte son message.

Les accords d'Helsinki et tous les autres passeront, sans doute, tant que l'on tentera de concilier la puissance infernale de la politique, des armes et de l'argent avec le respect de la liberté de l'homme.

La présence gigantesque du pontife de Rome apparaît comme le seul havre de grâce sur lequel puisse mettre le cap la détresse du monde actuel.

bloc-notes

Carnaval du boire

La rencontre des boissons enivrantes et des festivités est un phénomène mondial quasi inévitable. Le Carnaval de Québec n'y échappe pas. Mais il apparaît clairement que le niveau de consommation de substances euphoriques pendant cette période a atteint un tel degré qu'il commence à provoquer, et c'est compréhensible, une exaspération chez les autorités publiques et aussi chez des commerçants qui pourtant devraient être les premiers à se réjouir de la tenue d'un tel événement qui met de la vie dans le froid de l'hiver québécois.

alors les côtés positifs du Carnaval, son apport à l'économie de la région: aux environs de \$20 millions sont injectés par les participants, pour le logement, les repas, le magasinage et les divertissements. Mais le coût social est-il trop élevé?

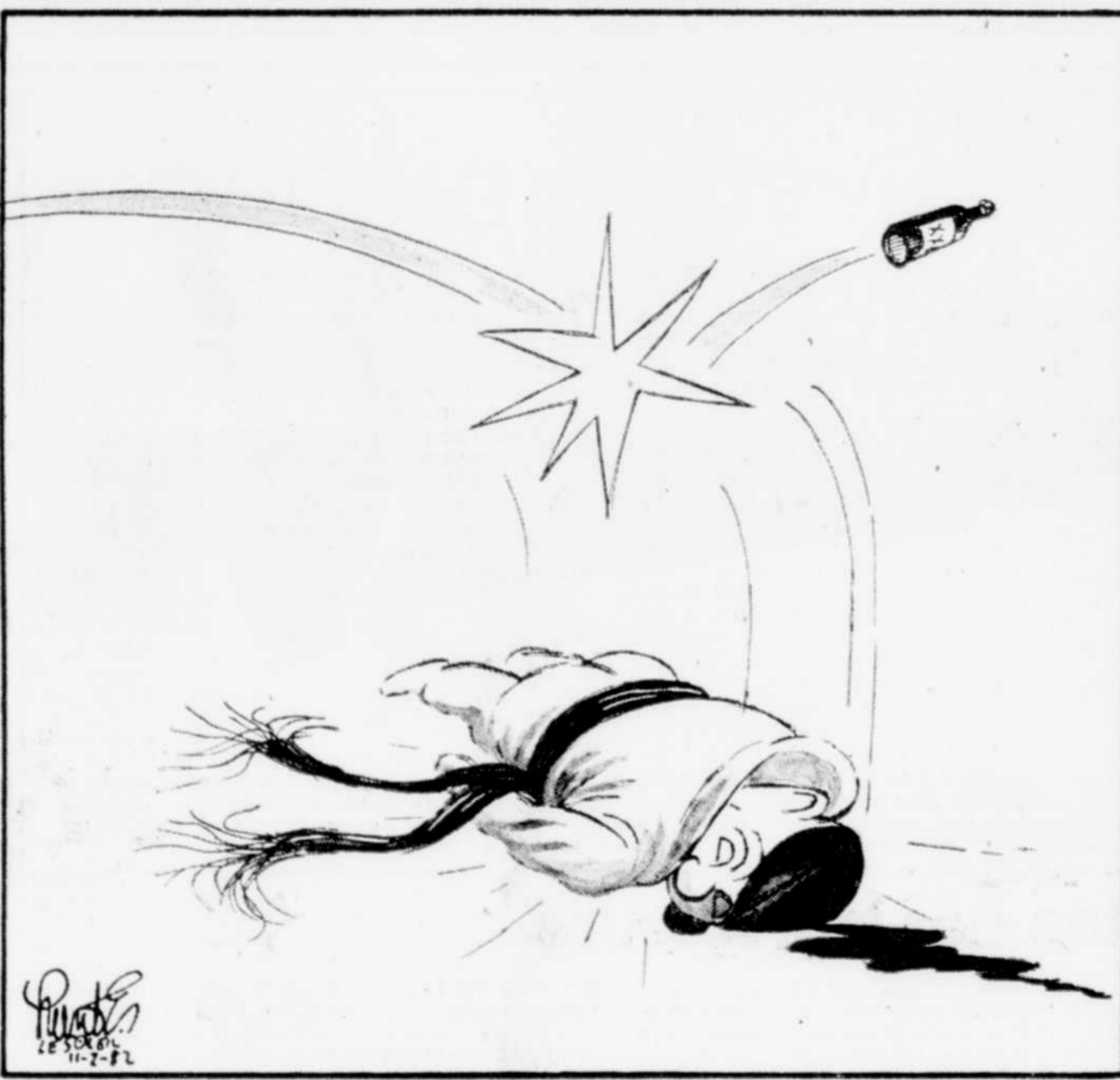
Toutefois, même si la désaffection à l'endroit du Carnaval s'est manifestée à plusieurs reprises, on ne conteste pas sa tenue, mais sa formule, certaines manifestations surtout sont remises en question.

Aussi, le représentant des gens d'affaires du Vieux-Québec donne des conseils qui méritent d'être étudiés: repenser le Carnaval de fond en comble, faire les états généraux du Carnaval, mettre plus de contenu et rencontrer les organisateurs du Festival d'été.

En outre, le président du Carnaval, M. Yves Patenaude, juge qu'il est temps de trouver d'autres sources de financement.

Donc, il serait opportun de trouver des moyens de chasser les mauvaises impressions que laisseront ces déclarations et ne pas attendre que les doutes sur la survie du Carnaval se concrétisent.

Maréchal Francoeur



lettre

Alice n'est pas au pays des merveilles

Nous savons fort bien que cette lettre n'aura qu'un impact mitigé, qu'elle ne sera qu'une brève lueur dans l'indifférence et l'individualisme de plus en plus institutionnel de nos sociétés démodées modernes.

Mais, il y a somme toute un bout comme on dit si souvent. Après un cycle de consultations étourdissantes sur la situation de nos personnes âgées, après des documents comme: "Pour répondre aux besoins de nos personnes âgées". Après la montée en flèche de l'appétit gérontologique où une nouvelle cohorte de spécialistes s'arrachent prestige pour obtenir parfois des parades de bretelles. Après la montée en flèche d'une espèce d'opportunisme politique pour aller "saisir" une clientèle nouvelle, après toute une parade mystique, une croisade quasi charismatique où les petits vieux et les petites vieilles étaient devenus à la mode, où on les découvrait tout à coup, voilà que les espoirs se sont atténués, alimentés par la psychose "des coupures".

Je vous parlerai de madame Alice Dutil, qui depuis 1981, après une subite détérioration de son état de santé fut hospitalisée et est hébergée maintenant en centre hospitalier courte durée. Je vous parlerai de cette dame que nous avons affectionnée comme "cliente" (encore une expression vide de sens) de notre centre de jour alors que l'on stimulait et motivait son

insertion en milieu naturel de vie. Voilà qu'elle est "prisonnière" comme une souris d'un système, d'une espèce de contre-finalité "chronique" qui nous fait douter du sens de toute la vie antérieure.

Quelles sont douces et mélancoliques nos petites mortes dans les centres hospitaliers de banlieue, qu'elles sont belles les images d'abandon et de rejet où flétrissent sur les banquettes les petits vieux et les petites vieilles qui jouent leur dernier tango?

Je vais vous parler de madame Alice Dutil qui depuis juillet dernier, attend sa libération, attend "godot" (pour les amateurs de théâtre). Je vais vous parler de madame Dutil, qui a passé 75 ans dans son quartier Limoilou, en plus de deux (2) années comme présidente du Club de l'âge d'or dans sa paroisse de Saint-Charles de Limoilou et qui aujourd'hui est dans un parc de stationnement. On l'a classifiée, comme le boeuf de l'ouest, catégorie "A", ou "B", ou "C", une "A-3" qu'elle est devenue et vous savez une belle "A-3" "lourde" en plus de ça. Oui, c'est beau la vieillesse, vous êtes enfant et à la fin vous vous ramassez en cadillac A-3 avec enjoliveurs à dorures blanches sur le parquet de la frousse.

Elle voit défilé comme dans un mauvais rêve, dans une chambre à trois (3), les images continues du monde blanc et des pansements aseptisés et des discours ins-

titutionnalisés. Elle voit défilé la mascarade gériatrique, malgré les bons "soins et attention du personnel" qui à l'intérieur de leurs trois (3) "shift" essaient de la stimuler et de la motiver.

Je l'ai vue et lui ai parlé plusieurs fois depuis. Par contacts téléphoniques, par visites répétées afin de garder une flamme, une continuité.

Je voudrais vous parler de ses pleurs, de ses révoltes, de ses doutes mais surtout de son espoir de quitter pour ce qui est pour elle l'univers de Dante, pour ce qui est pour elle, très lucide, une suprême injustice.

On lui "radote" les mêmes chansons, les mêmes discours creux. On joue de côté, de biais mais jamais directement. Elle est supposée entrer bientôt dans un foyer, de moins elle pourrait avoir un peu plus d'intimité et d'activités, etc. etc. Mais pour quand? Attend-t-on qu'elle démissionne complètement? Attend-t-on qu'un dernier "piston tressaille" et mette fin à son moral déjà si lourdement affecté?

Et si elle était un cas unique, isolé, au contraire! Je me souviens d'un film "Au bout de mon âge". Nous devrions en faire un aussi sur les intervenants que nous sommes et l'initiateur: "Au bout de mon rouleau". Nous nageons dans le manque de ressources alternatives mais nous devrions aussi redistribuer les ressources existantes

alors qu'un peu partout se dépensent des argents fous en publicité, contre-publicité pour ne citer qu'un exemple.

Vous messieurs du gouvernement, glorieux porteurs de notre épopée nationale, tout cet argent que vous refusez à des causes combien plus légitimes. Que de cris alarmants lorsque vous étiez dans l'opposition, alors que maintenant bien assis sur le pouvoir vous couvez en silence?

Je voudrais vous parler de madame Alice Dutil, de la troisième Rue à Limoilou, oubliée dans le tumulte de la production de la vie.

Je voudrais vous parler de madame Dutil qui joue dans son parc, et qu'on gave de hochets afin de lui faire supporter sa vieillesse. Et si monsieur le ministre, madame Dutil était votre mère, comment réagiriez-vous?

Si vous vous aperceviez qu'elle n'a pas besoin de traitement actif, qu'elle est tout simplement hébergée, nourrie, lavée comme on dit: Vous diriez-vous qu'il lui manque l'essentiel, lui manque un sens, une valeur, une direction? Vous vous rebelleriez, vous feriez pression, vous useriez de votre influence. Mais elle n'a que le pouvoir de sa fragilité et de son humilité, offertes aux manipulations et aux attentes. Et surtout elle n'a pas de fils ministre.

Je voudrais vous parler de madame Alice Dutil, qui ignore sérieusement les pertes d'argent et d'é-

nergie de votre ministère trop gros, d'une dame enrhumée dans l'arthrite et gonflée de rhumatismes.

Je voulais vous parler d'un "cas", mais je sais fort que cette lettre passera comme passent les roses, espoir d'un éternel printemps. Que de décisions qui tardent à venir pour débloquent les centres hospitaliers qui souffrent de sinusite "chronique" et qui sont gonflés de petits vieux et petites vieilles à n'en savoir que faire. Qu'attend-t-on pour faire de l'hôpital civique dans le quartier Limoilou un centre d'accueil voué aux intérêts de l'âge "d'or"?

Qu'attend-t-on pour effectuer les transformations nécessaires? Attendons-nous qu'un nouveau produit, genre "dristan gériatrique" décongestionne le réseau? Une nouvelle science, nous savons est née ces derniers temps. De la physiothérapie nous sommes passés à la fusionthérapie où se jouent des parties rocambolesques à vous en faire tressaillir Balzac dans sa tombe et sa "comédie humaine".

Et pourtant, le dossier de cet "hôpital" qui pourrait rapidement rendre d'énormes services et répondre à des besoins est galvaudé et calcifié sous des décisions politiques.

Je voudrais vous parler de madame Dutil et de bien d'autres encore, mais d'elle dont j'ai parlé parce que je lui ai promis.

Bon courage madame Dutil! Jacques Dussault Beauport (Québec)



Raymond Blais: l'image rassurante de Desjardins.



Justin Dugal: le plan de relance Dugal

Collaboration spéciale Karl Tremblay

Dugal ou Desjardins? C'est là de fait le choix qui s'offre à la réflexion de quelque 300,000 membres des caisses à quelques jours du dimanche 14 février où ils doivent se prononcer en faveur ou non du plan de relance imaginé par son président,

Justin Dugal. Si les entraïdistes devaient rejeter ce plan, il leur resterait la main tendue par le Mouvement Desjardins. Mais des deux premières solutions, ils peuvent toujours en choisir une troisième: la liquidation. Jean-Charles Grenier fait le point.

A la réunion de dimanche L'entraide économique joue son avenir

par
Jean-Charles Grenier

Le mouvement de l'entraide économique est sur des épines à l'approche de la réunion du dimanche 14 février où les membres trancheront le sort de l'entraide et choisiront à qui seront confiés quelque \$1,000,000,000 d'épargne.

Tout peut être remis en question. Le plan de relance n'est plus seul devant une liquidation fort peu souhaitable. Le Mouvement Desjardins se fait plus présent sur la scène publique et dans l'esprit des entraïdistes qui croient trouver auprès du géant de Lévis une solution avantageuse à la crise de la Fédération des caisses d'entraide économique.

Il n'y a guère plus d'une semaine, les quelque 300,000 membres de l'entraide, regroupés au sein de 75 caisses locales, n'avaient le choix qu'entre le plan de relance Dugal et la liquidation, même si la loi 40 ouvre la porte à d'autres possibilités. Cette loi, qui donne ses assises juridiques au plan de relance Dugal, prévoit que les membres se prononceraient exclusivement sur cette solution dimanche. Néanmoins, un refus se traduirait, lors d'assemblées subséquentes, soit par la vente des actifs, soit par le statu quo ou encore par la fusion avec une autre institution financière.

Jusqu'à ces derniers jours cependant, la liquidation apparaissait comme le seul autre choix possible. Mais voici que les membres de la Caisse d'entraide économique de Beauce-Nord font faux bond, lors du dernier week-end de janvier, au processus amorcé par la Fédération des caisses d'entraide économique et qu'ils mettent en branle la fusion avec la Caisse populaire de Sainte-Marie de Beauce.

C'en est assez pour éveiller des attentes chez certains entraïdistes que le plan de relance n'est pas parvenu à satisfaire.

Desjardins revient

Desjardins refait donc surface après s'être éclipsé à l'époque des Fêtes à la suite de l'échec des pourparlers entrepris avec la Fédération des caisses d'entraide économique. Et dès lors, aux yeux de membres de l'entraide, surtout des dissidents, regroupés ici et là sous la fragile houlette de l'avocat jonquérois Davis Forrest, le rejet de la proposition de relance n'entraîne plus l'inéluctable liquidation puisque le mouvement coopératif de Lévis se déclare "présent".

Plus encore, vendredi dernier, le président Raymond Blais de la Confédération des caisses populaires Desjardins reprend le bâton du pèlerin et rappelle que les caisses pops sont toujours là, qu'il existe d'autres solutions que la liquidation et, surtout, que le modèle d'entente intervenue à Beauce-Nord peut servir de balise à la conclusion d'autres ententes compte

tenu, bien sûr, du respect de certains principes dont les plus importants sont: que les membres d'une caisse populaire ne fassent pas les frais d'une fusion; que les membres d'une caisse d'entraide ne perdent pas leur capital social et autres formes de dépôt.

Depuis, les événements se précipitent. Les caisses d'entraide Chauveau, à Charlesbourg, de Sainte-Foy, de Rimouski, de Chicoutimi, parmi d'autres, reçoivent des offres de discussion ou, plus simplement, sont amenées à étudier les implications chez elles du modèle de Beauce-Nord. La caisse d'entraide de l'Assomption, dans la région de Montréal, quant à elle, fera vraisemblablement le saut dans le camp Desjardins, demain, lors d'une réunion convoquée à ce sujet, obtenant probablement une manchette à la une des journaux, la veille du vote des entraïdistes.

Blais à la radio

Enfin, le président Raymond Blais intervient publiquement, hier, au cours d'une émission radiophonique à la station CKVL à Montréal. Au cours d'un entretien avec LE SOLEIL, à l'issue de cette émission, il confie que la démarche de Desjardins demeure inchangée, c'est-à-dire que le mouvement est disposé à étudier cas par cas les projets de fusion à la condition que les membres des caisses d'entraide manifestent

leur intérêt après avoir refusé, dimanche, le plan de relance Dugal. C'est d'ailleurs la pression populaire que Raymond Blais invoque pour expliquer son retour de vendredi dernier. Un retour que plusieurs qualifient d'opportunisme.

Plus encore, le président Blais doit poursuivre, demain à Québec, ses interventions publiques en participant à une tribune radiophonique au cours de laquelle les auditeurs se feront fort, sans aucun doute, de traiter avec lui plus volontiers de la crise de l'entraide économique que du rôle de la Caisse centrale dont s'est récemment doté Desjardins.

Voilà donc la Fédération des caisses d'entraide économique qui risque de se voir couper l'herbe sous le pied par ce revenant tandis que les membres de l'entraide qui, après réflexion, se sont rangés, parfois avec une ardente conviction, parfois faute de mieux, derrière le plan de relance, doivent évaluer à nouveau la situation. Ils doivent réexaminer la survie de l'entraide et de son rôle d'agent dynamique dans son milieu par le biais de sa participation au financement du commerce ainsi que de la petite et de la moyenne entreprise. Dans ce seul secteur, l'entraide a actuellement des prêts affichant un total de \$665,000,000.

Les cartes brouillées

Selon les membres de l'équipe,

entourant le président Justin Dugal, le Mouvement Desjardins vient brouiller les cartes n'offrant que son image sans préciser de montants. Chez Desjardins, Raymond Blais affirme que les chiffres ont été livrés à Beauce-Nord de même qu'à l'Assomption et qu'ils le seraient ailleurs.

Au sujet de son retour inopiné sur la scène où se joue le sort de l'entraide, Raymond Blais explique que si le problème avait été réglé, il y a trois mois, son mouvement se serait tenu à l'écart ces jours derniers.

Les gens de l'entraide estiment aussi que les interventions de Raymond Blais ne sont pas jusqu'à maintenant garantes d'une offre à toutes les caisses d'entraide advenant le rejet du plan Dugal. Cela même si le président Blais a soutenu que c'est la volonté des membres à l'égard de la coopérative de Lévis qui l'amènera à répondre aux demandes. À l'entraide, on juge que c'est trop peu et trop tard.

La fédération n'a, de son côté, pour arme principale que son plan de relance. Un plan dont les titres de gloire sont d'avoir été vérifié par le ministère québécois des Institutions financières et Coopératives et soumis aux règles de la Commission des valeurs mobilières. Un plan qui a permis à chacun des membres de mesurer les incidences économiques du plan de relance et pour sa caisse et pour lui-même. Notamment d'étudier

les avantages fiscaux de \$90,000,000 consentis par le gouvernement du Québec et dont les retombées seront proportionnelles aux actions détenues et au revenu disponible, la progression favorisant les personnes dont le revenu est le plus élevé.

Chiffres sans saveur

Mais voilà, l'arrivée de Desjardins embarrasse grandement les gens de la Fédération des caisses d'entraide économique car les chiffres perdent de leur saveur. Les gens de l'entraide ont beau offrir un plan quantifié, ils peuvent bien rappeler les avantages fiscaux, ils peuvent aussi souligner le rôle prépondérant de l'entraide notamment en région, ils ne projettent toujours pas cette image reluisante dont Desjardins s'enorgueillit maintenant après des périodes plus sombres du temps des succès flamboyants de l'entraide.

Et puis, l'offre de Desjardins, en dépit des débats qu'elle peut occasionner et surtout des évaluations distinctes qu'elle peut susciter, n'en demeure pas moins comparable à celle du plan Dugal dans son ensemble. Elle a ses avantages comme ses défauts. Son plus grand défaut, cependant, c'est d'être une offre hypothétique. Elle existe grâce à l'image de Desjardins. Elle s'encercle de l'auréole du mouvement fondé à Lévis. C'est là sa plus grande qualité.

Même avec ses gros sabots, Desjardins n'en a pas moins une crédibilité qui a tout pour séduire le petit et le moyen épargnant dont les relations d'affaires sont basées davantage sur la confiance que sur les bilans.

C'est de ce type de confiance que sera tissée la trame de la journée de dimanche.

D'ici là, les gens de l'entraide, qui disent de l'hypothétique solution Desjardins qu'elle n'est qu'un miroir aux alouettes, sauront-ils retrouver les accents de Jacques Gagnon qui ont 20 ans durant marqué la croissance de ce mouvement?

Si oui, cela suffira-t-il? Le plan de relance peut compter sur les 67,000 membres qui, sur une possibilité de 156,000, ont continué à verser leur contribution à un plan d'épargne systématique en dépit de la crise.

Mais cela suffira-t-il? Les caisses d'entraide ont résisté depuis huit mois. Ce qui n'est pas si mal pour une institution que certains qualifient ou, pire, souhaitent moribonde.

Mais cela suffira-t-il puisque le plan de relance doit se gagner l'appui de 75 pour 100 des membres présents dimanche.

Ce qui n'est pas une mince besogne.

Rien n'est impossible cependant. Et puisque les membres de l'entraide n'auront devant eux que le plan de relance, ils pourraient fort bien répondre: "Un tien vaut mieux que deux tu l'auras".



Dugal ou Desjardins? Un choix difficile pour les membres des caisses d'entraide.

Le Soleil, André Pichette

Le monde

Vendeur de savon aux mains sales

Depuis deux mois, le monde a mal à la Pologne. Toutes les manifestations de solidarité pour amener Jaruzelski et Brejnev à réviser leurs notions concernant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, sont donc les bienvenues. C'est ainsi qu'à première vue, on est tenté d'applaudir aux initiatives artistiques de Reagan quand il amène ses collègues de la chanson et du cinéma pour les impliquer dans un show télévisé en faveur du peuple polonais. A première vue. Car, si on y regarde de plus près, on s'aperçoit que le vendeur de savon a les mains sales. Et cette saleté a la couleur du sang.

Pendant que Reagan, Sinatra et les autres pleuraient sur le sort de Solidarnosc, des officiers de l'armée américaine se reposaient après une dure journée de labeur dans un camp d'entraînement de Virginie. Ces militaires payés par le même monsieur Reagan montraient à des collègues militaires du Salvador, l'ABC de la torture et des techniques de répression.

Quand des citoyens américains descendent dans la rue comme d'autres le font partout dans le monde pour protester contre l'état de siège en Pologne et pour soutenir "Solidarnosc", je les respecte et les appuie. Mais quand Reagan

et son gouvernement s'en mêlent, ça ne m'inspire que du dégoût. Ils ne peuvent que nuire à ceux qui veulent aider les Polonais.

Quand on participe à un génocide au Guatemala et au Salvador par des envois massifs d'armes et d'avions, on n'a pas le droit de faire des leçons de morale à l'autre qui fait la même chose en Afghanistan ou ailleurs. Si les deux Grands (si petits par ailleurs!) laissent les peuples cheminer par eux-mêmes sur la voie de l'autodétermination, le monde ne s'en porterait que beaucoup mieux.

Actuellement, le banditisme de l'un ne fait que justifier le banditisme de l'autre. Avec Reagan et Brejnev, on croirait revivre l'épopée du Parrain à l'échelle planétaire: de vulgaires querelles de mafiosi dans lesquelles des milliers de vies humaines sont en jeu. Je commencerai à écouter les sermons télévisés de Reagan quand il cessera d'appuyer activement par son aide militaire et économique, les régimes sanguinaires d'Amérique centrale ou le régime raciste de l'Afrique du Sud. En attendant, je n'ai que faire du savon sale.

Robert Jasmin
Neuveville.

La répression ignorée

Un journaliste a osé faire une comparaison entre la situation en Pologne et celle de l'Amérique centrale et il a failli perdre sa job. Le secrétaire d'Etat américain, Alexander Haig, a fait une violente sortie contre ce journaliste audacieux. Et pourtant...

Si on lit les déclarations du président Reagan sur la situation polonaise, on ne peut s'empêcher de faire des rapprochements assez intéressants. A toi d'en juger.

M. Reagan a dit à propos des sanctions économiques annoncées: "Ces actions ne sont pas dirigées contre le peuple polonais, elles sont un avertissement au gouvernement de la Pologne que des hommes libres ne peuvent pas et ne pourront pas rester passifs lorsqu'ils sont confrontés à une répression brutale". (En Amérique latine la répression fait chaque année des milliers de victimes!)

"En persécutant Solidarnosc, le gouvernement mène une guerre contre son propre peuple". (Que se passe-t-il au Salvador, au Guatemala?)

"Comment peuvent-ils justifier l'usage de la force nue pour écraser un peuple qui ne demande rien d'autre que le droit de mener sa vie dans la liberté et la dignité?" (Qui fournit les armes aux régimes violents et répressifs en Amérique latine?)

"Le gouvernement polonais et ses alliés soviétiques craignent la liberté que chérit le peuple polonais." (L'Eglise en Amérique latine se fait museler car elle parle de liberté et de justice.)

"Ils ont répondu aux remous de la liberté avec une force brutale, meurtres, arrestations massives et création de camps de concentration." (Dans combien de pays latino-américains les gens trop actifs "disparaissent" sans laisser de trace?)

Loin de moi d'approuver le coup d'Etat militaire en Pologne, mais il est quand même instructif de se poser quelques questions sur les jeux d'intérêts et les politiques à deux poids, deux mesures.

Louis Bilodeau
Sillery.

Pays tabous?

La Pologne cherche la liberté et la justice. A cette génération de Polonais, on a dit depuis longtemps que le pouvoir, les entreprises et leur gestion, etc. appartiennent au peuple. Et ils se rendent compte que ce n'était pas cela en réalité, qui se vivait. Je ne crois pas que ces gens de "Solidarnosc" veulent revenir au "capitalisme sauvage"...

De toute façon, bravo pour cet appui officiel à la Pologne, pour les nouvelles en premières pages, pour les démonstrations publiques!

Mais pourquoi ce mur de silence face au Guatemala et au Salvador? Au Nicaragua? A une Amérique centrale qui se tue pour prendre en main une économie étranglée par les pays riches? ... Serait-ce que derrière la Pologne, c'est le "gros méchant" que nous visons? ... Serait-ce que nos Solidarités sélectionnées, nos silences coupables reflètent nos intérêts cachés? ...

Michelle Naud
Deschambault

Pologne des prêtres

Il y a des questions que personne n'a l'air de se poser. Comment se fait-il que les gouvernements occidentaux veulent confier les secours qu'ils envoient en Pologne à des gens aussi douteux que les curés? Car nous savons, ici, que les prêtres sont une plaie sociale, qu'ils sont hypocrites, égoïstes, luxurieux, et que ce sont des pédérastes. Nous le savons parce que la télévision, le cinéma, les journaux, les revues nous renseignent là-dessus abondamment et tous les jours. Faut-il que les gouvernements soient naïfs!

A moins que les curés polonais ne soient d'une autre espèce que les nôtres? Ou que les nôtres soient de la même espèce, mais camouflés?

Vers l'âge de vingt ans, mes camarades de collège et moi sommes passés par le moment des grandes orientations. Nous étions pleins d'idéal (c'est le propre des

jeunes que le vice n'a pas défranchis). La prêtrise, moi? Jamais je n'en aurais eu le courage; j'ai donc opté pour ce qu'on appelle aujourd'hui la "sexualité assumée". Plusieurs, que je connaissais de près, que j'admirais et que j'aimais, ont choisi la prêtrise. Je n'ai jamais cessé de voir en eux, et sincèrement, des héros. Je sais, parce que l'évidence c'est l'évidence, qu'ils sont restés fidèles à leur idéal. Absolument comme des curés polonais.

Beaucoup de Québécois d'aujourd'hui qui ne partagent pas nos convictions religieuses vont faire enseigner à leurs enfants, plutôt que la morale catholique, une morale naturelle. Ils ne devront pas oublier que toute morale naturelle met l'accent sur la loyauté et l'esprit de vérité. Ils se feront donc un devoir de faire taire leurs contemporains un peu primitifs qui inventent sur les curés des histoires sans grand fondement, car les curés, en général, ne sont pas des monstres, loin de là. Le peuple polonais leur donne toute sa confiance et le proclame à la face de l'univers. C'est dans le malheur que l'on connaît ses amis.

Il reste que beaucoup de prêtres sont des individus pas comme les autres et que nous aurons toujours du plaisir à les brocarder. Je ne m'en suis jamais privé, pour ma part, aimant bien la rigolade, mais voilà qu'une foule de jobards sont montés à l'échelle et gobent pélemêle plaisanteries et calomnies comme... paroles d'évangile! Faut-il pleurer, faut-il en rire?

Louis Bilodeau
Sillery

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'écarter et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6

Jacques Côté
Val St-Michel (Québec).

L'hiver



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Nos sensations fortes

Encore cette année, les Québécois et les touristes en visite à Québec pourront s'offrir, pour le prix modique de \$3.50 par traineau loué, de vraies sensations fortes en descendant les trois pentes glacées de la glissoire du Château Frontenac sur la terrasse Dufferin.

Glissoire qui, à chaque année depuis la construction du Château en 1892, fait la joie des amateurs de ce genre de sport. Donc, cette année comme par le passé, 38 traineaux seront mis à la disposition de la population.

Monsieur Roberto Gelsomino, italien d'origine, avec ses quatre fils ont, pour la troisième année consécutive, procédé à la construction et au glaciage de la glissoire du Château Frontenac.

Au début du siècle, la glissoire était surtout réservée aux clients de l'hôtel et constituait avec la patinoire, une attraction supplémentaire pour les nombreux touristes qui venaient séjourner dans nos murs historiques.

Aujourd'hui, grâce à monsieur Gelsomino et ses fils, et au bon vouloir des administrateurs du Château Frontenac, des dizaines de milliers de gens, autant québécois qu'étrangers, peuvent à loisir s'offrir des sensations fortes en em-

pruntant la glissoire qui, avec les années, est devenue une image typique de Québec.

Au meilleur des conditions atmosphériques, c'est-à-dire de 15 à 20 degrés C sous zéro, un traineau peut atteindre l'impressionnante vitesse de 60 milles à l'heure en un temps de descente de 17 secondes. La construction de la glissoire exige la présence de huit personnes pour une période de travail de 20 jours. Perfectionnant à chaque année les techniques qu'exigent ces matériaux particuliers que sont la neige et la glace, M. Gelsomino et ses fils peuvent aujourd'hui offrir ce plaisir qu'est la glissade à des conditions de sécurité maximale.

L'an dernier, la journée record vit 5.000 personnes descendre les pentes glacées, ceci aux plus beaux jours du Carnaval de Québec. Souhaitons cette année que les conditions atmosphériques qui prévalent dépasseront quelque temps déjà persisteront durant la période carnavalesque et permettront au maximum de gens d'expérimenter les sensations fortes que produit une descente en traineau sauvage sur la terrasse Dufferin.

Marc Latulippe,
Québec.

Le Bonhomme à imiter

Mercredi le 6 février 1980, LE SOLEIL publiait un article disant: "Le Bonhomme Carnaval n'est pas dans le ton." C'était à cause de sa ceinture qui n'était pas de fléchée authentique.

A la suite de cet article, très bien rédigé, où on lui disait qu'il "est le plus grand ambassadeur de la ceinture fléchée dans le monde entier", le Bonhomme Carnaval a compris son rôle et il a changé de ceinture. Celle qui porte depuis le Carnaval 1981 est une ceinture fléchée, au fléché authentique du Québec, donc tissée avec les doigts. Tous les carnavaliers devraient en faire autant.

Voilà que maintenant, c'est LE SOLEIL et la publicité qui "n'est

pas dans le ton." Puisque beaucoup de photos du Bonhomme sont démodées, elles ne cadrent plus avec l'actualité. La photo couverture de l'horaire télé du SOLEIL, samedi le 30 janvier 1982, est l'exemple le plus surprenant.

Pas de ceinture d'apparat! La ceinture, que le Bonhomme porte sur cette photo, est tissée sur métier et de par son motif, il faut être très généreux pour l'appeler ceinture fléchée.

Le Bonhomme Carnaval est à imiter... Il faut renouveler notre fléché!

Véronique Hamelin
artisane du fléché
Ste-Foy

Vive la neige urbaine

Monsieur Lavoie, notre maire
On vous écrit en tant que père et mère
Ayant un enfant en bas âge,
On ne trouve que désavantage
A voir passer la charrie
Le long de nos rues.

Partout, tout n'est que slush et saleté
Et on en revient toujours tout crotté.
Ainsi au nom de tous mes concitoyens
Nous vous prions de prendre les grands moyens.

Ah! quel fut notre bonheur
De voir arriver la neige de si bonne heure.
On entrevoyait en traineau se promener
Avec notre petit garçon bien emmaillotté
Afin de profiter de l'hiver
Et de nous remplir les poumons d'air.

Prenez maintenant le cas des rues transversales.
On peut dire qu'elles sont toutes aussi sales.
Il n'y a pas moyen de circuler
Sans que l'on se fasse élabousser.
Vous pouvez croire que dans cette situation
Il est préférable de rester à la maison.

Cependant, autrement se passent les choses
Et ce sont vos charries qui en sont la cause.
A peine la neige est-elle tombée
Que la charrie et la souffeuse viennent nous l'enlever.
Ainsi la promenade en traineau
Deviens, sur l'asphalte déglacé, un vrai fardeau.

Le conseil de ville doit sans délai être convoqué
Afin que nos élus prennent leurs responsabilités.
Que l'on décrète un moratoire au déneigement
Et que l'on permette à nous parents
De nous prononcer ensemble par référendum
Sur l'avenir des souffeuses, du sable et du calcium.

Tirer un traineau sur les grandes artères
Deviens pour nous un véritable calvaire.

Rolande Paré
et Claude Saint-Charles
Sainte-Foy

Vers l'hôpital

Télé-Médic, un service essentiel

Monsieur le ministre Pierre-Marc Johnson, Permettez-moi d'attirer votre attention sur la grande nécessité d'avoir encore les services de Télé-Médic.

Depuis trois ans, nous avons à plusieurs reprises eu un "besoin urgent" de Télé-Médic, soit pour le coeur, une grande faiblesse, le diabète, une crampe ou une indigestion aiguë.

Même cette nuit, 7 février, à 1h45, nous avons eu besoin d'eux et une demi-heure après ils étaient là. Nous n'avons que des éloges à leur faire: grande politesse et attention spéciale.

Un soir, j'étais menacée d'infarctus et une demi-heure après on était rendu en vitesse. C'est ce que j'appelle du service. Au départ, on m'a rassurée en disant: si ça ne va pas cette nuit, téléphonez et nous viendrons avec plaisir. C'est ce que j'appelle une grande sécurité et une grande attention, à la quantité de malades qui ont besoin de secours.

L'autre jour, soit fin de dé-

cembre, j'appelle à un hôpital pour me rendre à l'urgence. J'étais très mal et on me répond avec un grand calme: "Appelez Télé-Médic". Le lendemain matin, soit le 30 décembre, j'étais à l'urgence du CHUL avec électrode et électrocardiogramme: sucre très haut, pression variable, consultation de trois médecins, à 3h dans la nuit.

Excusez ma longue lettre mais je veux vous prouver que réellement la grande masse de la population a besoin de secours précieux et de réconfort. Il ne faut pas oublier les cas très graves qui se présentent et les vies qui peuvent être sauvées.

Merci de votre bonne attention et je ne souhaite qu'une chose: c'est que vous trouviez une solution afin que ce service indispensable soit conservé même si parfois il y a lieu de payer un petit montant. Lorsque ça ne va pas nous nous sentons réellement inquiets et nous espérons que d'avoir un secours des plus précieux.

Mme J. Audet
Québec.

Fondation de rechange

J'ai lu dans votre journal et suivi à la radio (poste CHRC-Québec) la nouvelle décevante de la fermeture forcée de "Télé-Médic de Québec" et la fin inexorable d'une initiative privée pour le bien commun de notre communauté.

Résident de cette hostellerie depuis mars 1979, suite à une intervention chirurgicale pour un cancer de la gorge qui m'a laissé aphone, j'ai souvent vu à la porte de cette résidence privée pour personnes âgées, malades ou invalides, une des voitures de Télé-Médic venant donner consultations urgentes ou les soins requis à maintes reprises depuis un peu plus d'un an.

Télé-Médic et ceux qui veulent conserver cette protection établisent un fonds ou une fondation pour permettre à ce service communautaire privé de poursuivre son œuvre.

La contribution de chacun, surtout des bénéficiaires, si minime soit-elle, vaut des milliers de fois l'argent que l'on nous soutire pour des folies comme "le Carnaval de Québec" — cette orgie hivernale — qui n'est profitable que pour ce club fermé qui la dirige et conduit à se faire connaître pour fins politiques ou autres; "la vente de chandelles qui ne coulent pas en couleur désignée" et "l'effigie du Bonhomme" ou encore des billets de Loto-Québec qui engraisse le porte-monnaie de privilégiés et du gouvernement.

Marc E. Thivierge
Parc des Braves
Québec

Le dévouement

Pendant la période des Fêtes 1981, où le service hospitalier est restreint, une opérée d'urgence a reçu les soins que requiert son état: soins intensifs, soins réguliers par un personnel disponible, aimable et souriant en tout temps.

Très Honorable ministre des Affaires sociales, si la maladie vous visite, venez à l'hôpital St-François-d'Assise constater qu'aucune coupure n'altère le zèle, le dévouement de tout le personnel.

Merci cher chirurgien!
Merci chères infirmières!

Léontine Létourneau
Charlesbourg

L'humanisme

Au personnel de l'hôpital Saint-Sacrement

La famille de Mil Gilberte Julien tient à remercier chaleureusement chacun et chacune de ceux qui ont veillé sur elle durant les dernières semaines de sa vie, alors qu'elle était hospitalisée dans votre institution.

Nous avons tous remarqué la délicatesse avec laquelle on s'adressait à elle, sans qu'elle puisse deviner par le comportement de ceux qui la soignaient, la gravité de son état. On la traitait comme si elle avait été une vieille grand-mère et cela nous a beaucoup touchés et encouragés.

Nous voulons donc vous manifester publiquement notre reconnaissance et demandons au quotidien LE SOLEIL de publier ce message comme lettre ouverte.

Les familles Julien et Brunelle
par: Monique Brunelle-Ferland
Lac-Échemin

La crise de l'entraide

Non au plan Dugal et oui aux caisses "pop"

En juillet 1981, suite à une série de reportages télévisés, s'effondraient lamentablement les caisses d'entraide économique et ce, dans toute la province.

Comment une série de reportages pouvait-elle créer une si grande panique?

Tout d'abord, les administrateurs des caisses ont pris un temps incroyablement long avant de réagir et de monter une campagne de contre-publicité; ce qui était élémentaire.

Deuxièmement, les administrateurs des caisses se sont contentés de faire des menaces à l'endroit de la station de télévision sans jamais rien faire d'autre — prouvant ainsi que le contenu de la série de reportages était fondé.

Troisièmement, au lieu d'offrir immédiatement à leurs membres un taux d'intérêt égal à ceux offerts dans les autres institutions (ce qui aurait désamorcé la crise), les administrateurs ont choisi la so-

lution de la facilité et ont gelé tous les avoirs des petits épargnants.

Par la suite, les administrateurs ont pris quatre longs mois pour "accoucher" du plan Dugal. Lorsque l'on examine attentivement le plan Dugal, on constate:

• Tout d'abord qu'il protégera avant tout les emplois de ses administrateurs, charité bien ordonnée commence par soi-même!...

• Deuxièmement, le plan protège également les nombreux emprunts que se sont accordés les

administrateurs à des taux plus que préférentiels.

• Troisièmement et finalement, le plan Dugal protège une partie ridicule de l'épargne des membres.

En effet, 75 pour 100 de l'épargne est transformé en dépôts à terme, c'est-à-dire qu'on ne pourra récupérer avant plusieurs mois à des taux d'intérêts ridicules. Le 25 pour 100 du montant qui reste est transformé en actions. Quelle grosse farce! Après qu'on nous ait démontré en long et en large l'in-

compétence des administrateurs des caisses d'entraide économique qui, selon vous, voudra acheter vos actions ou les miennes? Il faut comprendre ici que les caisses d'entraide ne rachèteront jamais une seule action de n'importe quel membre.

Avec le plan Dugal, nous perdons automatiquement 25 pour 100 de nos économies. Le 75 pour 100 restant ne nous sera pas remis avant plusieurs mois et, finalement, nous demeurons avec des administrateurs incompetents en qui plus personne ne fait confiance.

Disons "NON" au plan Dugal et, par la suite, forçons nos administrateurs à considérer honnêtement cette fois-ci la fusion avec une institution solide "les caisses populaires" — là où les administrateurs ont fait leurs preuves.

Jean Major
Notre-Dame-des-Laurentides

Le Pater des entraidistes

Notre père, qui êtes à Lévis,
Que ton nom demeure respecté,
Que ta vengeance soit étanchée,
Que ta mainmise soit absolue
Sur tous les coopérants, comme partout au Québec.
Pardonnez-nous notre dynamisme
Comme nous pardonnons à ceux

qui sont apathiques
Et ne nous laissez pas succomber à Dugal
Mais délivrez-nous de l'entraide,
Ainsi soit-il.

M. Tremblay,
membre de la CEE Alma

Entente syndicat-Inglis, à Montmagny

par Réal LABERGE

MONTMAGNY — Dans un effort de collaboration visant à favoriser la vente de Bélanger-Admiral à la firme ontarienne Inglis, et hâter ainsi une réouverture de cette usine de Montmagny, quelque 300 des travailleurs syndiqués avec la CSD ont approuvé à 92,3 pour 100 un protocole d'entente assurant une prolongation de deux ans du contrat de travail en cours depuis le 14 novembre 1980.

Les négociations entreprises à

cette fin avec des dirigeants d'Inglis dirigés par le vice-président, M. Doug Smith, n'ont duré que deux journées, la semaine dernière, se poursuivant jour et nuit, a précisé le président du syndicat, M. Léo Fournier.

Le vice-président syndical, M. Germain Picard, a expliqué que le projet d'entente a d'abord été soumis jeudi dernier aux travailleurs licenciés depuis la mi-novembre. Un mandat de négociation a été confié à l'exécutif, au terme de

cette consultation. Puis les négociations avec les représentants d'Inglis ont été menées rondement, presque sans interruption, jusqu'au lendemain. Réunis de nouveau en assemblée spéciale, les membres du syndicat ont entériné le protocole d'entente intervenu avec l'acheteur éventuel de Bélanger-Admiral.

Il y a lieu de mentionner que ce fabricant d'appareils électroménagers occupe le deuxième rang au Canada en ce secteur industriel, mais qu'il ne produit pas

de cuisinières, la spécialisation de l'usine magnymontoise.

Gains

Même si l'on a dû faire vite, et dans des circonstances peu favorables, les deux représentants syndicaux ont déclaré que l'accord prolongeant la convention collective de deux ans, soit jusqu'au 14 novembre 1983, comporte toutefois des avantages relativement satisfaisants.

D'abord les gains consistent

dans l'amélioration de certaines dispositions antérieures. D'une part, une clause attribuant aux travailleurs un pourcentage de 12 pour 100 en période de repos par jour a été bonifiée et portée à 15 pour 100. Ce qui représente une majoration horaire de \$0,18 à \$0,20, selon les diverses catégories salariales.

Pour la période du 15 mars au 15 juin 1982, un ajustement antérieur qui haussait provisoirement de 10 pour 100 la rémunération au boni a été remplacé par une aug-

mentation horaire de \$0,50 s'appliquant à tous les employés d'usine.

Du 15 juin 1982 au 14 mars 1983, l'augmentation sera de \$0,65 l'heure, puis de \$0,70 pour la période allant du 15 mars au 14 novembre 1983.

Selon le directeur général de l'usine Bélanger-Admiral de Montmagny, M. Roger Fortin, qui a participé à la négociation du protocole d'entente, la partie syndicale a manifesté un esprit de franche collaboration.

Contrat de \$29.6 millions pour Treco

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — La compagnie Treco International Inc., de Saint-Romuald, une filiale du groupe Canam-Manac de Saint-Georges de Beauce, a obtenu un contrat de \$29,6 millions pour la construction de 552 unités de logements collectifs à Alger, capitale de l'Algérie.

L'entente est intervenue le 8 décembre dernier et ce n'est qu'au cours des derniers jours qu'un financement a été consenti au gouvernement de l'Algérie dans une proportion de 85 pour 100 par la Société pour l'expansion des exportations.

C'est ce qu'a affirmé hier au SOLEIL M. Guy Vachon, président de Treco International Inc., en mentionnant que l'obtention de ce contrat survient un an après la signature d'un premier contrat totalisant \$70 millions réalisé dans le cadre du projet de reconstruction de la ville sinistrée d'El Asnam détruite à la suite du tremblement de terre survenu le 10 octobre 1980. La réalisation de ce premier contrat s'est terminée le 12 septembre 1981.

Selon M. Guy Vachon, "les travaux pour la réalisation de ce second contrat en Algérie pour le montant de \$29,6 millions devront être terminés le 24 juin prochain et permettront la création de plus de 600 emplois directs, tant au Québec qu'en Algérie".

De plus, a-t-on appris, la compagnie Treco International Inc. est le maître d'oeuvre de ce projet de construction en Algérie et à la responsabilité de la gérance du chantier, dont la presque totalité des opérations de montage et de finition a été accordée en sous-traitance à des entrepreneurs indépendants du Québec qui, de plus, ont la responsabilité de leur personnel.

Il s'agit d'unités de production du groupe Canam-Manac, soit les usines de Treco, à Saint-Romuald, les Aciers Canam Inc., à Saint-

Gédéon de Beauce, Manac Inc., à Saint-Georges, Murex, à Saint-Joseph de Beauce, et Nortex, à La-Chine, en banlieue de Montréal.

Le contrat

Ce projet de construction dans la capitale de l'Algérie demandera le déplacement d'environ 150 travailleurs du Québec, et ce, pour la durée du contrat. La première équipe de travailleurs devrait quitter le Québec vers le 20 février.

Toutefois, un premier bateau a quitté le port de Québec avec les composantes usinées du premier bâtiment le 3 février dernier, alors que le départ des prochaines expéditions est prévu vers le 25 février et à la fin du mois de mars.

Comme l'a expliqué M. Guy Vachon, les termes du contrat prévoient la fabrication, la livraison et l'assemblage de 30 blocs-appartements de 16 unités de logements et de six autres abritant 12 unités de logements et des locaux à vocation commerciale.

Cependant, a révélé M. Vachon, "la réalisation de ce projet est basé sur un tout nouveau concept de construction d'édifices à logements utilisant le béton et l'acier mis au point au cours des deux dernières années par le service de recherches et développement de Treco".

Ce concept prévoit la fabrication en usine de cubes modulaires dans lesquels sont incorporés en totalité les systèmes électrique et de plomberie de l'édifice.

Il en résulte, a dévoilé M. Guy Vachon, "que son application a pour effet de réduire la durée de construction sur le chantier et le cube modulaire a aussi la particularité de servir de conteneur pour le transport des autres matériaux et composants utilisés lors de la construction".

Chacun des édifices abritera des logements de cinq à six pièces, plus salle de bains.

A Leclercville

L'avenir de l'école reste incertain

par Anne-Marie VOISARD

du bureau du Soleil
SAINT-CROIX — L'avenir de l'école de Leclercville, à l'ouest de Lotbinière, risque, encore une fois, d'être mis en jeu. Cette fois, à cause de la mousse d'urée formaldéhyde dans les murs du troisième étage. A cause aussi du rapport du Centre de toxicologie du Québec.

Les administrateurs de la Commission scolaire Marie-Victorin,

de qui relève l'école de Leclercville, ont trouvé, hier, dans leur courrier, le fameux rapport que le Centre de toxicologie dit leur avoir adressé depuis plusieurs jours. Ce même mardi, LE SOLEIL a publié une des deux recommandations de ce rapport, soit que les élèves inscrits dans la classe de 5e et 6e année reçoivent désormais leurs cours au deuxième étage, où se trouve la bibliothèque.

Il devait y avoir, hier aussi, réu-

nion du comité de parents de la commission scolaire. Faute de quorum, l'assemblée s'est transformée en échange de vues sur divers sujets, dont le rapport. On a su que le directeur général de la commission scolaire, Réal Bertrand, a tout de suite émis une directive à l'effet que le changement de local, proposé par le Centre de toxicologie, se fasse dans les prochains jours. Le directeur général adjoint, Guy Pouliot, qui est aussi directeur des écoles de Leclercville et de Lotbinière, se chargera, sur place, des modifications demandées.

Arracher la mousse

Pour plus de sécurité et pour régler définitivement le problème, le Centre de toxicologie recommande aussi que la mousse isolante soit arrachée des murs du troisième étage. C'est cette deuxième conclusion du rapport qui devient menaçante pour l'école de Leclercville.

Des parents se demandent si la commission scolaire, plutôt que d'investir pour faire enlever la mousse, ne reviendra pas avec son projet de regrouper, dans une même école, les enfants de Leclercville et de Lotbinière. Les deux municipalités ne sont distantes que de six ou sept

kilomètres. A Lotbinière, les locaux ne suffisent pas à loger la centaine de jeunes inscrits à l'élémentaire. Cette année encore, la commission scolaire a dû louer des locaux dans l'ancien couvent de la paroisse. A Leclercville, il n'y a que 60 enfants dans toute l'école.

Aux parents de répondre

Les parents de Leclercville ont refusé, une première fois, que leurs enfants se déplacent jusqu'à Lotbinière, même si la commission scolaire leur avait promis une école neuve. C'est à ce moment que, croyant faire pour le mieux, les administrateurs ont fait refaire l'isolation de la vieille école de Leclercville.

Aujourd'hui, comment réagiraient ces mêmes parents si la commission scolaire propose un changement d'école? Certains croient que les gens de Leclercville pourraient maintenant dire "oui" à une école neuve. D'autres pensent que, malgré les dangers de la mousse d'urée formaldéhyde, les parents feront tout pour continuer à garder leurs enfants chez eux.

Le comité d'école de Leclercville et Lotbinière devrait normalement se réunir au début de mars.



L'école de Leclercville, dont l'avenir risque encore une fois d'être mis en jeu.

Départs toutes les demi-heures*

entre Québec et Montréal

Service express amélioré

Voyageur vous offre plus de départs que quiconque entre Québec, Ste-Foy et Montréal.

Et vous pouvez maintenant profiter de départs toutes les demi-heure* entre 7:00 et 15:00 les lundi et samedi et entre 12:00 et 20:00 les jeudi, vendredi et dimanche. L'horaire régulier demeure en vigueur pour tous les autres départs.

En plus de vous faire économiser, Voyageur vous garantit confort, rapidité et commodité.

Voyageur

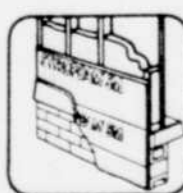
Pour plus d'information, appelez:
Québec (418) 524-4692
Terminus Ste-Foy (418) 651-7015
Montréal (514) 842-2281



SOLDE DE 3 JOURS SEULEMENT

(11, 12 et 13 FEVRIER 1982)

STYROFOAM SM



R-5 1" x 2' x 8' bleu 4,11\$
R-7.5 1 1/2" x 2' x 8' bleu 6,31\$
R-10 2" x 2' x 8' bleu 8,41\$

FOAM BLANC 1" 129\$/M.

EPINETTE No 1
2' x 3' x 8'
74¢ morceau

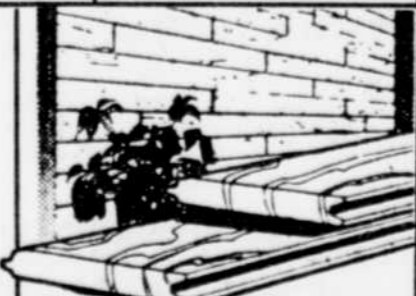
NATTES ISOLANTES



Nattes isolantes à friction, pour améliorer votre système actuel.

R-12 3 1/2" x 15" ou 23" 155\$/1000 pi.ca.

R-20 6" x 15" ou 23" 260\$/1000 pi.ca.



PLANCHES MURALES EN PIN

PIN 1/2" x 4" embouté en "V" 57¢ p.ca.

PIN MOULURE \$25.95 1" x 8" x 8' WP 2 paquet 32 P.M.R.



BOIS
Monsieur dismat
MATERIAUX

Heures d'affaires
Lundi au vendredi 9h30 à 17h30
Samedi 9h30 à 17h
Dimanche 11h30 à 17h

frenette & FRÈRES
376, ROUTE NATIONALE, PORTNEUF
QUÉBEC ST-AUGUSTIN PORTNEUF
694-5264 878-2936 286-3321

Gros et détail
Livraison quotidienne

LOCAL A LOUER
DISPONIBLE A PARTIR DE MAI PROCHAIN

Centre Ville de Québec

Boutiques

450 p.c. et plus

Boutique de cadeaux
Vêtements pour dames
Parfums Cosmétiques
Salon de coiffure
Agence de voyage, etc...

COMPLEXE

BIBLIOTHÈQUE DE QUÉBEC

(PLACE JACQUES-CARTIER)

320, St-Joseph est, Québec
(Face au Holiday Inn)

Tél.: 525-4763 - 525-4931

SI VOUS AVEZ BESOIN DE LUNETTES

APPORTEZ VOTRE ORDONNANCE ET BÉNÉFICIEZ DE

50% DE RABAIS SUR L'ACHAT DE VOTRE MONTURE



TOUTES NOS MONTURES SONT RÉDUITES DE 50%.

TOUTES, MEME LES IMPORTATIONS, MEME CELLES DES GRANDS DESIGNERS.

Cette offre est valable à l'achat de lunettes complètes, montures et lentilles comprises, et se termine le 26 février 1982.



Yves R. Girard
Opticien d'ordonnances

1307, chemin Sainte-Foy (face à l'église Saint-Sacrement)

681-3578

SOLDE DE 400 BALANCES de TAPIS et PRELARTS de 1re qualité jusqu'à 50% de rabais + GRATUITE une CARPETTE 2' x 3' avec achat de 100\$ et plus

Tapis • prélat • tapisserie
• céramique
carpette • tenture • couvre-lit

TAPIS Simon inc. expansol

6, rue Trans-Canada ouest
Lévis, Québec
G6V 2Z2 — 833-4818
(à côté d'Ameublements Tanguay)

les experts en décoration

Charlesbourg: discipline plutôt sévère préconisée dans une école

par Marcel COLLARD

Un sondage, réalisé dans une école élémentaire de Charlesbourg, démontre clairement que les élèves, leurs parents et leurs enseignants préconisent une discipline plutôt sévère et les seuls points importants de désaccord se retrouvent au niveau de l'application de certaines sanctions.

Directeur de l'école Chabot, M. Yves Frenette relate que ce travail s'inscrit comme l'une des préoccupations du projet éducatif. Les résultats permettront à la direction et au personnel de l'école de dégager une définition plus précise des attentes et des valeurs à véhiculer dans les domaines du respect de l'environnement humain et physique et de certaines règles de régulation interne. Ce document sera soumis à la consultation. M. Frenette espère ainsi qu'à la rentrée d'automne, on puisse harmonieusement adopter une "politique" claire.

Même si certaines questions étaient réservées à l'une ou l'autre des trois parties, la majorité des 53 questions s'adressaient à l'ensemble. Les parents des quelque 542 élèves, répartis en 420 familles, ainsi que le personnel de l'école, ont répondu dans une proportion d'au moins 95 pour 100.

Discipline actuelle
Les élèves sont divisés sur la discipline actuelle, répondant dans une proportion égale qu'elle est sévère et

tolérante, sauf que les enseignants la trouvent plus tolérante à 75 pour 100 et les parents, à 52 pour 100.

A 63 pour 100, les parents sont "très satisfaits" ou "satisfaits" de la réglementation disciplinaire (96 pour 100 dans le cas des enfants), mais les enseignants sont fort partagés.

Les parents, dans une proportion de 6 pour 100, pensent que de façon générale la discipline doit être très sévère et 75 pour 100 seulement "sévère". La proportion est inversée chez les enseignants, mais de leur côté, les élèves sont partagés entre "sévère" et "tolérante".

On s'entend généralement pour s'opposer à l'imposition d'un costume identique et accepter le port du jean, mais les opinions diffèrent relativement aux espadrilles et aux culottes courtes.

La discipline

Majoritairement, les enseignants, les parents et les élèves sont d'accord pour prohiber les courses dans les corridors et favoriser une discipline sévère dans le cas de ceux qui sacrent, qui tiennent un langage vulgaire ou impoli, aussi, à l'endroit de ceux qui détériorent les biens ou commettent des actes de vandalisme.

La même discipline sévère doit s'exercer dans les cas de bousculades, de batailles, d'impolitesse, de lancers de balles de neige, de cailloux, ou

contre ceux qui manquent aux consignes des professeurs.

Cette même discipline doit se manifester pour les enfants qui remettent un travail en retard ou malpropre.

Les trois parties favorisent l'intervention d'une tierce personne auprès de l'élève dans certains cas.

Evidemment, professeurs et parents souhaitent une exigence maximale relativement à la propreté corporelle.

Comme les parents et les enseignants, mais dans une proportion moindre, soit 63 pour 100, les enfants croient qu'on ne doit pas permettre de mâcher de la gomme durant les cours.

Quant à l'instauration d'un système de mérite, tout le monde est favorable, mais dans une proportion différente, allant de 55 pour 100 pour les parents, 75 pour 100 pour les enseignants et 85 pour 100 pour les enfants.

Paradoxalement, à part les enfants qui favorisent majoritairement un système de points avec remise d'un cadeau, de trophées ou de sorties spéciales, les enseignants se démarquent plus nettement pour la remise de trophées et l'organisation de sorties spéciales, étant très divisés sur le système de points et le tirage de prix aux plus méritants.

Au chapitre des sanctions, les parents et les enseignants, en totalité ou

presque, favorisent une communication téléphonique entre eux. Sur ce point les élèves sont plutôt partagés, comme d'ailleurs les parents et les enseignants sur les travaux supplémentaires ou la copie.

Mais parents et enfants semblent plus solidaires sur leur opposition à des travaux à effectuer durant les fins de semaine ou à la coupure de sorties éducatives, contrairement aux enseignants.

De même, les parents, à 74 pour 100 sont contre un renvoi provisoire de l'école, mesure que préconisent 90 pour 100 des enseignants. On ne sait pour quelle raison précise, mais les enfants à 2 pour 100 près, sont partagés moitié-moitié "pour" et "contre" un tel renvoi.

Les parents et les enseignants croient que les enfants doivent avoir des devoirs et des leçons à la maison.

Les enfants, de façon assez significative et dans la même proportion que celle du renvoi de l'école, ne s'entendent pas sur les devoirs, bien que 65 pour 100 d'entre eux sont favorables aux leçons à la maison.

Enfin, 73 pour 100 des parents et des enfants situent la durée maximum du travail personnel à la maison des enfants des trois premières années à 30 minutes par jour, s'entendant, à seulement 60 pour 100, pour une durée de 60 minutes pour les élèves du deuxième cycle (4e, 5e et 6e années).

LA VIE COMMUNAUTAIRE

par Tom Fréchette

647-3361 du lundi au jeudi entre 13h et 15h

Collecte

L'Association des étudiants du cégep François-Xavier-Garneau organise une collecte de sang pour demain. La clinique sera tenue dans la salle "Des pas perdus". L'équipe mobile de la Croix-Rouge recevra les donneurs de 10h à 11h30 et de 13h à 16h. Plus de 150 donneurs y sont attendus.

Recrutement

Le 10e Escadron du génie de campagne (milice) est en période de recrutement au Manège militaire Grande-Allée, à Québec. L'Escadron compte réussir à engager cinquante personnes âgées d'au moins 17 ans, étudiants ou travailleurs. Les recrues auront l'avantage d'acquiescer des connaissances militaires sur des sujets comme la démolition, les routes, le pontage, la cartographie, la vie en forêt. Les personnes intéressées n'ont qu'à composer le numéro 694-4757, de 8h à 22h. Les cours commenceront dans quelques semaines.

Recherche

Une recherche portant sur les effets de la séparation et du divorce sur la personnalité féminine est en cours à l'école de psychologie de l'université Laval. Pour participer au programme, il faut avoir été mariée religieusement ou civilement, être séparée ou divorcée

et vivre seule, sans conjoint, depuis plus de trois mois et moins de douze mois. Les femmes intéressées peuvent contacter Louise Roberge à 681-2185.

Rencontres

Le groupe Les Relevailles organise pour les nouvelles mamans une série de rencontres pour leur permettre d'échanger des propos sur leur vécu quotidien et de s'aider mutuellement. Les séances ont lieu tous les mardis soirs aux endroits suivants: à Cap-Rouge, dans les locaux des services à la communauté; à Charlesbourg au Carrefour des organismes populaires; à Lévis à l'Institut Pie-X; à Québec, dans les locaux du groupe Les Relevailles, et à Sainte-Foy, en un lieu non encore déterminé. L'entrée est gratuite mais l'inscription est obligatoire. Il est possible d'y amener les nourrissons. Pour réservations, il faut contacter Marcelle ou Michelle à 527-1182.

Spectacle

Les étudiants en sciences de la santé à l'université Laval présenteront la 30e édition de la "Revue qu'on sert" ce soir et demain soir, à partir de 20h. Ce spectacle de variétés au profit de l'organisme Santé-Tiers-monde aura lieu au cégep de Sainte-Foy. Pour autres renseignements, composez 656-3791.

Nouveau contrat pour aménager le centre Montmorency-Laval

par Gérald OUELLET

La ville de Beauport vient d'accorder à la firme Paul-H. Lafond & Fils le contrat pour la phase II des travaux d'aménagement du centre Montmorency-Laval, dans le secteur de Beauport-Centre. C'est ce qui ressort d'une résolution adoptée au début de la semaine par le conseil municipal, lors d'une assemblée spéciale.

En effet, cette firme a présenté la plus basse soumission, soit \$362,000. Il faut noter ici que la soumission de la firme Paul-H. Lafond & Fils s'élevait à \$471,400, mais qu'elle a été ramenée à \$362,000 après négociations avec le conseil municipal et l'entrepreneur, car la ville voulait respecter son règlement d'emprunt qui s'élevait à \$567,580. Evidemment, la ville devra au cours des prochaines semaines demander de nouvelles soumissions pour les firmes sous-traitantes (plomberie, électricité et chauffage) et ce en respectant les modifications qui ont été apportées par la ville.

Joint au téléphone par LE SOLEIL, le président de l'Association des payeurs de taxes de Beauport, M.

Charles Lecours, demande à nouveau au conseil d'être prudent dans l'exécution des travaux de transformation du centre Montmorency-Laval. On se rappelle que M. Lecours a toujours préconisé la transformation du centre en un futur hôtel de ville.

D'après M. Lecours, la ville aurait déjà dépensé la somme de \$1,2 million depuis l'acquisition du centre. On sait que les autorités municipales utiliseront l'édifice pour y tenir des mini-congrès et soirées communautaires en plus de loger le Service des loisirs et parcs de la ville.

Dans la situation actuelle, il semble que la ville devra réétudier l'utilisation qu'elle veut faire du centre avant de continuer les travaux (phase II) de transformation qui durent déjà depuis trois ans, puisqu'ils ont commencé sous l'administration de l'ex-maire Marcel Bédard.

Enfin, M. Lecours a précisé qu'il continuera son travail de surveillance concernant la transformation du centre Montmorency-Laval et ce dans l'intérêt des contribuables de Beauport.

A Beauport

Pétition pour abolir des arrêts obligatoires

par Gérald OUELLET

Une pétition circulerait présentement parmi les commerçants de l'avenue Royale, dans les secteurs Villeneuve et Courville à Beauport, pour abolir les cinq arrêts obligatoires que le conseil municipal a imposé il y a un an déjà. Il semble que ces arrêts causeraient un tort aux commerçants de ces secteurs. C'est ce que LE SOLEIL apprendait hier, de la part d'une source ordinairement bien renseignée.

Interrogé par LE SOLEIL, le géant de la ville M. André Letendre, a déclaré qu'il n'avait pas entendu parler de cette pétition, du moins à venir jusqu'à hier.

On se rappelle que l'implantation d'arrêts obligatoires sur l'avenue Royale dans les secteurs de Villeneuve et Courville, à l'angle des rues Labelle, Saint-Émile, Roitelet, Saint-Jean-Baptiste, Vachon et Saint-Théophile,

avait fait l'objet d'intenses discussions entre l'ancienne administration Bédard qui s'y opposait, et le président de "Opération chemin du Roy", M. André Laurion, qui avait soutenu l'importance d'avoir des arrêts sur tout le parcours de l'avenue Royale pour protéger les citoyens de ce secteur et surtout garder à l'avenue Royale son cachet historique.

Pour le moment, il semble peu probable que le conseil municipal décide de revenir sur sa décision, car on se rappelle que pendant sa campagne électorale, le maire Michel Rivard avait placé cet item des arrêts obligatoires sur l'avenue Royale comme étant primordial pour les citoyens. On sait que le président de "Opération chemin du Roy" était jusqu'à une date récente vice-président du Parti municipal de Beauport (PMB) et également l'éminence grise de ce groupement.

La CS de Beauport organise une consultation de parents

par Gérald OUELLET

La Commission scolaire Beauport organise une consultation auprès des parents pour connaître leurs besoins, en prévision du budget pour l'année académique de 1982-1983. La Commission scolaire Beauport a terminé son exercice financier de 1981 avec un surplus de \$170,000. C'est ce que déclarait hier au SOLEIL M. Gilles Duval, trésorier de cet organisme scolaire.

M. Duval a bien précisé que la consultation qui est présentement en cours auprès des parents n'a aucun rapport avec le surplus de \$170,000. Comme l'expliquait le trésorier, les commissaires aimeraient connaître les besoins des parents pour leur per-

mettre d'établir quels en seront les coûts pour l'exercice financier 1982-1983.

Le budget pour l'exercice financier 1981-1982 à la Commission scolaire Beauport s'élève à \$11,5 millions. D'ailleurs, la commission maintient le même taux depuis les deux dernières années. M. Duval a même ajouté que la commission n'occupait que 50 pour 100 du champ de taxation autorisé par le ministère de l'Éducation.

Enfin, dès que cette consultation en cours sera terminée, la Commission scolaire Beauport en fera connaître les résultats dans un document qu'elle fera parvenir aux parents et ce pour le début de la prochaine année académique 1982-1983.

Avec l'expert en silencieux ça s'annonce bien en 82



Des offres spectaculaires pour commencer l'année en beauté!

VIDANGE D'HUILE*

\$9.95

- Huile Gulf 10W30 (jusqu'à 5l)
- Filtre à huile
- Lubrification



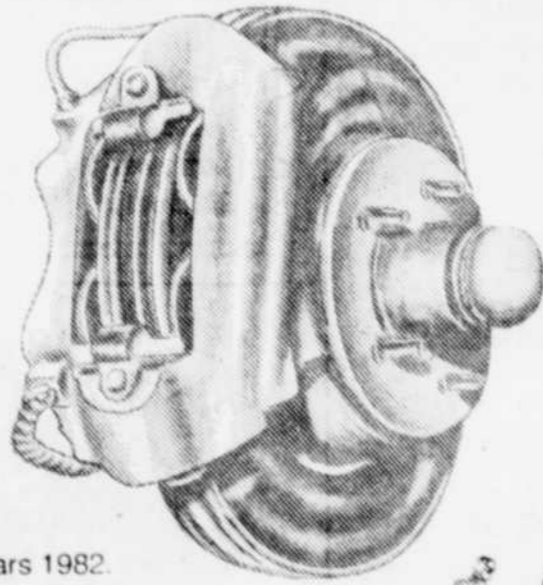
PLUS VÉRIFICATION GRATUITE*

- Système d'échappement
- Amortisseurs
- Direction
- Suspension
- Pneus

TOUT POUR VOS FREINS

VÉRIFICATION GRATUITE*

- Plaquettes et garnitures
- Disques et tambours
- Câbles du frein de secours
- Maître-cylindre
- Cylindres des roues
- Tubulure souple des freins
- Fixation et réglage



\$9.95

de RABAIS

Sur le prix courant du regarnissage complet des freins d'au moins 2 roues.

Ce rabais s'applique aux pièces et à la main-d'oeuvre. Un seul coupon par client.

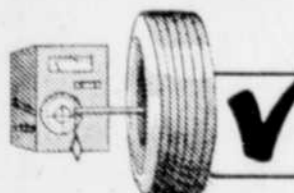
COUPON

*Toutes ces offres se terminent le 31 mars 1982.



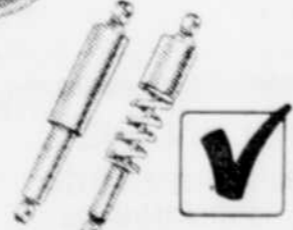
SILENCIEUX

Stocks complets pour voitures nord-américaines et importées.



ÉQUILIBRAGE ET ALIGNEMENT DE ROUES

Équipement à la fine pointe de la technologie.



AMORTISSEURS ET SUSPENSION

20 ans d'expérience. Dépositaire Monroe.



PNEUS

Important détaillant des marques les plus connues y compris Michelin et Goodyear.

Ça me prend un expert Ça me prend MONSIEUR Muffler

GIFFARD
1402, rue d'Estimauville
663-8761

Au sud des Galeries Ste-Anne

STE-FOY
3105, Hochelaga
658-4645



CHICOUTIMI
1000, boul. Talbot
545-0222

LÉVIS
111, Route Kennedy
833-9121

Sortie Centre-ville Lévis de l'Autoroute 20

QUÉBEC
572, boul. Hamel
529-8121

Nouveau Comité consultatif du Vieux-Québec

Concertation et non plus confrontation

par **Léonce GAUDREAU**

Plus d'un an après sa dissolution, le Comité consultatif du Vieux-Québec et du Patrimoine vient de renaitre sur de nouvelles bases, afin de lui faire jouer vraiment son rôle de concertation plutôt que de n'être qu'un simple lieu de dévouement sur les problèmes quotidiens confrontant ce secteur

historique, comme le précise son secrétaire Michel Bonnette, fonctionnaire au service d'urbanisme de la ville de Québec.

Autrefois constitué surtout de représentants d'organismes du Vieux-Québec, tels que les comités de citoyens et les clubs d'âge d'or, le comité était surtout une place de confrontation. Ce n'était pas de

nature à plaire aux autorités municipales qui s'attendaient surtout à recevoir des avis sur les grandes orientations à donner au Vieux-Québec.

Après deux ans de ce niveau de fonctionnement, on avait tout simplement dissous le comité après que le maire eut été pris à partie par le conseiller Yvon Vézina en

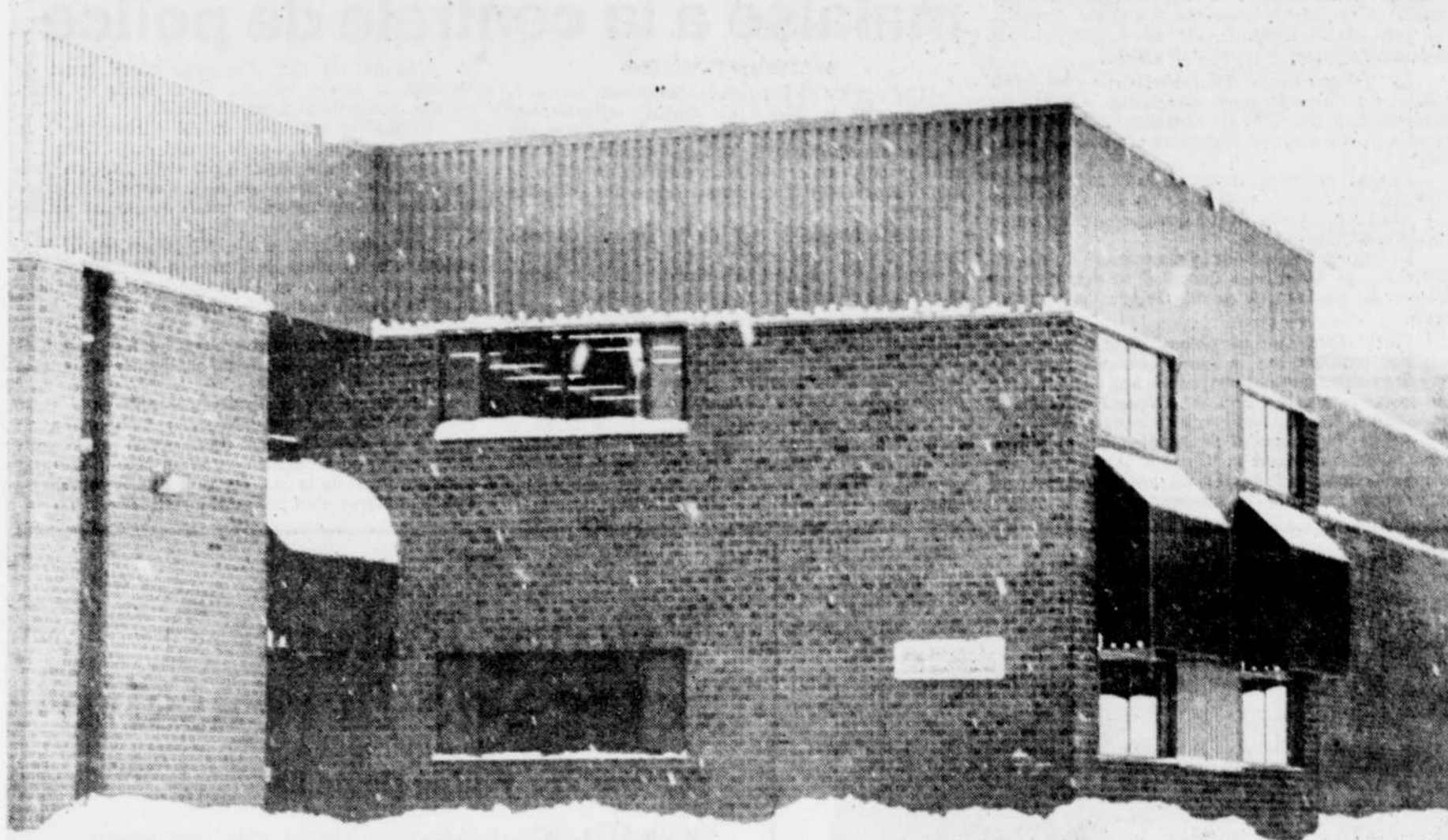
1980 pour n'avoir pas informé le comité avant de modifier le règlement de zonage du secteur pour favoriser le déplacement d'une brasserie dans la côte du Palais et permettre des travaux de restauration dans les bureaux de l'avocat René Amyot, sur la rue d'Auteuil.

Pour le rendre plus fonc-

tionnel, le comité reconstitué rassemble à la fois des associations intervenant dans les vieux murs, telles que le Comité des citoyens du Vieux-Québec, l'Association des gens d'affaires du Vieux-Québec, le Conseil des monuments et sites historiques, et des spécialistes en ces domaines, architecture, histoire de l'art, archéologie, etc. S'ajoutent à ces membres au nombre de 12,

trois conseillers municipaux et trois fonctionnaires.

Le comité tenait cette semaine sa deuxième réunion et, de l'avis même de Michel Doyon, du Comité des citoyens du Vieux-Québec, on est sur la bonne voie de lui donner ce rôle de guide dans les grandes orientations et celui d'insuffler un nouvel esprit dans la communauté.



Ecole Saint-Edmond

La Commission scolaire des Ilets a investi \$1.763.027 pour ajouter à cette école de Stoneham trois classes, une maternelle, un gymnase à deux plateaux, une bibliothèque, des locaux pour la musique et les arts plastiques, ainsi qu'une salle polyvalente, des bureaux et une garderie. Auparavant,

l'école disposait de 14 classes et de deux maternelles. La population étudiante actuelle est de 389 élèves, mais on pourra au besoin en accueillir une centaine d'autres.

Le Soleil, Jean Vallières

Charlesbourg

Les cadres font passer la requête par le syndicat

par **Marcel COLLARD**

Les membres du syndicat des employés municipaux de Charlesbourg ont accepté d'assumer la démarche auprès du ministère du Travail pour faire trancher le litigieux problème que pose la ligne de démarcation entre le personnel de cadre et les personnes éligibles à la syndicalisation.

Comme l'expliquait un porte-parole de l'association des cadres, M. Réjean Robitaille, il y a actuellement

58 personnes non syndiquées, dont le gérant et son adjoint, et 10 chefs de service. C'est donc dire que le Tribunal du travail devra analyser la liste des 46 autres personnes, parmi lesquelles 36 sont actuellement membres de l'association des cadres.

La requête au ministère du Travail ne pouvait être acheminée par l'association, celle-ci n'étant point reconnue juridiquement, mais elle a décidé de passer par l'intermédiaire du syndicat.

CORRECTION

Veuillez prendre note qu'il s'est glissé une erreur dans notre cahier publicitaire distribué dans les foyers, dans la semaine du 10 février.

Vous auriez dû lire:

SAVON en poudre
PUNCH 3 39\$
 pour la lessive
 Boîte de 6 litres

coop
:cooprix:::

Pour la St-Valentin

25%

D'ESCOMPTE SUR NOS BIJOUX EN OR

C'est le bon temps de vous procurer les bijoux en or que vous convoitez pour vous-même ou que vous désirez offrir en cadeau à l'occasion de la St-Valentin. Le choix et les prix sont incomparables chez Laliberté! Venez voir ça!

CLINIQUE DE PERÇAGE D'OREILLES

Heures de la Clinique:
 Jeudi et vendredi de 14h. à 21h. et samedi de 10h. à 17h.
 BOUTONS DÉTONOR: 8.88 PIERRE DE NAISSANCE: 10.88 PIERRE SATINEE: 12.88

laliberté

AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

Sainte-Foy

Les conseillers se couchent tôt

par **Vincent CLICHE**

Les conseillers de Sainte-Foy n'ont pas l'intention de se coucher très tard, les soirs de séances du conseil municipal.

C'est pourquoi, en adoptant les nouvelles règles de fonctionnement de l'appareil politique de la ville, lundi soir dernier, ils ont prévu que toute séance du conseil doit être terminée ou ajournée à 23h et ne pourra être continuée après cette heure sans le consentement majoritaire des membres présents.

C'est nécessairement la période de questions et d'interventions des citoyens qui écopera de cette nouvelle règle de fonctionnement. Si on prend l'exemple de la réunion du conseil de lundi soir dernier, alors que ces nouvelles règles n'étaient pas encore en vigueur, la période d'intervention des citoyens n'aurait été que de sept minutes, puisque la période consacrée à l'adoption des règlements et des résolutions et à l'intervention des membres du conseil s'est terminée à 22h53.

Selon le conseiller Gilles Carignan, qui a proposé l'adoption du nouveau règlement, celui-ci vise à assurer une période de questions d'une durée illimitée, contrairement à la pratique qui prévalait jusqu'à maintenant.

«Plutôt que de les faire durer, les réunions du conseil seront ajournées à 11h et les questions qui n'auront pu être posées durant le temps régulier pourront l'être ultérieurement», a déclaré le conseiller Carignan.

Bonnes intentions

Le proposeur du règlement est aussi plein de bonnes intentions en ce

qui concerne l'abolition du huis clos et de la télédiffusion et la radiodiffusion des délibérations, même si le texte est plutôt ambigu à ce sujet.

Ainsi le nouveau règlement prévoit que le comité exécutif siègera à huis clos sauf s'il estime que, dans l'intérêt de la ville, ses délibérations doivent avoir lieu publiquement. Pourtant, M. Carignan traduit cet article du règlement comme étant l'abolition du huis clos au comité exécutif.

Il est vrai que depuis le mois de novembre, ce comité siège publiquement sauf sur certaines questions.

De plus, le règlement autorise la télédiffusion et la radiodiffusion des délibérations du conseil, mais cette autorisation perd une certaine valeur car la ville ne fera aucune dépense soit pour préparer elle-même les cassettes ou encore pour acheter du temps d'antenne pour les diffuser. Cette télédiffusion aura lieu si elle est faite gratuitement.

Autres mesures

Enfin, le règlement apporte deux mesures un peu plus concrètes: Premièrement, le conseil municipal pourra tenir ses réunions dans l'un ou l'autre quartier de la ville.

Deuxièmement, l'information municipale deviendra un peu plus accessible, puisque les principaux documents municipaux seront disponibles dans une section particulière de la bibliothèque municipale.

DECORATION

AL aflamme INC.

présente sa grande

VENTE "VEDETTES"

<p>EN VEDETTE</p> <p>VENITIENNES horizontales - verticales "Levelor"</p> <p>25% DE RABAIS</p>	<p>EN VEDETTE</p> <p>TENTURES et COUVRE-LITS "Rosadaie" - "Val Abel" - "Paro" - etc...</p> <p>25% DE RABAIS</p>	<p>EN VEDETTE</p> <p>PAPIER PEINT "Sunworthy"</p> <p>25% DE RABAIS</p>
<p>EN VEDETTE</p> <p>TOUS LES TAPIS ET PRELARTS EN STOCK,</p> <p>JUSQU'A 50% DE RABAIS</p>		
<p>EN VEDETTE</p> <p>GRAVURES "Dimensions Plus"</p> <p>25% DE RABAIS</p>	<p>EN VEDETTE</p> <p>CERAMIQUE "Berco"</p> <p>25% DE RABAIS</p>	

5 SPECIALISTES EN DECORATION A VOTRE SERVICE

Ils iront chez vous gratuitement pour vous conseiller

3148, chemin Royal, Beauport 661-8497



Le Soleil, Yvon Mongrain
Le mât de radar du pétrolier torontois "Texaco Brave" a été arraché quand le navire, emporté par les glaces, a frôlé la structure du pont de Québec, hier midi.

Un pétrolier effleure un des piliers nord du pont de Québec

par Michel TRUCHON

Deux navires emprisonnés dans un champ de glace, en amont des ponts, se sont retrouvés en fort mauvaise posture, hier midi, et l'un d'eux a frôlé l'un des piliers du côté nord du pont de Québec, arrachant son mât de radar.

Le pont a d'ailleurs été fermé à la circulation automobile pendant une quinzaine de minutes, le temps que passe l'autre bateau entraîné en travers par la marée baissante.

L'incident a commencé un peu avant midi quand le "Texaco Brave", un pétrolier de Toronto, et le "Triton", un vraquier, qui faisaient route vers Québec, ont été coincés dans l'épais champ de glace charrié par la marée baissante. Au même moment les brise-glaces Simon-Fraser et Radisson s'affairaient à dégager le dessous des ponts.

Le "Texaco Brave" a été déporté du côté nord, frôlant un pilier du pont de Québec. C'est à ce moment que son mât de communications a été brisé. Le pont n'aurait cependant subi aucun dommage.

Presque au même moment, le "Simon-Fraser" était en difficulté, bloqué dans les glaces du côté sud. Mais il n'aurait mis que quelques minutes à se sortir de ce mauvais pas.

Le "Triton" suivait et la manoeuvre du navire devint quasi impossible quand il se retrouva en travers du courant, la proue dirigée vers la rive nord.

C'est alors que la police, alertée quelques minutes plus tôt par la garde côtière, décida de bloquer l'accès du pont de Québec aux automobiles. On craignait que le vraquier ne vienne en collision avec l'ouvrage et ne l'endommage sérieusement.

Après une quinzaine de minutes, cependant, la tension baissa quand le "Triton" passa sans encombre sous le pont, à faible distance cependant du pilier nord et toujours de travers.

La glace continuait de le rapprocher de la rive, et ce n'est qu'à la hauteur des premiers réservoirs de la compagnie Irving, à Sillery, que son pilote parvint à le dégager de l'emprise de la glace et à lui faire reprendre son cours normal. Pendant plusieurs minutes, on a craint que le navire ne s'échoue, et la manoeuvre était surveillée par le brise-glaces "Radisson" et son hélicoptère.

Après ces incidents le "Triton" a accosté aux

chantiers de Lauzon tandis que le "Texaco Brave" s'amarrait au quai du Foulon.

C'est la deuxième fois en un peu plus d'un an que le pilier nord du pont de Québec est accroché par un navire déporté par les glaces. En décembre 1980 un cargo grec avait embouti la structure dans des circonstances à peu près identiques. Les dégâts à ce navire avaient cependant été beaucoup plus importants.

Mort à l'hôpital à la suite d'un malaise à la centrale de police

par Michel TRUCHON

Des agents de l'escouade des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec mènent une enquête concernant la mort d'un jeune homme, décédé mardi matin à l'hôpital après avoir été malade dans une cellule de la centrale de police du parc Victoria où il était détenu depuis une douzaine d'heures.

Nérée Lévesque, âgé de 29 ans, de Québec, avait été arrêté lundi soir au patro Saint-Vincent-de-Paul après avoir été pris en flagrant délit de vol d'une carte de crédit en coignée d'un ami.

Il avait été écroué au local 209, le bloc cellulaire de la centrale de police de Québec, vers 21h30. Des enquêteurs l'auraient rencontré une première fois pour interrogatoire vers 8h30 mardi matin et, à ce moment, il semblait normal.

Selon les enquêteurs de la SQ, c'est vers 10h30 qu'il fut malade, commençant à vomir et ayant de la difficulté à respirer. Il fut immédiatement conduit à l'Hôtel-Dieu de Québec, en ambulance, escorté par deux agents.

L'équipe du bloc d'urgence aurait tenté de ranimer le jeune homme mais, après de vains efforts, il était déclaré mort à 11h50.

L'autopsie pratiquée, mardi après-midi, à la morgue de Québec aurait révélé que Nérée Lévesque serait mort étouffé par régurgitation dans les bronches. L'examen du corps permet d'affirmer qu'il ne portait aucune trace de coups ou de violence.

Les enquêteurs de la SQ attendent d'avoir obtenu les résultats de l'examen du sang et des tissus des viscères de Lévesque avant de fournir plus de détails sur cette affaire et de tirer leurs conclusions.

Les premières constatations laissent toutefois supposer qu'il n'y a pas eu de négligence dans cette histoire.

La Sûreté du Québec a été appelée à faire enquête parce que l'individu décédé à l'hôpital avait été malade dans un local de la police municipale. L'inverse vaudrait également si un détenu mourait dans un local de la SQ, de sorte que le service de police impliqué n'est pas mêlé à l'enquête.

Viking Eaton: image de la réussite

Télécouleur Viking Eaton 20"

Modèle 5134-20C au tube-image à "matrice noire" de précision linéaire. Bouton de commande automatique pour une syntonisation précise des couleurs, des nuances, du contraste et de la luminosité. Châssis tout transistorisé, branchement pour le câble, antennes VHF et UHF, coffret au fini noyer, poignée.

479⁹⁵ ch.

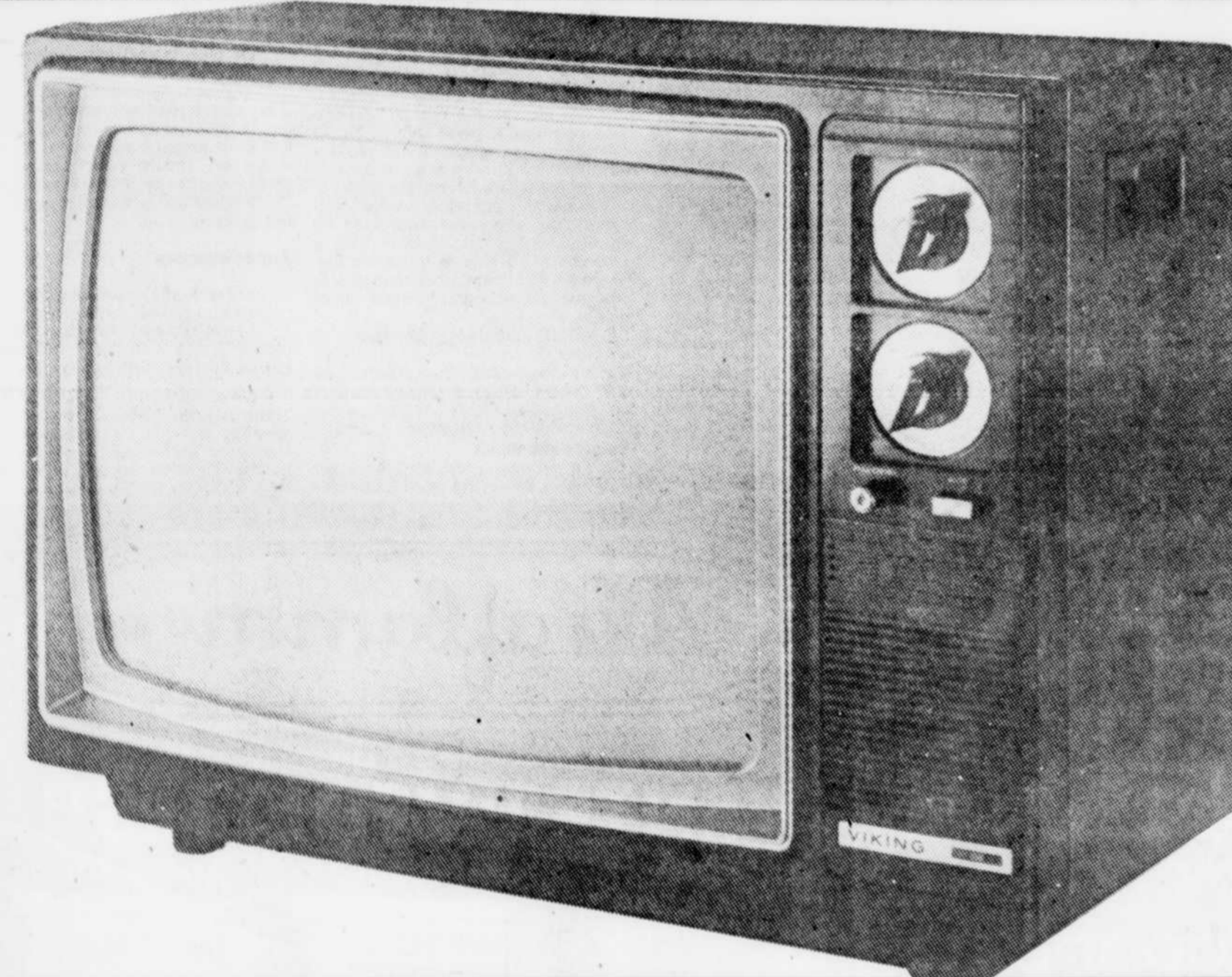
Eaton Place Ste-Foy et aux Galeries de la Capitale.
Rayon 460. Venez ou téléphonez 653-9331

TICKETRON

Un nouveau service chez Eaton!

Eaton est heureux de vous annoncer l'ouverture dans ses magasins de comptoirs Ticketron. Vous pouvez maintenant vous procurer vos billets chez Eaton pour toutes sortes d'événements tels: les matchs des Expos, des Canadiens, des Alouettes, du Manic, des Internationaux Players, pour le Grand Prix du Canada, le Festival de Stratford et plusieurs autres.

Eaton Place Ste-Foy



...et sonorité de qualité à bons prix

Radio-réveil Viking Eaton

Modèle CR 5283 vous réveillant au son de la musique ou du timbre sonore, 2 types de timbre au choix. Affichage à lecture directe des heures et des minutes, touche pour lecture du jour et de la date. Minuterie vous permettant de vous endormir au son du poste radio. Coffret blanc d'allure moderne.

Prix courant Eaton 49.95

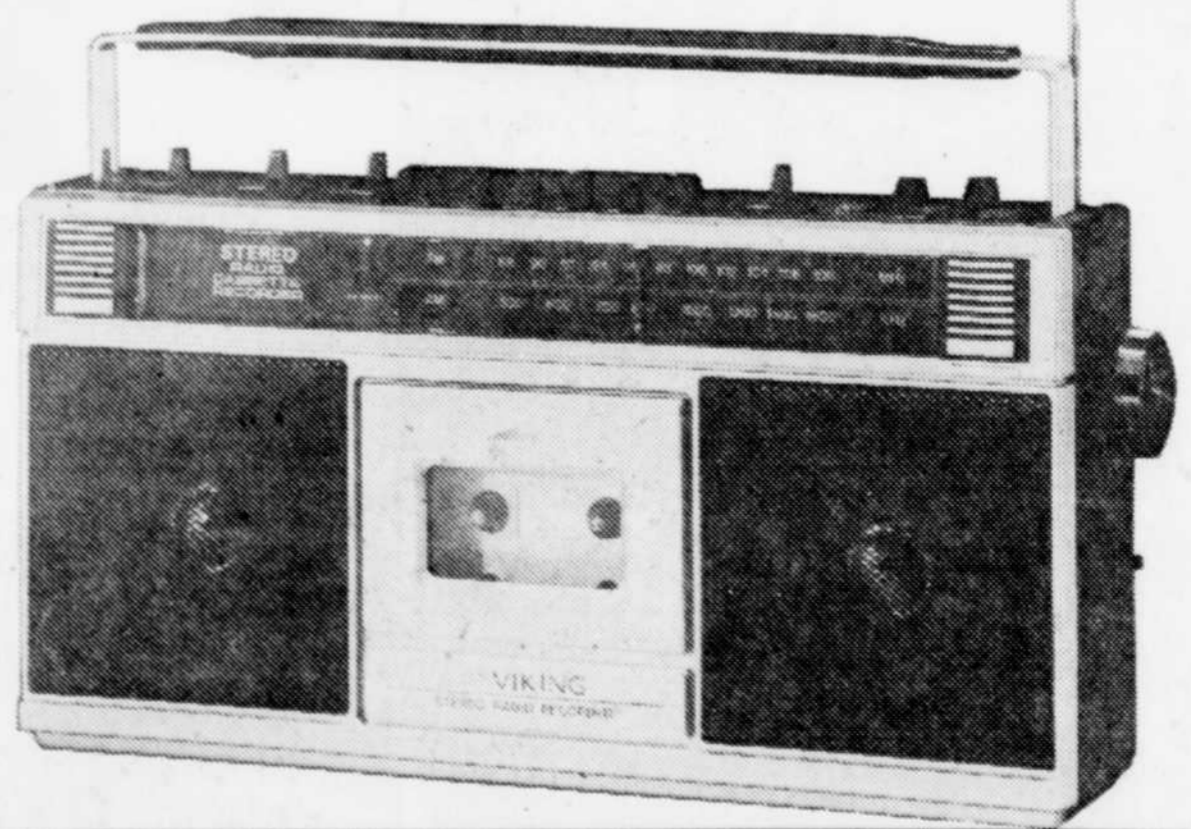
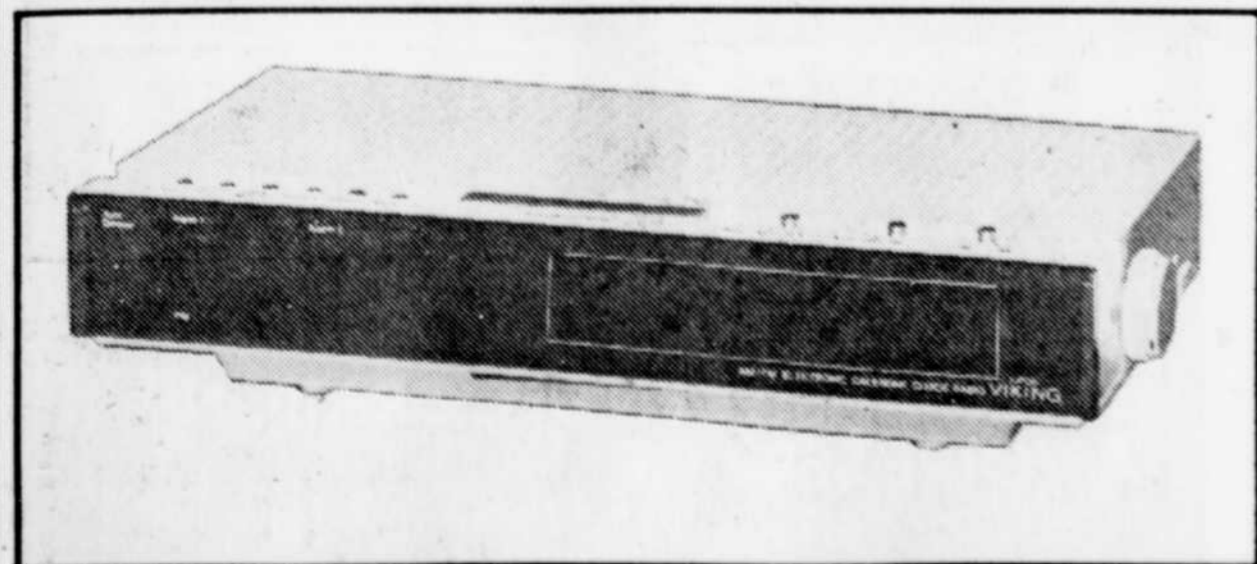
44⁹⁹ ch.

Radio-cassétophone stéréo Viking Eaton

Modèle SRC 5291 aux contrôles de volume droit et gauche séparés, voyant FM stéréo. Cassétophone à 6 boutons-poussoirs, 2 microphones intégrés. Prise pour casque d'écoute. Appareil fonctionnant sur courant alternatif ou continu.

Prix courant Eaton 129.95

99⁹⁹ ch.



En spécial les 11, 12 et 13 février

Robot-coupe

Modèle No RC-2000

Ce robot est doté de 2 lames et 2 couteaux. Il tranche, hache, râpe, coupe et malaxe.

Rég. 179.98

Spécial **149⁹⁹** Rabais de 29.99

Eaton Place Ste-Foy et aux Galeries de la Capitale.
Rayon 260. Venez ou téléphonez 653-9331

EATON

Vols dans 11 presbytères: 2 suspects sont arrêtés

Deux Québécois âgés de 28 et 29 ans seraient les auteurs de vols commis dans 11 presbytères de la région de Québec et ils auraient ainsi mis la main sur quelque \$5,000 en argent.

La Sûreté du Québec précise que les suspects ont été interceptés par des agents du poste de Saint-Romuald à la suite d'une tentative de vol au presbytère de Saint-Michel de Bellechasse, en fin de semaine.

L'enquête a révélé que les suspects téléphonaient au presbytère visé pour s'informer de l'heure des messes, le soir, mais au lieu d'aller à la messe, ils visitaient le presbytère et dérobaient de l'argent.

Quand ces deux individus se sont présentés au presbytère de Saint-Michel, ils se sont trouvés en face de quelqu'un à qui ils ont demandé un renseignement quelconque.

Mais cette personne leur ayant trouvé une allure louche, a noté le numéro de plaque de leur auto qui a été transmis à la Sûreté du Québec.

Les suspects ont été interceptés au pont de Québec. L'enquête a aussi permis d'établir que ces deux individus avaient commencé leur visite de presbytères, le 31 janvier. De plus, les deux suspects n'au-

raient aucun lien avec Pierre Lepage, également dévaliseur de presbytères, condamné à trois ans de pénitencier, la semaine dernière, au palais de justice de Montmagny.

Saisie de drogue

Trois individus ont été arrêtés par des patrouilleurs de la SQ de Québec-Métro mardi, vers 18h45, sur la 1ère Avenue à Québec, au moment où ils effectuaient une transaction pour un trafic de drogue.

Par la suite les policiers ont procédé à la saisie de six grammes de haschisch dans le logement d'un complice et ils ont récupéré les \$500 provenant de la vente de drogue.

Un membre du trio a comparu aux sessions de la paix pour répondre à une accusation de possession de narcotiques dans le but d'en faire le trafic, un deuxième, un mineur, a été référé au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) et le troisième doit comparaître bientôt par voie de sommation pour répondre à une plainte de possession de drogue.



Juge à la retraite

Le juge Ronald Martland de la Cour suprême s'est engagé malicieusement hier, à ne pas attaquer la loi qui oblige les juges à prendre leur retraite "à l'âge tendre de 75 ans", à l'occasion justement de son 75e anniversaire de naissance. Il est question qu'une femme fasse son entrée au plus haut tribunal du pays pour la première fois, en remplacement de M. Martland.

Brunet survivra à deux balles dans la région du coeur

MONTREAL (d'après PC) — Même s'il a été atteint de deux balles de calibre .38 dans la région du coeur, le vie du millionnaire montréalais Gérard Brunet, propriétaire de la société des taxis La Salle, n'est pas en danger.

C'est ce qu'a indiqué hier un porte-parole de l'hôpital où se remet l'homme d'affaires, sous la protection permanente de deux policiers armés.

Pour des raisons de sécurité, les services de police de la Communauté urbaine de Montréal a demandé que ne soit pas divulgué le nom de l'institution.

Selon la police, une première tentative contre la vie de M. Brunet, surnommé le "Roi du taxi", avait eu lieu en janvier, mais s'était soldée par un échec.

On n'a cependant pas élaboré sur les circonstances du premier attentat. La semaine dernière, M. Brunet, âgé de 55 ans, était abattu dans un garage qui lui appartient à Outremont.

Ce n'est qu'hier que le SPCUM a officiellement saisi la presse de cette affaire, quelques heures après la publication par un quotidien montréalais d'une nouvelle à cet effet.

Ayant commencé sa carrière comme barman, M. Brunet s'est gra-

duellement construit un petit empire financier comprenant cinq garages, un parc de 1,000 voitures de taxi, une société de pièces d'automobiles et une compagnie d'assurances.

La police n'a voulu avancer aucune hypothèse sur le mobile de l'attentat.

Une rumeur veut que l'agression soit l'oeuvre d'une ou de plusieurs personnes mécontentes des modalités d'un contrat d'affaires dans lequel elles auraient été impliquées.

La police surprend 2 voleurs

Deux individus étaient affairés à enlever des plinthes de chauffage dans une maison inhabitée à Laurier-Station lorsqu'ils ont été pris sur le fait, mardi vers 18h, par des patrouilleurs de la Sûreté du Québec.

Alertés par un citoyen qui avait été témoin de l'entrée des malfaiteurs dans la bâtisse, les policiers ont pu arriver assez tôt sur les lieux du vol pour procéder à l'arrestation de deux intrus.

Trente accusations contre les Européens arrêtés dans la Beauce

Une trentaine d'accusations ont été portées, hier, contre Richard Sanz, âgé de 45 ans, originaire de Madrid, J.-Willis Colle, âgé de 27 ans, Français d'origine, et Linda Rodrigue, âgée de 22 ans, de Beauceville. Le trio a opté pour un procès devant jury et leur enquête préliminaire a été fixée au 17 février.

Soupçonnés de vols avec effraction dans des maisons de plusieurs municipalités de la Beauce, les trois accusés comparaissent devant le juge Charles Cliche qui avait refusé tout cautionnement aux deux Européens, vendredi. Mlle Rodrigue bénéficie de sa liberté provisoire, mais sous plusieurs conditions.

Selon l'enquête menée par la Sûreté du Québec, les trois prévenus auraient cambriolé 21 maisons pour s'emparer d'un butin estimé à \$200,000. Ils auraient éventré cinq coffres-forts dont l'un contenait des bijoux et de l'argent pour une valeur de \$40,000. Plusieurs de ces vols avaient été commis au cours de la nuit de Noël et du Premier de l'An.

Selon la Sûreté du Québec, les trois accusés étaient recherchés par l'Interpol relativement à des vols et à des cambriolages commis à plusieurs endroits en Europe. Ils ont été arrêtés, mercredi dernier, dans une maison de Beauceville où ils demeuraient.

Olson a renoncé à son recours en appel

VANCOUVER (PC) — Condamné à la réclusion à vie par la Cour suprême de la Colombie-Britannique pour le meurtre de 11 enfants, Clifford Robert Olson vient de renoncer à son recours en appel.

Lundi, le meurtrier (âgé de 42 ans) avait signé le recours en faisant valoir qu'il avait été victime d'une erreur judiciaire, car ses actes n'avaient pas été prémédités.

Dans une lettre adressée, hier, à un journaliste du réseau de télévision de Radio-Canada (CBC-TV), Olson explique qu'il "arrive un moment où la justice doit céder le pas aux prin-

cipes de dignité et de mérite de la personne humaine".

Me Robert Shantz, son défenseur, a déclaré qu'il était peu probable que son recours en appel fut entendu. Ayant déjà annoncé qu'il ne s'en occuperait pas, il déclare n'avoir pas été surpris par la décision d'Olson d'y renoncer.

Dimanche, à l'expiration du délai de 30 jours accordé pour le recours en appel, Olson sera remis aux autorités pénitentiaires fédérales. Il sera probablement transféré dans une prison à sécurité maximum, soit à Kingston, Ont., soit à Prince Albert, en Saskatchewan.

Dinez ou vous magasinez

Restaurants libre-service Eaton

À VOLONTÉ

Spaghetti 2.85

jeudi de 16h à 20h

Poisson et frites 3.25

vendredi de 16h à 20h

Restaurants EATON

sélectronic

radio-cassettes-portatifs • chaînes stéréo • caméras • micro-ondules • vidéo • chaînes stéréo

meilleur prix CERTIFIÉ

Technics

Amplificateur stéréo SU-ZI

Puissance R.M.S. de 50 W. total, avec distorsion harmonique n'excédant pas 0.08%, permettant d'obtenir des niveaux sonores d'un réalisme saisissant.

99\$

Prix sugg. du manuel \$300

sélectronic

QUÉBEC 600, Belvédère, 683-2525
 STE-FOY 2651, Hochelaga, 658-4535
 ROBERVAL Carrefour Jeanne, 275-5555
 AMOÛI 172, St-Benoît nord, 629-2300

SOLDE

Profitez de notre vaste choix de meubles de grande qualité à des prix vraiment réduits

795\$	395\$	169\$
395\$	2 145\$	199\$
178\$	1 049\$	89\$
1 299\$	419\$	469\$

Réduction sur toutes les marchandises en magasin:

- armoires
- bibelots
- bibliothèques
- buffets
- cabinets
- canapés
- canapés-lits
- chaises
- commodes
- consoles
- coussins
- desserts
- écrans
- étagères
- fautouils
- gravures
- guéridons
- horloges
- lampes
- lits
- meubles de jardin
- miroirs
- secrétaires
- sculptures
- suspensions
- systèmes muraux
- tables
- tapissier
- vases

la galerie du meuble ROCHE-BOBOIS

ROCHE-BOBOIS: 16, RUE COURCELETTE (681-4101)

CONTEMPORAIN: 18, RUE COURCELETTE (681-0171)

TRADITIONNEL: 1299, BOUL. CHAREST OUEST (681-0171)

LES GALERIES DE LA CAPITALE (681-0171)

Mort de Diane Latour

Tremblay sera accusé d'homicide involontaire



Le Soleil, Jean Vallières
Gaétan Tremblay, âgé de 31 ans, a comparu hier devant le coroner Maurice Lagacé. Il a été tenu criminellement responsable de la mort de Diane Latour et sera accusé de meurtre au deuxième degré.

par Michel TRUCHON

Une accusation d'homicide involontaire devait être portée aujourd'hui contre Gaétan Tremblay, âgé de 31 ans, de Sainte-Brigitte-de-Laval, tenu criminellement responsable par le coroner, hier, de la mort de Diane Latour, âgée de 26 ans, de Boischatel. Le cadavre de la jeune femme, portée disparue en décembre 1979, avait été découvert à Beauport en avril 1980.

Le jeune homme, détenu au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul où il purge une peine à perpétuité pour le meurtre d'une autre jeune femme, Ginette Goupil, assassinée au printemps 1981, a fait une déclaration aux policiers de Québec mardi. La longue enquête avait été menée par les détectives de Beauport et de Québec.

La déclaration a été déposée hier après-midi à titre de preuve pour l'enquête du coroner. Me Maurice Lagacé n'a pas hésité à tenir Tremblay responsable de la mort de Diane Latour après avoir pris connaissance du document.

Une inconnue

Gaétan Tremblay soutient qu'un soir de décembre 1979 il avait fait monter dans sa voiture une jeune femme inconnue, aperçue plus tôt au

cabaret où il travaillait, à Beauport. Il l'aurait conduite chez un ami, à Charlebourg et aurait eu des relations sexuelles avec elle.

Comme elle criait et faisait la folle, "tellement elle était saouïe", il décida de la reconduire chez elle. La femme demanda d'aller chez des parents à Sainte-Thérèse-de-Lisieux. Tremblay accepta, étant donné qu'il demeurait un peu plus loin à Sainte-Brigitte.

Dans sa déclaration il écrit qu'elle l'a fait "virailier", qu'il en a eu assez et qu'il l'a frappée au nez. Il dit qu'il avait un complet bleu pâle et qu'elle lui envoyait du sang dessus.

"Quand j'ai vu ça je lui ai remis une couple d'autres claques sur la gueule. Après ça j'ai arrêté le char, j'ai ouvert la porte et je l'ai poussée dehors..."

Il ajoute qu'à ce moment la jeune femme se met à cogner sur la voiture, ce qui a eu le don de le mettre hors de lui-même.

Il sort et la rejoint: "Là, je lui en ai donné une bonne à coups de pied et à coups de poing. Après quelques instants quand j'ai réalisé qu'elle était couchée dans la rue et qu'elle ne bougeait plus, je l'ai prise par les pieds et je l'ai mise sur le bord du chemin, dans la neige..." écrit-il.

Une leçon

Gaétan Tremblay ajoute qu'il est remonté dans son auto et qu'il est parti: "Je savais que quand elle se réveillerait, elle s'en souviendrait tout le temps, de celle-là".

Chez lui, il explique à la jeune femme qui vivait avec lui que les traces de sang sur ses vêtements étaient le résultat d'une bagarre.

Un peu plus tard il rencontre son ami de Charlebourg: "Je lui ai dit en "joke" que de la manière que je l'avais gâtée, elle ne crierait plus pour rien à l'avenir..."

Tremblay est interrogé par les policiers de Beauport, en avril. "C'est là que j'ai su que la fille que j'avais battue à Sainte-Thérèse était morte..."

Diane Latour, âgée de 26 ans, domiciliée au 133 boulevard Trudelle à Boischatel, avait été portée disparue le 10 décembre 1979. Elle avait été vue pour la dernière fois le 7 décembre, au moment où elle sortait d'un bar de l'avenue Royale.

C'est dans l'après-midi du samedi 12 avril 1980 que son corps était découvert dans un fossé, sur le boulevard Vallancourt, à Beauport. Le cadavre avait été déchiré par les rongeurs et l'autopsie n'avait pas permis de découvrir de marques de violence.

La cause exacte du décès n'avait pu être établie.

Le détective Gaston Bélanger, de la police de Beauport, a dit hier que le meurtre de Diane Latour était simplement le résultat d'actes de violence et n'avait rien de sadique.

Pour sa part le sergent-détective Gilles Gélanger, de la police de Qué-

bec, a dit que la jeune femme avait été tuée parce qu'il s'agissait d'une fille très violente. Il a précisé que Gaétan Tremblay ne pouvait être relié à d'autres affaires de meurtres non élucidés dans la région de Québec, contrairement à ce qui avait été affirmé après sa condamnation pour le meurtre de Ginette Goupil.

Jeune homme condamné à trois ans pour vols

Valmont Noël, âgé de 25 ans, de Rivière-au-Renard, a été condamné à trois ans de pénitencier pour des vols dans des maisons et dans des commerces, au presbytère et au bureau de poste de Rivière-au-Renard. Il aurait mis la main sur un butin estimé entre \$3,000 et \$4,000.

La sentence a été prononcée par le juge J.-M. Roy au palais de justice de Percé où Me J.-P. Decoste est procureur de la Couronne. Re-

Vois à Chandler

Le juge Roy a aussi imposé 15 mois de détention à Michel O'Connor, âgé de 24 ans, de Chandler, pour des vols dans des chalets et dans des autos à Chandler et à Grande-Rivière au cours de l'automne dernier. Représenté par Me Herbert Whittom, l'accusé avait aussi avoué sa culpabilité.

D'autre part, un Gaspésien de 44 ans a été acquitté par le juge Roy de l'accusation de menaces par téléphone, mais il a par contre été trouvé coupable de voies de fait.

La cour a tenu compte que le prévenu n'a-

Incendies à Port-Daniel

Soupçonné de deux incendies, Paul-David Hottot, âgé de 18 ans et demeurant à Port-Daniel, subira son enquête préliminaire le 24 du mois courant. Il est représenté par Me Donatien Grenier et Me Robert Levesque est l'avocat de la Couronne.

La maison et le commerce de M. Dalghe Dea, de Port-Daniel-Ouest, ont été incendiés le 11 octobre. La grange du même plaignant a été détruite par le feu le 11 décembre et, à cette occasion, 18 animaux avaient péri. Au total, les pertes ont été évaluées à \$225,000.

Un camion à neige cause une panne d'électricité

Une partie importante de la ville de Québec a été privée d'électricité, hier, durant près d'une demi-heure, affectant environ 14,000 abonnés de la haute ville et de la basse ville.

La panne est survenue vers 14h quand un camion à neige, en vidant son contenu, a touché un conducteur de 69 kilovolts près de l'aréna de Giffard, ce qui a eu pour effet d'ouvrir le système de protection. La situation est redevenue à la normale à 14h28.

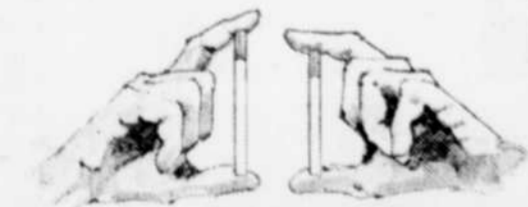
Le secteur touché comprenait le Quartier latin incluant les complexes du gouvernement, les quartiers Saint-Roch et Saint-Sauveur, une partie du quartier Limoilou et le boulevard Champlain.

Rothmans King Size, pleine satisfaction.

La qualité, la longueur King Size, et le meilleur tabac qui se puisse acheter. Voilà les éléments qui font que la Rothmans King Size satisfait beaucoup plus que n'importe quelle cigarette de longueur régulière.

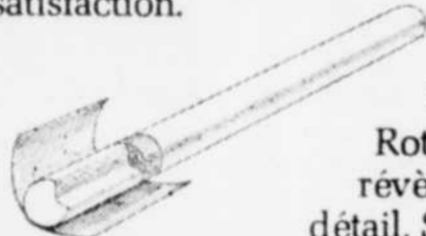


Chaque année, la compagnie Rothmans achète le meilleur tabac canadien doux de type Virginie. Ceci, parce qu'elle tient à vous offrir à vous, le fumeur, la cigarette la plus douce, la plus riche et la plus satisfaisante qui se puisse acheter.



Chaque Rothmans King Size vous offre encore plus de cet excellent tabac.

La Rothmans King Size, plus longue, pour plus de douceur, de goût et de satisfaction.



La qualité de la Rothmans King Size se révèle dans chaque détail. Son papier d'un blanc pur, son filtre reconnu dans le monde entier... La Rothmans King Size est unique en son genre.

Essayez un paquet de Rothmans King Size, et vous comprendrez pourquoi la Rothmans est la King Size la plus vendue au Canada et l'une des cigarettes les plus populaires dans 165 pays.

Vous goûterez le plaisir d'une Rothmans King Size. Plus longue, elle vous offre encore plus de ce goût velouté et de ce plaisir que seul peut garantir le meilleur tabac qui se puisse acheter.



Le meilleur tabac qui se puisse acheter.

Annoncez votre nomination dans **LE SOLEIL** vous serez connu du jour au lendemain
647-3270

CORRECTION
Dans la publicité Famili-Prix (circulaires et journaux du 9 février), on aurait dû lire: **ELASTOPLAST** 2.5 pouces x 1 verge AU PRIX DE 1,75 \$ (au lieu de 5 verges) **FAMILI-PRIX**

MARTINIQUE
Votre villa meublée aux Antilles. Du Soleil à prix économique, bungalows entièrement équipés (cuisine) en bordure de la mer. Transferts, cocktail d'arrivées compris.
GROUPES: 2-4 à 6 personnes par villa.
1^{re} semaine: \$150.00 can. par pers.
2^e semaine: \$125.00 can. par pers.
3^e semaine: \$100.00 can. par pers.
VACANCES QUÉBEC-MARTINIQUE
1538 ouest, rue Sherbrooke — suite 818
Montréal, H3 G 1L5 (514) 937-9385
Membre Groupe Ulysse, Québec 653-1644

Beneficial. L'autre service d'impôt.
Nous connaissons 150 moyens de réduire le montant de vos impôts.
Cette année, faites désormais appel au Service d'impôt Beneficial. Plus de 150 déductions, crédits et exemptions qu'autorise Revenu Canada figurent sur notre Liste complète des déductions. Les préposés de Beneficial à l'établissement des déclarations d'impôt recherchent minutieusement chaque déduction à laquelle vous avez droit. Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous. Venez retirer GRATUITEMENT votre Liste complète des déductions.
Service d'impôt Beneficial
La plupart des bureaux sont ouverts en fin d'après-midi et le samedi (sur rendez-vous).
QUÉBEC — (3 offices)
● 3222 1^{re} Av. 628-2346
● 883 rue St-Jean. 525-4581
● 1073 3^e Av. 529-0467
LEVIS — 19, Rte Trans-Canada ouest 837-4752

Propriété des ressources offshore

Peckford lance un ultimatum à Trudeau

(D'après PC et CP) — Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, a sommé hier le premier ministre Trudeau de renoncer au plus tard aujourd'hui à la propriété exclusive des ressources offshore, s'il tient à en arriver à une entente à ce sujet avec cette province.

Au cours d'une conférence de presse, M. Peckford a affirmé qu'un accord sur le partage des revenus et l'administration conjointe des ressources offshore, en négociation depuis octobre, ne servirait à rien si on pouvait le contester devant les tribunaux.

Le syndicat des marins

Le syndicat international des marins cherche à devenir l'agent négociateur d'ouvriers offshore, sous prétexte que ces ouvriers travaillent dans une région soumise aux lois fédérales du travail.

ford à quelque peu surpris les fonctionnaires fédéraux, et le ministre de l'Énergie, Marc Lalonde, s'est abstenu de tout commentaire.

Au bureau du premier ministre, on a fait savoir qu'il n'y aurait certainement aucune réplique au message de M. Peckford, avant aujourd'hui.

Les arguments des avocats du fédéral

Au cours des trois derniers jours de délibération en cour d'appel, le gouvernement fédéral a argué que les travailleurs devraient être soumis aux lois fédérales du travail (ce qui permettrait au syndicat international des marins de les représenter) parce qu'ils font partie intégrante de l'exploitation des ressources offshore qui appartient au gouvernement fédéral. Les avocats du gouvernement fédéral soutiennent que lorsque Terre-Neuve est entrée dans la confédération en 1949, il n'y a eu aucune clause de signée lui permettant de réclamer la propriété des ressources offshore.

Ces travailleurs ne sont pas différents des pêcheurs qui sont soumis aux lois provinciales du travail, même si le gouvernement fédéral a juridiction sur les pêcheries, soutiennent les hommes de loi de Terre-Neuve.

Le journaliste du Salvador devra quitter le Canada

OTTAWA (PC) — Le journaliste salvadorien Victor Manuel Regalado Brito devra quitter le Canada, "parce qu'il n'est pas dans les meilleurs intérêts du pays qu'il y demeure", a soutenu hier le ministre de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy.

Mais le ministre a souligné qu'on laisserait le temps à M. Regalado de trouver un autre pays d'asile avant de le déporter, puisqu'il estime que sa vie serait menacée s'il était déporté au Salvador.

Il a aussi précisé que Regalado ne serait pas déporté aux États-Unis parce que les Américains le renverraient automatiquement au Salvador.

M. Regalado qui est âgé de 33 ans, travaillait comme journaliste et poursuivait des études au Salvador. Il a déjà passé six mois au Canada en 1980 à l'invitation d'un syndicat d'enseignants québécois et il était arrêté le 7 janvier dernier après avoir tenté d'entrer illégalement au Canada.

En réponse à une question du député néo-démocrate Dan Heap, M. Axworthy a souligné que M. Regalado était détenu au centre de détention Parthenais, à Montréal, en vertu d'informations qui lui ont été communiquées par le solliciteur général.

Ces informations, selon M. Axworthy, prouvent que M. Regalado a eu des activités "qui sont dangereuses pour la sécurité et les meilleurs intérêts du pays", et la source de ces informations ne peut pas être communiquée.

M. Regalado a, cependant, le statut de réfugié au Canada, puis-

que sa vie est menacée dans son pays, a souligné M. Axworthy. Le ministre a ajouté que, comme M. Regalado est considéré comme un risque pour la sécurité du Canada, "le gouvernement a été très juste envers lui".

M. Heap a souligné que le cas de M. Regalado était sans doute le premier dans lequel un réfugié se verrait refuser le droit de demeurer au Canada à cause d'informations qui demeureront secrètes.

La libération de M. Regalado est réclamée par de nombreuses personnalités dont des évêques, des députés à l'Assemblée nationale du Québec et des journalistes, qui ont signé une pétition dans laquelle ils affirment se porter garants de sa conduite.

Habeas corpus

Entre-temps, à Montréal, un juge de la cour d'appel du Québec a refusé à M. Regalado le bref d'habeas corpus qu'il réclamait pour être remis en liberté.

Pour le juge George Montgomery, les efforts du journaliste pour être considéré comme un réfugié sont "futiles" et "il serait donc également futile d'autoriser des procédures d'habeas corpus pour déterminer son droit d'être en liberté quand il n'a, même pas le droit de se trouver au Canada".

La requête avait auparavant été présentée en cour supérieure et elle avait également été rejetée.

Pétition

Par ailleurs, à Ottawa, trois députés néo-dé-

mocrates, Dan Heap, Svend Robinson et Pauline Jewett, ont signé une pétition réclamant la libération immédiate de M. Regalado et son admission au Canada comme réfugié politique.

Les députés affirment que l'emprisonnement de M. Regalado est "arbitraire et contraire aux fondements de la justice".



Le jeune journaliste salvadorien Manuel Regalado (au centre) est accompagné de son avocat Noël Saint-Pierre (à droite), sous la surveillance d'un officier de l'immigration. Le trio se rendait à la cour.

ville de CHARLESBOURG

APPEL D'OFFRES
DEMANDE DE PRIX POUR LA LOCATION DE MACHINERIE (rétrocavuse, pelle hydraulique, compresseur, niveleuse, etc...) POUR LA SAISON 1982-83 EXCLUANT L'EQUIPEMENT UTILISÉ POUR LE DÉNEIGEMENT.

Avis vous est donné par la présente que des soumissions cachetées et marquées: "Demande de prix pour la location de machinerie" pour la saison 1982-83 excluant l'équipement utilisé pour le déneigement et adressées au Greffier de la ville de Charlesbourg, 7575, boulevard Henri-Bourassa, seront reçues d'aujourd'hui jusqu'à mardi le 23 février 1982 à 16:00 heures.

Les soumissionnaires pourront obtenir une copie des devis en s'adressant au bureau des Services Techniques, 167, 76e Rue, Charlesbourg est.

Pour être valide, toute soumission devra être faite sur la formule de demande fournie à cette fin et être accompagnée des documents suivants:

1. Photocopie du certificat d'immatriculation.
2. Attestation d'assurance-responsabilité.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions qui aura lieu à l'Hôtel de ville de Charlesbourg à 16:05 heures, mardi le 23 février 1982.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Le Greffier de la Ville: Rosaire GODBOUT, o.m.a.

Le 11 février 1982

Transport Canada / Transport Canada

APPEL D'OFFRES

PROJET G-1960-UL
EXPLOITATION DU RESTAURANT/BAR/TABAGIE A L'AEROPORT DE QUEBEC, POUR UNE PERIODE DE DIX (10) ANS DEBUTANT LE 1er MARS 1984.
DATES DE CLOTURE: ÉTAPE I - 10 mars 1982
ÉTAPE II - 8 avril 1982
*Seuls les soumissionnaires qui auront participé à l'Étape I seront invités à présenter leur offre financière lors de l'Étape II.

SESSION D'INFORMATION: le 24 février 1982 à 10:00 heures, heure locale, à la salle de conférence, pièce M-113, Edifice de l'Administration, Aéroport de Québec.

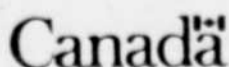
DEPOTS POUR DOCUMENTS DE SOUMISSION: \$50

Les soumissions, cachetées et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, Transport Canada, C.P. 850, Edifice du Dépôt régional, Aéroport int. de Montréal, Dorval, Québec H4Y 1B3 (angle route C et rue Cardinal, entrée par la rue Cardinal) 636-3203, seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure locale à la date stipulée. Les documents de soumission seront obtenus à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un chèque remboursable fait au nom du Receveur général du Canada.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions.

A.O. Dumas, Administrateur régional du Québec, Administration canadienne du Transport aérien.

le 25 janvier 1982



Ste Foy + STANZA — No 1
 2060, boul. Charest ouest — 681-7371
DATSUN

DATSUN LES ÉCLIPSE TOUTES!

DANS LA CLASSE DE PRODUCTION, DATSUN C'EST L'AUTO...

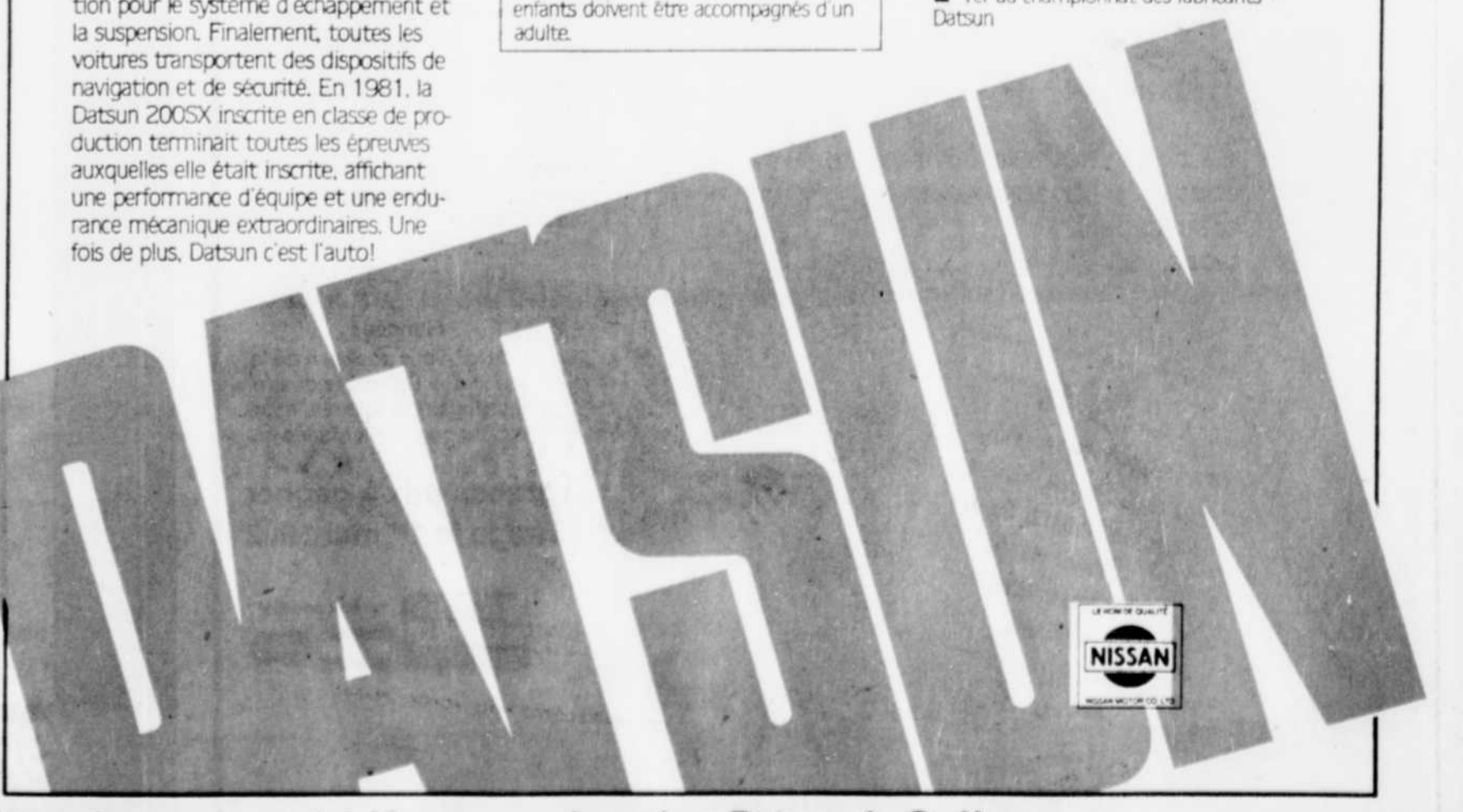
Le rallye de performance au Canada, c'est un peu comme de la course automobile, mais avec des difficultés en plus. Constatez: les équipes reçoivent leur itinéraire quelques instants avant le départ et, sur un circuit inconnu, doivent réaliser une vitesse maximum avec pour seul point de repère les indications données par le co-pilote de minute en minute. Sans oublier qu'il s'agit presque toujours de sentiers cahoteux fermés au public... Bref, l'homme et la machine sont soumis à rude épreuve et le seul fait de terminer est presque aussi glorieux que celui de gagner. Eh bien!... Datsun fait les deux! Alors, que ce soit pour vous attaquer au circuit ou tout simplement partir en promenade, Datsun c'est l'auto!



DANS LA CLASSE OUVERTE, DATSUN C'EST L'AUTO...

DEMANDEZ VOTRE POSTER!
 Passez chez le concessionnaire Datsun le plus près de chez vous et demandez des posters couleur de rallye Datsun. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

- ### DATSUN EN TÊTE!
- LES PERFORMANCES DU RALLYE NATIONAL 1981**
- 1er au classement général, championnat des pilotes — Randy Black dans une Datsun
 - 1er au classement général, championnat des co-pilotes — Bob Lee dans une Datsun
 - 1er en classe de production, championnat des pilotes — Niall Leslie dans une Datsun
 - 1er en classe de production, championnat des co-pilotes — Martin Headland dans une Datsun
 - 1er au championnat des fabricants — Datsun
- LES PERFORMANCES DU RALLYE INTER-PROVINCIAL 1981**
- 1er au classement général, championnat des pilotes — Randy Black dans une Datsun
 - 1er au classement général, championnat des co-pilotes — Bob Lee dans une Datsun
 - 1er en classe de production, championnat des pilotes — Niall Leslie dans une Datsun
 - 1er au championnat des fabricants — Datsun



- L'avenir commence ici. Vos concessionnaires Datsun du Québec.**
- | | | | |
|---|---|--|---|
| Ste-Foy Datsun Ltée
2060, boul. Charest ouest
Ste-Foy
681-7371 | J.E. Dallaire Auto Inc.
75, rue Kennedy
Lévis
837-8895 | Automobiles Pelemo Inc.
1150, 18e Rue
Québec
647-1822 | St-Raymond Automobiles (1980) Inc.
144, St-Jacques
St-Raymond
337-4646 |
| | | | Automobiles B. Roberge Ltée
5740, boul. Ste-Anne
Bouchatell
822-0499 |

Wilbrod Bhéner n'interviendra pas à CHRC

par Pierre PELCHAT

Le président et chef de la direction de Télé-Capitale, M. Wilbrod Bhéner, n'a pas l'intention d'intervenir afin que les employés mis à pied à la station CHRC soient réembauchés à la suite de la demande que lui avait adressée le syndicat.

Dans une lettre qu'il a transmise hier au président du syndicat des employés de CHRC et de CHOI-FM, M. Bhéner remet entre les mains du vice-président et directeur général de CHRC, M. Robert Lauzon, le sort de cette affaire. "Il est notre représentant et il a l'autorité nécessaire pour décider de toute question relative au bon fonctionnement de cette entreprise", écrit-il.

Il ajoute: "C'est à lui

qu'il incombe de désigner les personnes qui dirigent les divers services et d'embaucher ou de licencier le personnel, en fonction d'une saine gestion. Il importe que nous continuions à travailler ensemble à l'intérieur de cette structure administrative, dans le cadre des attributions de chacun".

Plus précisément sur les récents bouleversements survenus à CHRC, M. Bhéner donne un appui sans équivoque au grand patron de CHRC. "Quant aux mises à pied qui sont l'objet de vos doléances, j'approuve les décisions prises par M. Lauzon et les motifs qui l'ont incité à agir comme il l'a fait. Entre lui et moi, il n'y a aucune divergence d'opinions".

D'autre part, M. Bhéner s'est refusé à

commenter les contradictions soulevées par le syndicat entre la déclaration qu'il a faite la semaine dernière et les motifs officiels invoqués par la direction de CHRC pour justifier ces congédiements. "Je n'ai pas l'intention de faire un débat public sur cette question. Si le syndicat veut avoir des explications, qu'il vienne me voir. Je n'ai pas d'autres choses à dire", a-t-il affirmé, lors d'un entretien téléphonique avec LE SOLEIL.

La semaine dernière, M. Bhéner avait déclaré que la situation financière de CHRC était bonne et qu'elle ne pouvait être reliée aux mises à pied.

Dans la lettre transmise aux employés congédiés, la direction de CHRC alléguait la situation économique la-

mentable du marché de la radiodiffusion et de sa perspective à court et à moyen terme pour justifier les mises à pied.

De plus, on affirmait qu'il y avait trop de personnel à la station radiophonique "numéro un" à Québec. Du côté syndical, on s'explique mal cet argument invoqué par la direction de CHRC soulignant qu'un des employés mis à pied a été réengagé dans les mêmes fonctions à titre de sur-numéraire après qu'il eut remis sa démission comme employé régulier. D'autre part, un des techniciens congédiés a été réengagé dans un nouveau poste de technicien.

Sur les sept personnes mises à pied la semaine dernière, trois ont été réengagées.

Tapis d'auto \$3.00

28 JOURS ROCHETTE

SOLDE DE TAPIS

Aujourd'hui, vendredi et samedi,

dans le cadre des 28 jours Rochette, des tapis en fibre de coco pour automobiles, grandeur 45 cm x 50 cm \$3.00 l'unité

Tous les articles en magasin sont réduits pendant les 28 jours. Profitez du plus grand choix de tapis à Québec, de la qualité de la marchandise et de la compétence des conseillers Rochette.



EMILIE ROCHETTE

La maison du tapis à Québec

555, de la Couronne

AU PIED DE LA CÔTE D'ABRAHAM

Rivest est inquiet pour le secteur de la construction

(PC) — Le Parti libéral est revenu à la charge hier pour demander au gouvernement de convoquer une commission parlementaire sur l'industrie de la construction.

Le député de Jean-Talon, Jean-Claude Rivest,

La cotisation de l'Ordre des ingénieurs est contestée en cour

MONTREAL (PC) — Les représentants syndicaux des ingénieurs à l'emploi d'Hydro-Québec ont demandé à la Cour supérieure du Québec de leur accorder la permission d'exercer un recours collectif de \$3 millions contre l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Le motif allégué par les plaignants remonte à 1973, quand l'ordre a décidé d'augmenter de \$20 à \$40 la cotisation professionnelle des ingénieurs à l'emploi du gouvernement.

La cour d'appel du Québec a statué, en 1981, que l'ordre n'avait pas l'autorité d'augmenter ses cotisations. Pourtant, jusqu'ici, allèguent les représentants des professionnels d'Hydro, la corporation aurait refusé de se rendre aux demandes de remboursement de ces derniers.

Le syndicat a indiqué qu'il se satisfierait d'un remboursement d'environ \$1 million. Il réclame le remboursement d'une somme de \$180 à 17,000 ingénieurs, soit \$20 par année depuis neuf ans.

affirme dans une lettre qu'il a fait parvenir au ministre du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Marois, que cette commission pourrait se pencher sur quatre des problèmes qui laissent présager un avenir très sombre dans ce secteur: le renouvellement du prochain décret, la construction du gazoduc, la tutelle de la section 144 et la vacance à la direction de l'Office de la construction.

M. Rivest souligne que le décret de la construction, qui fixe les conditions de travail de 92,000 travailleurs, vient à échéance le 30 avril et que le droit de grève pourra être exercé le 1er mai. Or, dit-il, le vote d'allégeance n'a pu donner une majorité à une centrale syndicale si bien qu'il est impossible de négocier des ententes.

Les discussions devaient commencer voilà huit jours mais ont été boycottées par deux des principaux syndicats. En attendant que les quatre principaux syndicats aient choisi leur porte-parole et réglé la question du droit de veto de chacun, il est improbable que des négociations fructueuses aient lieu. D'ici là, la partie patronale retournera à la table de négociations en mars, qu'il y ait eu entente entre les syndicats ou non. Elle demande en plus des propositions syndicales, pour lundi prochain, qui tiennent compte de l'état lamentable de l'économie.

"Cette situation qui découle directement de la loi 109 plonge l'industrie de la construction dans une impasse et nous n'avons, jusqu'à présent, aucune indication de vos intentions", d'écrire M. Rivest.

L'opposition s'inquiète également du retard dans les travaux de construction du gazoduc, compromis pour la deuxième fois en huit mois parce que la compagnie Universel Marine ne peut trouver des soudeurs qualifiés.

norman

• mail centre-ville • place laurier • place fleur-de-lys •
• galeries chagnon • carrefour laval •

Une Mariée romantique...

Vous serez si ravissante dans cette robe de coupe amincissante à manches et encolure diaphanes, ornée de délicate dentelle et festons. Blanc, de 5 à 15. **320.00**

Chapeau à larges bords orné de guipures, festons et petites perles; blanc. **125.00**

Fiancées
inscrivez-vous au Salon de la Mariée de l'un de nos quatre magasins et participez à notre Concours de la Mariée

3 grands prix à gagner
Tirage le 1^{er} mai 1982

norman "crédit accepté" VISA

CARTES VISA, TELECHECK, AMERICAN EXPRESS ET MASTERCARD ACCEPTEES

281, rue ST-VALLIER
QUEBEC
529-2531

9475, rue ESPLANADE
MONTREAL
387-8013

LA TANNERIE

MANTEAUX LONGS ET TROIS QUARTS, BLOUSONS D'AVIATEURS EN PEAU DE MOUTON

Avec chaque achat d'un manteau, nous vous offrons en cadeau une paire de gants, pantoufles, chapeau ou couvre-siège d'excellente qualité.
OFFRE EN VIGUEUR EN FEVRIER SEULEMENT

SPECIAUX DU CARNAVAL!!

SPECIAUX DE PRINTEMPS!! CUIR OU SUEDE

Nous vendons une très belle collection de manteaux, vestons, gilets, pantalons et jupes en cuir ou suède aux coupes mode et tout confort.

Les carnavales sont plus nombreux qu'en 81



Guy Dubé au Carnaval

Les Québécois participent, plus que l'an dernier, aux différentes activités que leur présente le Carnaval de Québec.

Pour les 10 premières soirées carnavalesques tenues à Québec et à Lévis, 1,786 carnavales de plus ont franchi les portes de divers établissements, cette année.

Un total de 9,425 personnes (contre 7,639 l'an dernier) ont, en effet, participé aux 10 premières activités intérieures, soit: la soirée de la reine (place du Manège), le bal de la reine, le Carnaval de Rio, la soirée des courtisanes, le brunch de Bonhomme, la soirée rétro, le bal chez Boulé, le concours de coiffures et maquillages excentriques, la soirée "On s'manège pas" et la soirée Rive-Sud.

Selon un porte-parole

du Carnaval, le premier défilé de nuit a attiré sensiblement le même nombre de personnes que l'an dernier, soit environ 200,000.

Quant à la soirée d'ouverture du Carnaval, à place du Palais, elle a vu doubler le nombre de gens qui se sont déplacés pour y assister. De 5,000 qu'il était l'an dernier, le nombre a grimpé à 10,000, cette année. Il est vrai, cependant, que ce spectacle d'ouverture n'était pas télévisé, cette année.

Deux spectacles gratuits

Les Québécois pourront assister à deux spectacles tout à fait gratuits, ce soir: le p'tit bal du Carnaval et Scoodoolidoo.

Au p'tit bal, qui se tient à compter de 20h30 au Centre municipal des

congrès, l'artiste vedette sera Carole Cloutier, accompagnée de ses musiciens, qui chantera plusieurs de ses propres interprétations.

Au même programme, le groupe "T-Birds" interprétera plusieurs succès de l'époque du "rock'n roll" et des "Beach Boys".

Enfin, l'orchestre de Roland Martel, de Québec, fera ce soir sa première apparition au p'tit bal du Carnaval.

Les billets sont gratuits, mais, pour les obtenir, il faut téléphoner au numéro 529-2921 ou encore se présenter au 185 sud, rue Dorchester, à Québec.

Place du Manège

De son côté, la station CJRP, de Québec, permettra aux carnavales d'assister gratuitement au spectacle de la troupe Scoodoolidoo, du Saguenay — Lac-Saint-Jean, également à compter de 20h30, à place du Manège (manège militaire, Grande-Allée). Scoodoolidoo sera

l'invitée vedette du "Super rétro" de CJRP, soit une version modifiée du "Super balconville".

La troupe Scoodoolidoo, c'est deux heures de spectacles et

de chansons, \$30,000 de costumes, 21 personnes sur scène qui chantent et dansent l'histoire du disque à succès au Québec. Il n'est pas né-

cessaire d'obtenir de billets. C'est gratuit dans tous les sens du terme.

Dîner avec les duchesses

Les dîners en hommage des duchesses se

poursuivent de plus belle, à l'hôtel Ramada Inn de Sainte-Foy.

Nouveau cette année, ce genre d'activités permet aux gens de dîner en compagnie de leur

duchesse.

Hier, c'est la duchesse de Laval, Danièle Aubut, qui était invitée. Ce midi, c'est la duchesse de Montcalm, Danielle Lamarche; vendredi, Cé-

line Filteau, de Montmorency, sera sur place; finalement, dimanche, ce sera le brunch royal, avec la reine du 28e Carnaval de Québec, Johanne Richard.

Au programme

Ce soir
17h00 — "5 à 7" du Carnaval, bar "l'Express de Minuit", sous-sol du restaurant Le Bonaparte, rue Grande-Allée.
20h30 — Le p'tit bal du Carnaval, Centre municipal des congrès (Hilton). Pour obtenir une carte gratuite: 529-2921.
20h30 — La troupe Scoodoolidoo, du Saguenay — Lac-Saint-Jean, en vedette à place du Manège, dans le cadre du "Super rétro" de CJRP. Admission gratuite.

Demain
12h00 — Dîner en hommage à la duchesse Céline Filteau, de Montmorency, Hôtel Ramada Inn, Sainte-Foy. Admission: \$7.50 (buffet).
12h00 — Hommage carnavalesque aux femmes d'affaires et aux secrétaires, Château Frontenac (dîner, réservations nécessaires).
15h00 — La Relâche, au Centre municipal des congrès (Hilton). Douze heures de spectacle et de musique continuel.
20h30 — Soirée "On relaxe", place du Manège. Admission: \$3.
21h00 — Soirée bavaroise, Holiday Inn de Sainte-Foy. Adm.: \$4.

Ville de Sainte-Foy

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DE LA TAXE D'AFFAIRES 1982

Avis public est par les présentes donné, par Edmund O'Neill, directeur général adjoint, trésorier et directeur des finances de la Ville de Sainte-Foy, que le rôle de perception pour la taxe d'affaires 1982, a été complété et est déposé au bureau du soussigné, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance. De plus, avis est donné par les présentes, que l'envoi des comptes de taxe d'affaires sera fait dans le délai imparti par la loi. Donné à Sainte-Foy, ce 5ième jour de Février 1982. Edmund O'Neill, Directeur général adjoint, Trésorier et Directeur des finances.

VILLE DE BEAUPRE PROVINCE DE QUÉBEC COMTE DE CHARLEVOIX

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, QUE: le règlement no 532, "règlement modifiant la réglementation d'urbanisme concernant l'utilisation et la classe de la zone 16 U", a reçu les approbations suivantes:
A. Projet de règlement adopté par le Conseil municipal de la Ville de Beauport le 16 novembre 1981;
B. le 3 décembre 1981 une assemblée de consultation a été tenue relativement à ce dit règlement no 532;
C. ledit règlement no 532 a été adopté par le Conseil municipal de la Ville de Beauport le 7 décembre 1981;
D. les personnes intéressées dans les zones contigües n'ont présenté aucune requête afin que le règlement fasse l'objet d'un scrutin secret;
E. les 25 et 26 janvier 1982, il y a eu journées d'enregistrement pour ledit règlement et aucune personne ne s'est présentée pour que le règlement fasse l'objet d'un scrutin secret;
F. ledit règlement no 532 est réputé avoir été approuvé par les intéressés. DONNE A BEAUPRE, CE 4 FEVRIER 1982. Jean-Paul Paré, o.m.a. Secrétaire-trésorier.

VILLE DE SILLERY

RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION DE TAXES FONCIÈRES

Avis public est par les présentes donné: que le rôle général de perception de taxes foncières pour l'année 1982 a été déposé au bureau du trésorier de la Ville; que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau; qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti. Donné à Sillery le 10 février 1982. Raynald Chabot, trésorier

Les 12, 13, 14 février prochains

GRANDE OUVERTURE DU SUPER-DEPANNEUR

1241, BOUL. DUPLESSIS, ANCIENNE-LORETTE
angle Duplessis et boul. Hamel

SPECIALS D'OUVERTURE:

Croustilles (chips) 99¢
Humpty Dumpty — 200 g Rég. 1.39 \$

Pepsi - Seven-Up 2,69 \$
750 ml 6 pour Plus dépôt

Huile à moteur 1,39 \$
Velco 10W30 Litre

10% de réduction
sur toute la marchandise en magasin
sauf: bière - vin - pain - lait - beurre et cigarettes.

UN SUPERMARCHÉ DU DEPANNAGE

OUVERT 24 HEURES PAR JOUR

- Alimentation
- Journaux, revues
- TOUT-TOUT-TOUT

Une **SURPRENANTE** variété de produits

SUPER-DEPANNEUR IRVING

1241, BOUL. DUPLESSIS ANCIENNE-LORETTE
(angle Duplessis et boul. Hamel)
871-1816
M. CYRIL CRAIG, locataire

RESTAURANT

La Reserve

108, St-Cyrille ouest

- Nouvelle carte
- Menu spécial tous les jours
- Nouvelle table d'hôte

MENU

Mousse au saumon

Potage ou consommé

Escalope de veau au parmesan

Tagliatelle au beurre

le chariot de desserts

The - café

\$14.95

Rés.: 524-1864
Heures d'ouverture: de 11h30 à 15h00, de 17h30 à 23h30.

EPARGNEZ SUR VOS ACHATS DE MEUBLES ET APPAREILS MENAGERS

Prix déifiant toute concurrence

- Gen Electrique
- Jenn-Air
- Princeville
- Troister
- Ouellet
- Daveluyville
- Carrier
- Jaymar
- Modulex 2000 et autres marques renommées

Plan mise de côté

Paul Robitaille

504, de la Canardière
529-9488

VENTE DE FERMETURE

DE NOTRE SUCCURSALE DE SAINT-REDEMPTEUR SEULEMENT

TOUTE LA MARCHANDISE EN MAGASIN EST SACRIFIEE PRESQUE AU PRIX COUTANT

Des marques réputées (PRINCEVILLE, COLLIN, JEYMAR, etc.) dans un choix de meubles et appareils électriques, ainsi que lampes, tableaux etc. etc.

AVIS
Notre succursale de Saint-Agapit n'est pas affectée par cette vente et restera ouverte au public.

Ltée

1404, DES FRENES, SAINT-REDEMPTEUR — 831-3441

la **Baie**
Galeries de la Capitale

Achats à domicile

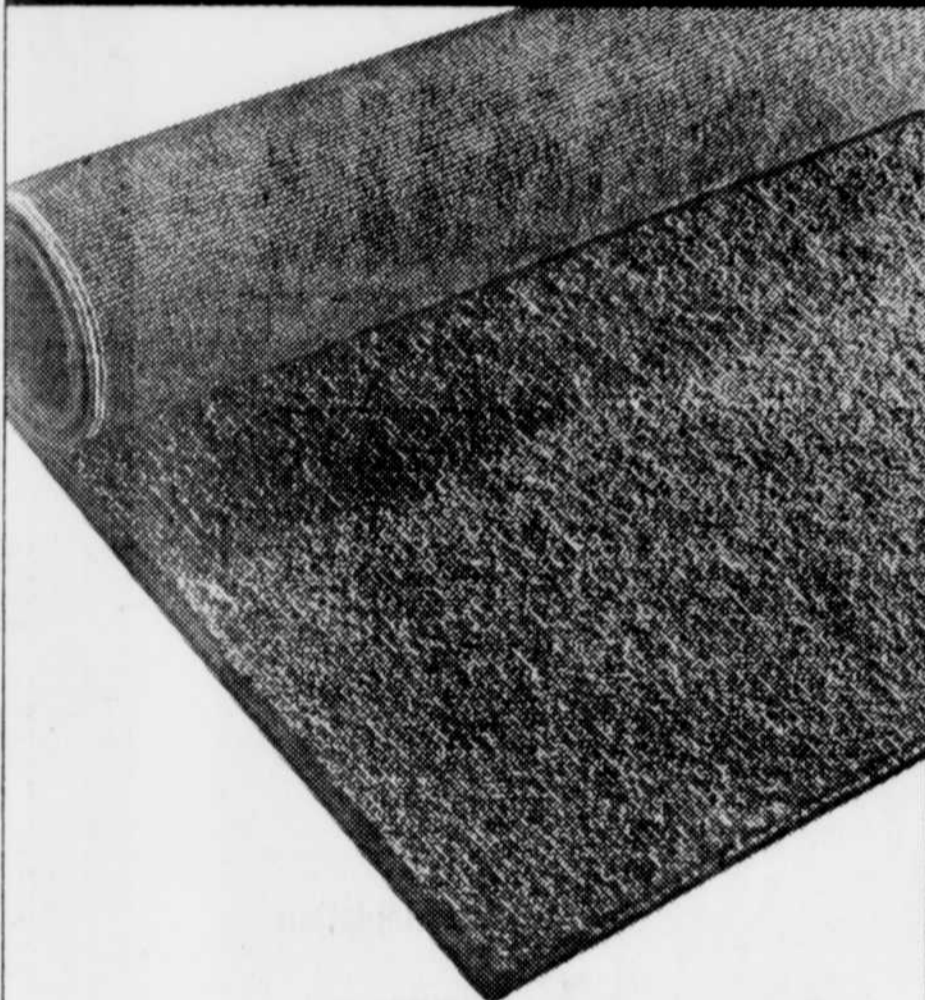


pour tentures, housses, tapisserie et moquette

Téléphonez à 627-5922 (Québec)

et nos experts se rendront chez vous avec des échantillons. Il n'y a pas d'obligation d'achat.

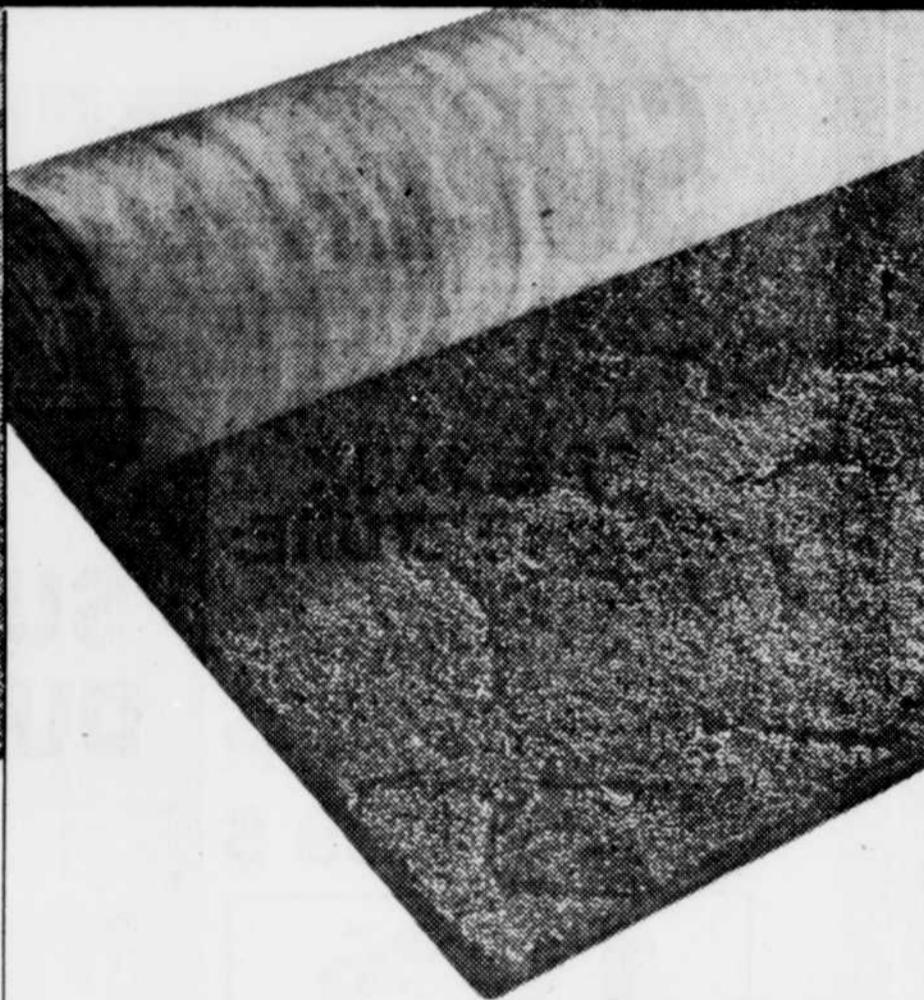
Des achats pour la maison à prix faisant sensation!



15⁹⁵ le m²

La Baie, ord. 19.95

Sand Pebbles Moquette d'inspiration berbère se mariant aussi bien au moderne qu'au rustique! Résistante et durable. Choix de 4 couleurs dans des tons de terre.



17⁹⁵ le m²

La Baie, ord. 21.95

Dream Mood Moquette exclusive à la Baie, en peluche 100% nylon Dupont. Épaissement coussinée, elle est aussi traitée pour mieux résister aux taches et à la saleté. 7 chaudes couleurs unies.

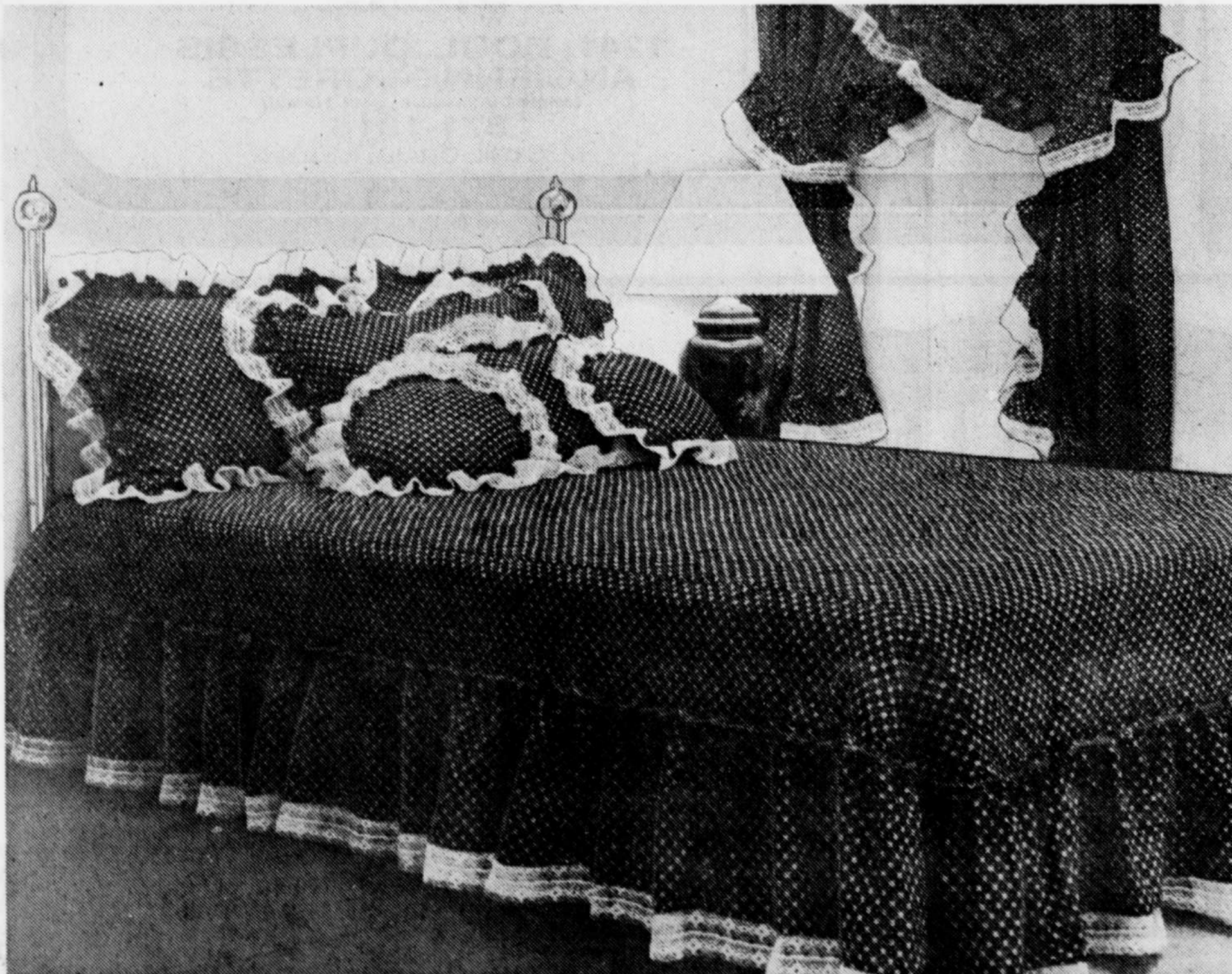
*marques déposées. Moquettes, rayon 553.



23⁹⁵ le m²

La Baie, ord. 29.95

Capitale Luxueuse moquette exclusive à la Baie. Belle et durable, elle est composée de 100% nylon Anso X* et traitée au Teflon* contre l'électrostatique. Choix de 6 couleurs dans des tons de terre.



Ensembles coordonnés pour la chambre

Pour renouveler votre décor en beauté, un couvre-lit et des couvre-oreillers s'harmonisant avec les tentures! Faites par l'un des fabricants les plus réputés, lavables et en pur coton, toutes les pièces sont bordées d'un volant décoré de jolies broderies! Et comme vous aimerez leurs minuscules motifs floraux et leurs petits carreaux combinés! Choisissez entre marine/blanc ou bourgogne/blanc.

Couvre-lit

Jumeau **49⁹⁹** ch.

2 places **59⁹⁹** ch.

Couvre-oreillers

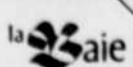
12⁹⁹ ch.

Tentures Priscillis

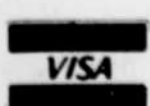
185 cm sur 81 cm, **59⁹⁹** la pai.

Commandes téléphoniques: 627-5922. Tentures, rayon 562. En vigueur jusqu'au 20 février.

Votre entière satisfaction... nous la garantissons!



Chicoutimi et Québec, lun. à mer., 9h30 à 17h30; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h



La Capitale à Québec 627-5922 • Place du Royaume à Chicoutimi 545-3160